

OACI: l'Ouest réclame une enquête sur le 747

MONTRÉAL (d'après Reuter et AFP) — Les délégués occidentaux auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), réunie en session extraordinaire à Montréal, ont réclamé hier une enquête impartiale sur la destruction du Boeing sud-coréen par la chasse soviétique.

« Nombre de pays ont condamné l'initiative soviétique dans le cadre de cette session de l'agence de l'ONU qui régit le trafic aérien international.

Plusieurs délégués ont également jugé nécessaire de modifier les règles du trafic aérien pour empêcher que pareille catastrophe ne se reproduise.

Les délégués soviétiques ont de leur côté vigoureusement contre-

taqué et indiqué que l'enquête soviétique actuellement en cours suffisait et que son rapport serait remis à l'OACI.

Des navires soviétiques auraient repéré l'épave du Boeing sud-coréen, au nord de la petite île de Moneron, située au sud-ouest de l'île de Sakhaline, a annoncé hier la chaîne de télévision japonaise NHK.

Un navire japonais patrouillant dans la mer du Japon à la recherche d'épaves flottantes du Boeing 747 a aperçu jeudi matin un chalutier soviétique en train de mettre à l'eau un petit sous-marin, à proximité du site présumé de la catastrophe, a précisé NHK.

Cette information a été confirmée par des responsables de la sécurité maritime d'Hokkaido, qui n'ont tou-

tefois pas précisé si l'épave engloutie de l'avion de la Korean Airlines avait bien été découverte par les Soviétiques.

D'autre part, les recherches intensives menées par les Japonais sur le littoral de l'île d'Hokkaido ont permis de découvrir de trois nouveaux restes humains, appartenant vraisemblablement aux victimes de la catastrophe.

« Nous pensons que l'Union soviétique doit être condamnée avec fermeté à la suite de cette violation insensée et irresponsable du droit international », a déclaré M. Lynn Helms, chef de la délégation américaine.

De son côté, M. Park Kun, porte-parole du ministère sud-coréen des

Voir page 8: OACI



Ignorant le délégué soviétique (à gauche), M. Lynn Helms, représentant les États-Unis, serre la main de son collègue du Cameroun, à l'ouverture des travaux de l'OACI, hier à Montréal. (Photo AP)

Québec axe toute son action sur la relance économique et le débat sur la question nationale

par Bernard Descôteaux

POINTE-AU-PIC — Le gouvernement Lévesque axera toute son action, d'ici aux prochaines élections, autour de deux priorités: la relance économique, avec l'objectif de créer 125.000 emplois par année, et la relance du débat autour de la question nationale.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a dégagé hier ces deux priorités de son gouvernement à l'issue d'une re-

traite fermée de deux jours et demi de son conseil des ministres, à la recherche d'un « remonte-pente » qui puisse remettre le Parti québécois sur ses rails.

Les modalités de réalisation de ces deux priorités ne sont pas toutes définies. C'est la tâche à laquelle on se consacra toutefois en exclusivité au cours des prochaines semaines de la façon suivante:

■ ce sont les membres actuels du gouvernement qui seront appelés à définir

les moyens de mettre en oeuvre ces priorités. Il n'est pas hors de question dans ces circonstances de procéder à un remaniement ministériel avant la mi-novembre, sinon avant plusieurs mois;

■ le premier ministre s'impliquera lui-même très activement dans ce travail de réflexion. Il écarte donc toute possibilité de quitter son poste, comme il l'avait évoqué il y a une quinzaine de jours. Il n'écarte toutefois pas la possibilité de quitter avant les prochaines

élections générales;

■ l'Assemblée nationale, qui devait reprendre ses travaux le 18 octobre, ne sera convoquée que vers la mi-novembre pour permettre au gouvernement d'avoir les coudées franches pour réaliser son travail de réflexion;

■ les commissions parlementaires, qui devaient siéger en octobre pour discuter du projet de loi 40 (restructuration scolaire) et tenir des audiences publiques sur la Loi 101, sont aussi repor-

tées. Dans le cas du projet de loi 40, la commission parlementaire se réunira à la fin novembre. Pour la Loi 101, les audiences auront lieu à un moment indéterminé, en novembre ou décembre;

■ deux comités d'urgence sont créés pour élaborer les moyens d'action envisagés. Les deux comités seront présidés par le premier ministre lui-même. Ils se pencheront dans un cas sur la question de l'emploi et de la relance économique,

Voir page 8: Québec

Quebecair: chaque passager coûte \$40 au Trésor

par Michel Nadeau

Le déficit de Quebecair au cours de 1983 atteindra \$17,8 millions. Il s'agit d'une amélioration sur les pertes de \$21,9 millions de l'an passé mais cet excédent des dépenses est nettement supérieur au déficit de \$10,6 millions prévu au début de l'année.

En ne tenant compte que des pertes d'exploitation, chaque passager de Quebecair coûte \$40,50 au Trésor public québécois contre \$46,00 l'an passé. En tenant compte de tous les investissements, c'est \$107,80 par passager que le ministère des Transports a versé à Quebecair en 1983.

Le transporteur aérien vient de recevoir \$44,1 millions du gouvernement du Québec et, selon le président sortant de Quebecair, M. Ghislain Leblond, cette injection permettra à l'entreprise « d'avoir la stabilité financière pour la première fois de son existence, en 20 ans ».

Au total, le gouvernement québécois aura investi quelque \$105 millions dans les opérations courantes de la compagnie aérienne québécoise d'ici la fin de 1986. Il faudra prévoir des fonds supplémentaires pour l'acquisition éventuelle d'appareils pour remplacer la flotte existante, plutôt vétuste.

Hier, lors d'une rencontre avec la presse, M. Leblond a fait le point sur la santé financière de l'entreprise appartenant maintenant à 100% au gouvernement québécois. Jeudi prochain, alors que seront dévoilés les noms des nouveaux administrateurs de la compagnie, M. Jacques C. Léger s'installera aux commandes de Quebecair, qui est particulièrement touché par la crise économique.

Les revenus provenant des lignes régulières baisseront de \$25 millions à \$47,9 millions cette année, en raison du resserrement du principal marché de l'entreprise, la Côte-Nord. Quebecair ne serait que faiblement touché par la réduction des tarifs annoncée au début de la semaine par Air Canada.

En dépit de la réduction de l'effectif à 600 employés, les dépenses continuent de croître, en raison notamment de la majoration salariale de 6% accordée aux employés. Si, en 1982, les opérations aériennes de la compagnie avaient laissé un surplus de \$5,3 millions, l'excédent n'est plus que de \$567.000 cette année.

Il faut ajouter des frais généraux en hausse à \$6,6 millions car Quebecair doit maintenant verser une commission d'au moins 9 1/2% aux agents de voyage. Les études préparées par des experts, au moment des pourparlers de fusion avec Nordair, ont également coûté fort cher.

Le principal élément positif dans l'état des revenus et dépenses se trouve dans la baisse des frais financiers de \$13 à \$8,6 millions. La dette entraîne des frais d'intérêts moyens de 11%, cette année contre 16% en 1982.

Voir page 8: Quebecair

Usé et malade, Begin remet enfin sa démission

JÉRUSALEM (AFP) — Usé, malade au point de ne pouvoir sortir de sa résidence pour accomplir le dernier acte de sa vie publique, le premier ministre israélien Menahem Begin a fait remettre hier sa lettre officielle de démission au président de l'État Haim Herzog.

C'est au terme d'un pénible calvaire de dix-neuf jours — le public israélien a été informé que M. Begin perdait tout goût à la vie — que cette démarche indispensable à la continuité constitutionnelle a pu être accomplie.

Le président Herzog va désormais pouvoir procéder aux consultations traditionnelles avec les chefs des différents partis représentés à la Knesseth (Parlement) en vue de la formation d'un nouveau cabinet. En raison de la célébration du Yom Kippour — le grand pardon — aujourd'hui et demain, ces consultations ne commenceront qu'à partir de dimanche prochain, a précisé la présidence de la République.

Sauf imprévu, le ministre des Affaires étrangères Yitzhak Shamir, candidat désigné du Hérouth (le parti de M. Begin) au poste de premier ministre sera donc prochainement appelé à former le cabinet.

Il a en effet, semble-t-il, réussi à réunir la majorité dont disposait Menahem Begin.

La « guerre des héritiers » ne semble cependant pas totalement terminée et c'est une coalition électorale encore fragile qui a réitéré à M. Shamir son soutien, note-t-on à Jérusalem.

Le vice-premier ministre et rival malheureux de M. Shamir, M. David Levy, s'est ainsi à nouveau posé mercredi soir comme le remplaçant légitime de M. Begin, et les luttes d'influence au sein du parti Hérouth continuent.

La parole est désormais au président de l'État, M. Haim Herzog. C'est lui qui

Voir page 8: Begin



La médecine en images

Michel Guoin et Louise Augolat, techniciens à l'hôpital Notre-Dame, illustrent le fonctionnement d'un appareil d'échographie dans le cadre de l'exposition « La médecine en images », qui remporte un franc succès au Complexe Desjardins. Organisée par l'Association des médecins de langue française, cette démonstration des plus récentes techniques d'observation de l'intérieur du corps humain se poursuit jusqu'à demain. (Photo Réjean Meloche)

Les droits des francophones: le gouvernement Pawley est contre le référendum de Winnipeg

WINNIPEG (d'après PC) — Le cabinet tout entier du gouvernement néo-démocrate du Manitoba s'est inscrit en faux, hier, contre la décision du conseil municipal de Winnipeg de consulter les contribuables de la capitale provinciale par voie de référendum sur la question des droits linguistiques des francophones.

Dans un communiqué soigneusement préparé, attribuable, selon un porte-parole du gouvernement, au cabinet tout entier et non seulement au premier ministre, M. Pawley, ce dernier souligne que l'Assemblée législative et la commission parlementaire chargée d'étudier la question de l'élargissement des

droits linguistiques des francophones sont les tribunes de l'opinion publique les mieux appropriées.

Ce communiqué réitère la position du gouvernement de M. Pawley selon laquelle les audiences publiques sur le sujet, le rapport de la commission parlementaire et une décision de l'Assemblée législative manitobaine sont préférables à une décision de la Cour suprême.

M. Pawley s'était engagé, au printemps, à garantir des droits linguistiques aux francophones du Manitoba, à condition que le gouvernement fédéral consente à subventionner la traduction de certaines lois de la province et que la Cour suprême sursoie à déterminer la

constitutionnalité de certains textes de loi publiés en anglais seulement.

C'est par un vote serré de 16 voix contre 14 que le conseil municipal de Winnipeg s'est prononcé, aux petites heures jeudi matin, en faveur de la tenue d'un référendum sur des services en langue française. La question sera inscrite sur les bulletins de vote qui seront utilisés lors des élections municipales du 26 octobre.

Les adversaires d'un référendum sur cette question délicate craignent que ce débat ouvrirait avoir comme conséquence d'élargir encore davantage le profond fossé divisant francophones et anglophones.

La décision de Winnipeg de tenir un référendum sur les droits des francophones est malheureuse et dangereuse, a commenté hier le ministre fédéral des Transports, M. Lloyd Axworthy.

« Il pourrait être très dangereux d'avoir un vote majoritaire sur les droits d'une minorité », a déclaré l'unique représentant du Manitoba au cabinet fédéral.

« Mais c'est fait. J'espère simplement que la majorité à Winnipeg répondra avec générosité et tolérance et reconnaîtra qu'il s'agit des droits d'une minorité, et qu'ils ne devraient pas s'affoler, comme ils l'ont été par certains politiciens, en pensant que c'était une ques-

tion linguistique. »

La réunion tumultueuse du conseil de ville, qui ne s'est terminée qu'à 3 h 30 du matin, avait été précédée au cours de la journée d'une longue réunion du comité politique du comité exécutif, portant notamment sur la question du plébiscite.

La question de services municipaux en langue française a été soulevée par le projet controversé du gouvernement néo-démocrate du Manitoba de faire amender la constitution canadienne pour y inclure le droit à des services en français au Manitoba, une mesure à laquelle l'opposition conservatrice s'oppose farouchement.

Voir page 8: Manitoba



DICTIONNAIRE DU BON FRANÇAIS

«l'anti-fautes»

Le Dictionnaire du bon français est consacré aux difficultés de la langue française: orthographe de tous les mots usuels et semi-usuels, prononciation, conjugaison, pluriels litigieux, questions d'accord, de construction de verbes, d'emploi des modes, de syntaxe... emplois abusifs, anglicismes, confusions à éviter.

Un ouvrage réunissant en un seul volume un dictionnaire général des difficultés du français, un dictionnaire d'orthographe et une grammaire pratique.

896 pages, 24,95\$ — En vente en librairie

Éditions **Bordas**

Recrudescence des combats en Amérique centrale

SAN JOSE (AFP) — Attaques aériennes contre Managua, déploiement sans précédent de l'armée contre la guérilla au Salvador, massacres de paysans au Guatemala, à la veille du 162ème anniversaire de son indépendance l'Amérique centrale connaît une recrudescence de la violence que les démarches pour la paix semblent incapables d'enrayer, estimaient les observateurs hier à San Jose.

Portée par des jeunes de village en village, du Guatemala au Costa Rica, une torche baptisée « Torche de la liberté » a traversé l'Amérique centrale pour être accueillie en grande pompe mercredi à San Jose.

Il s'agissait de rappeler le chemin parcouru le 15 septembre 1821 par les messagers chargés d'annoncer aux populations que la région, alors appelée « capitainerie générale » du Guatemala, venait d'accéder à l'indépendance.

Mais ce n'est pas un royaume d'union, de liberté, de paix et de justice, tel que l'avaient rêvé les libéraux du XIXème siècle, que cette flamme a éclairé. Les promesses de retours à la démocratie, les efforts de paix des pays du groupe Contadora (Colombie, Mexique, Panama, Venezuela) sont quotidiennement démentis par la violence des combats entre les armées et les guérilleros des différents pays et par les exactions des groupes paramilitaires.

L'Amérique centrale s'installe dans la guerre. Ainsi, le Costa Rica, qui fait figure d'oasis de paix dans la région et qui n'a pas d'armée, a décidé mercredi d'installer des armes antiaériennes dans trois points stratégiques du pays.

Au Salvador, où depuis trois ans, les combats ont causé la mort de 40.000 personnes, le Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN) a lancé une campagne armée baptisée « Indépendance, liberté et démocratie », multipliant ses attaques pour fêter l'anniversaire de l'indépendance. L'armée a répondu par un déploiement sans précédent de ses forces.

Au Nicaragua, le ministre de l'Intérieur et homme fort du régime, Tomas Borge, a accusé l'administration Reagan d'être directement responsable du bombardement de l'aéroport de Managua la semaine dernière par deux avions.

Cette attaque aérienne semble marquer une nouvelle offensive de l'Alliance révolutionnaire démocratique (ARDE) de Eden Pastora, ex-dirigeant sandiniste passé à l'opposition armée, qui l'a revendiqué et a promis de réaliser d'autres actions de plus grande envergure politico-militaire.

L'armée libanaise résiste à une attaque palestinienne

BEYROUTH (AFP) — Une course de vitesse semblait engagée hier au Liban, devant la possibilité d'un cessez-le-feu total et général sur l'ensemble du territoire libanais ou celle d'une escalade militaire, qui s'est concrétisée avec le survol de la montagne par l'aviation libanaise.

Pour la première fois depuis le déclenchement de la guerre de la montagne, il y a dix jours, quatre appareils militaires libanais ont survolé hier à l'aube la région de Souk el-Gharb (23 km au sud-est de Beyrouth) où l'armée résiste toujours à la violente offensive du Parti socialiste progressiste (PSP — druzes) et de ses alliés.

D'autre part, selon des témoins, d'importants renforts de blindés et d'infanterie de l'armée libanaise ont été vus hier matin à Beyrouth se dirigeant vers la route internationale Beyrouth-Damas.

En soirée, des combattants palestiniens ont attaqué des positions de l'armée libanaise dans deux villages situés à 15 km de Beyrouth, a rapporté la télévision libanaise. Deux soldats ont été tués et trois autres blessés.



Des soldats de la 8ème brigade de l'armée libanaise, qui a été entraînée par les Américains, se détendent entre deux attaques des miliciens druzes, à Souk el-Gharb, dans le Chouf. (Photolaser AP)

Sur le plan politique, le conseil des ministres libanais a pris connaissance à midi des dernières propositions saoudiennes de cessez-le-feu. Le conseiller du président libanais, M. Wadhi Haddad, s'est rendu dans l'après-midi à Chypre pour informer le médiateur saoudien, l'émir Bandar Ben Sultan, de la position du Liban.

Le retour à Beyrouth de M. Haddad était prévu pour hier soir. Le ministre de l'Information, M. Roger Chikham, a précisé que le gouvernement libanais se prononcerait dans la soirée sur le texte final de l'accord de cessez-le-feu, s'il lui est soumis.

De source libanaise bien informée, on affirme que le gouvernement ne cédera pas sur le principe du maintien de l'armée dans ses zones de déploiement actuelles. L'Etat libanais propose le maintien de toutes les parties sur leurs positions actuelles et l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et total.

Le chef du PSP, M. Walid Joumblatt, a déclaré mercredi soir à Damas que « les efforts se poursuivaient pour la conclusion d'un cessez-le-feu mais que la question de la présence de l'armée libanaise dans la montagne constituait toujours le différend essentiel ».

Quarante partisans de Gdansk demandent asile en Italie

ROME (d'après AFP et Reuters) — Quarante Polonais, sur un total de 94 supporters venus assister mercredi soir à Turin au match de football Juventus-Lechia de Gdansk, ont demandé l'asile politique à l'Italie, a-t-on appris hier de bonne source à Rome.

Seize d'entre eux ont fait leur demande entre mercredi soir et jeudi matin à la préfecture de Turin, et 24 autres l'ont déposée auprès de la préfecture de Milan, a-t-on précisé de même source.

L'avion charter de la compagnie polonaise Lot était reparti hier matin avec seulement 54 passagers, contre 94 qu'il avait amenés mercredi.

À Varsovie, Radio-Solidarité a réussi à diffuser hier soir à 19 h 30 heures locales, une émission de deux minutes, faisant le bilan, qualifié de « succès », des manifestations ayant secoué plusieurs villes du pays le 31 août dernier, pour le 3ème anniversaire des accords de Gdansk.

747: le Congrès « ému » vote un budget record à la Défense

WASHINGTON (AFP) — La Chambre des représentants a définitivement adopté hier un budget record de la défense, accordant pour la première fois depuis 14 ans des crédits pour de nouvelles armes chimiques, malgré les appels de certains opposants à surmonter « l'émotion » créée par la destruction du Boeing sud-coréen.

Le budget de la défense pour l'année fiscale 1984 (qui commence le 1er octobre prochain), approuvé par 266 voix contre 132, est d'un montant de \$187,5 milliards, soit \$10,5 milliards de moins que ne le souhaitait le président Ronald Reagan. Le Sénat avait voté en faveur de ce budget mardi à la quasi-unanimité, 83 voix contre 8.

Comme au Sénat, la destruction par l'URSS du Boeing sud-coréen a favorisé l'approbation du budget par les représentants, notamment des \$114,6 millions prévus pour la production de nouvelles armes chimiques.

« La meilleure façon d'exprimer nos sentiments à propos de l'action des Soviétiques est de voter ce budget », a ainsi déclaré un représentant démocrate de l'Etat de New York, M. Samuel Stratton. En revanche, un des principaux opposants aux armes chimiques, M. Ed Bethune (républicain, Arkansas), a appelé ses collègues « à surmonter l'émotion du moment et rejeter ce budget ».

Le Pentagone peut maintenant aller de l'avant pour produire des obus et des bombes chimiques dites « binaires ». Ces armes contiennent deux composants inoffensifs individuellement mais qui deviennent mortels lorsque le mélange se fait au moment de l'impact.

Le Congrès a cependant mis une restriction à cette autorisation en interdisant au Pentagone de procéder à l'assemblage de ces armes avant octobre 1985.

Plusieurs parlementaires, notamment M. Clement Zablocki, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre, ont estimé que le stock existant d'armes chimiques classiques était suffisant pour les besoins de défense des Etats-Unis. Selon le Pentagone, en revanche, les stocks existants se détériorent et ont besoin d'être remplacés par une nouvelle génération d'armes chimiques.

Un autre représentant, M. Marvin Leath (démocrate, Texas), a reconnu que « les armes chimiques sont horribles. Mais, a-t-il ajouté, tandis que nous faisons la politique de l'autruche, les bouchers soviétiques gazent des centaines de milliers de personnes » en Afghanistan et en Asie du Sud-Est.

L'été dernier, lors d'une première lecture du budget, les représentants avaient rejeté les crédits pour de nouvelles armes chimiques et le Sénat ne les avait adoptés que par une voix de majorité, grâce à la participation au vote de M. George Bush, vice-président des Etats-Unis et président du Sénat.

Le budget de la défense pour 1984 comprend enfin les crédits pour les principaux armements souhaités par le président Reagan, notamment \$4,85 milliards pour le nouveau missile intercontinental MX, \$5,63 milliards pour le nouveau bombardier stratégique B-1, et plus de \$400 millions pour le missile Pershing-2.

Radio-Solidarité, rappelé-on, avait réussi à émettre au moins à trois reprises, dont une fois à Gdansk, à la veille du 31 août, pour appeler la population à suivre les mots d'ordre du syndicat hosi-la-loi, et à manifester pacifiquement ainsi qu'à boycotter les transports en public.

Presque simultanément, une autre émission, présentée sous le label de Solidarité, mais apparemment fautive celle-ci, était diffusée à Varsovie également. N'ayant pas les mêmes problèmes de brouillage, un présentateur à la voix totalement inconnue mais parfaitement audible, a pu pendant plus de trois minutes, sur un ton de très grande tristesse, délivrer un message inverse.

Ce présentateur a notamment souligné les très grandes difficultés du syndicat, en butte à une « campagne définitive » menée par le Parti et privé du soutien d'une bonne part de la hiérarchie de l'Eglise. Plus significatif encore, il a appelé la population à ne pas sortir dans les rues lors « des prochains anniversaires ».

Ce speaker faisait apparemment allusion au 44ème anniversaire prochain de l'entrée des troupes soviétiques (alors alliées de l'Allemagne nazie) en Pologne, le 17 septembre 1939, et au 3ème anniversaire de l'enregistrement officiel de Solidarité, le 10 octobre 1980.

L'an dernier à cette dernière date, des manifestations importantes avaient eu lieu à Varsovie, où la milice avait chargé. Enfin, M. Adam Michnik, membre du mouvement dissident KOR actuellement interné, a prêté une longue lutte clandestine contre les autorités polonaises pour parvenir aux changements réclamés par Solidarité.

« Ce sera une longue marche », affirme M. Michnik dans une déclaration publiée dans un bulletin clandestin parvenu hier au bureau de Reuters mais dont on ne sait pas comment elle a pu sortir de la prison de Rakowiecka à Varsovie.

« La Chambre des représentants a définitivement adopté hier un budget record de la défense, accordant pour la première fois depuis 14 ans des crédits pour de nouvelles armes chimiques, malgré les appels de certains opposants à surmonter « l'émotion » créée par la destruction du Boeing sud-coréen.

Le budget de la défense pour l'année fiscale 1984 (qui commence le 1er octobre prochain), approuvé par 266 voix contre 132, est d'un montant de \$187,5 milliards, soit \$10,5 milliards de moins que ne le souhaitait le président Ronald Reagan. Le Sénat avait voté en faveur de ce budget mardi à la quasi-unanimité, 83 voix contre 8.

Comme au Sénat, la destruction par l'URSS du Boeing sud-coréen a favorisé l'approbation du budget par les représentants, notamment des \$114,6 millions prévus pour la production de nouvelles armes chimiques.

« La meilleure façon d'exprimer nos sentiments à propos de l'action des Soviétiques est de voter ce budget », a ainsi déclaré un représentant démocrate de l'Etat de New York, M. Samuel Stratton. En revanche, un des principaux opposants aux armes chimiques, M. Ed Bethune (républicain, Arkansas), a appelé ses collègues « à surmonter l'émotion du moment et rejeter ce budget ».

Le Pentagone peut maintenant aller de l'avant pour produire des obus et des bombes chimiques dites « binaires ». Ces armes contiennent deux composants inoffensifs individuellement mais qui deviennent mortels lorsque le mélange se fait au moment de l'impact.

Le Congrès a cependant mis une restriction à cette autorisation en interdisant au Pentagone de procéder à l'assemblage de ces armes avant octobre 1985.

Plusieurs parlementaires, notamment M. Clement Zablocki, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre, ont estimé que le stock existant d'armes chimiques classiques était suffisant pour les besoins de défense des Etats-Unis. Selon le Pentagone, en revanche, les stocks existants se détériorent et ont besoin d'être remplacés par une nouvelle génération d'armes chimiques.

Un autre représentant, M. Marvin Leath (démocrate, Texas), a reconnu que « les armes chimiques sont horribles. Mais, a-t-il ajouté, tandis que nous faisons la politique de l'autruche, les bouchers soviétiques gazent des centaines de milliers de personnes » en Afghanistan et en Asie du Sud-Est.

guérin
L'éditeur qui édite
Programme intégré de lecture, d'oral et d'écrit
Collection P.I.L.O.E.
dirigée par Alain Vézina, avec la participation de Gilles Primeau (consultant pédagogique)
Cahiers d'activités périssables ou non périssables
Les cahiers prévus pour chacun des niveaux offriront des activités visant à développer les connaissances orthographiques et discursives inscrites, à chacun des niveaux, dans le nouveau programme de français.
60 années
En vente dans toutes les librairies
manuel élève - ISBN-2-7601-0855-4 - 317 p. 9,95 \$
cahier d'activités (non périssable) ISBN-2-7601-0971-2 - 124 p. 4,95 \$
cahier d'activités 6A (périssable) ISBN-2-7601-0874-0 - 96 p. 2,50 \$
cahier d'activités 6B (périssable) ISBN-2-7601-0 - 96 p. 2,50 \$
guide du maître ISBN-2-7601-0974-7-317 p. 19,95 \$ - 50 années
manuel élève - ISBN-2-7601-0954-2-313 p. 9,95 \$
cahier d'activités (non périssable) 4,95 \$
cahier d'activités 5A (périssable) ISBN-2-7601-0958-5 - 107 p. 2,50 \$
cahier d'activités 5B (périssable) ISBN-2-7601-0874-0 - 117 p. 2,50 \$
guide du maître 19,95 \$
Le contenu des cahiers périssables et non périssables est le même.
4e année - disponible fin 1983
3e année 2e année 1re année disponibles 1984
En vente dans les librairies:
4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél. (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél. (514) 677-6525
168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél. (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél. (514) 843-6241

LA BOUTIQUE DONT ON PARLE LE PLUS
FRANCE MODE IMPORT
Toutes les grandes marques de vêtements
Directeurs de magasin avec classements
SPÉCIAL CETTE SEMAINE
RABAIS 30% SUR LES ROBES
Plus de 100 modèles
Prix de 100 à 600 \$
Nous ne vendons que des vêtements automne 83
Carrefour Laval
Boul. St-Martin
Boul. de la Concorde est. Pont-Viau
Boul. de la Concorde
Centre Duvernay
668-8510

CONFERENCE-SERA
LA PROSPECTIVE ET LA LECTURE DES CRISES
Conférence de MICHEL GODET professeur associé au Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris
suivie d'une discussion sur le rôle de la prospective en Europe
Vendredi 16 septembre 1983 à 19:30 h
Lieu: Institut International de la Communication 451 rue St-Jean Vieux-Montréal (Métro Place d'Armes)
Pour information: 845-4419
SERA
Séance d'étude et de réflexion sur l'avenir
17 de Buisson, Montréal, Québec H2K 3A1

LE SUCO DOIT VIVRE!
Le 14 juillet dernier, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a annoncé son intention de couper définitivement les subventions au SUCO.
Le SUCO lui, a décidé de continuer ses activités et les nombreux appuis qu'il reçoit prouvent qu'il n'est pas seul.
"Le SUCO travaille en Bolivie au service d'importants secteurs du mouvement populaire..."
Le Centre d'enquêtes et d'appui au mouvement paysan et 17 groupes populaires de Bolivie
"Nous cautionnons le type de coopération et de développement prôné par le SUCO dans ses projets... Ceux-ci sont à la mesure des besoins des populations du tiers monde..."
Céline Beauilleu du Centre de solidarité internationale de Aima
"SUCO oeuvre auprès des populations de l'Afrique et de l'Amérique latine... Le Conseil de travail de Montréal apporte son appui pour forcer l'ACDI à maintenir le financement du SUCO..."
L'Assemblée générale du Conseil du Travail de Montréal, Fédération des travailleurs du Québec
"Nous avons toujours été impressionnés par le travail de SUCO outre mer et leurs efforts pour lier ces programmes à l'éducation du public canadien..."
Jonathan Forbes pour le Development Education Centre de Toronto
Si comme eux vous êtes indignés par la décision de l'ACDI joignez-vous à la campagne d'appui au SUCO. Écrivez à l'ACDI, 200 Promenade du Portage, Hull, Québec, et au SUCO, 6839 Droiet, Montréal, H2S 2T1.

Micro-informatique: le MEQ assure qu'il n'improvise pas

par Jean-Pierre Proulx

Le ministère de l'Éducation, par la voix de son sous-ministre, M. Jacques Girard, s'est défendu hier d'improviser l'implantation de la micro-informatique dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Non seulement, il n'y a pas précipitation mais l'opération a été enclenchée après mûre réflexion. Pour tout dire, on se hâte lentement.

M. Girard a donc convoqué la presse non pas pour annoncer quelque nouvelle mais bien plutôt pour faire les mises au point que semble imposer une situation plutôt confuse.

« On doit réaffirmer que l'implantation de l'informatique à l'école relève de la seule responsabilité du MEQ », a d'abord dit M. Girard à propos des pressions du ministère de la Science et Technologie pour hâter les choses. Le sous-ministre reconnaît évidemment l'intérêt

particulier de ce ministère pour ce dossier avec lequel le MEQ collabore au reste. Il en va de même pour le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Deuxièmement, les objectifs pédagogiques du MEQ sont clairs, a-t-il dit à l'adresse du président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau qui les aurait trouvés peu précis. Ces objectifs ont été définis par un comité d'experts et ils font actuellement l'objet d'une consultation dans le réseau scolaire notamment auprès de la CEQ. Les voici du reste:

- au primaire: permettre à l'élève de se familiariser avec l'ordinateur, de s'initier à son utilisation créatrice pour réaliser des projets individuels ou en petits groupes, de l'utiliser comme aide et soutien à l'apprentissage par diverses applications ponctuelles;
- au secondaire: amener l'ensemble des élèves à s'initier de façon plus poussée à

l'ordinateur, à son utilisation, à son langage et au raisonnement logique qu'il développe, à acquérir une compréhension générale des changements technologiques et des applications de l'informatique, à utiliser l'ordinateur, sous diverses formes, comme aide et soutien à l'apprentissage;

- en formation professionnelle, fournir aux élèves concernés les moyens de s'initier à l'ordinateur et d'en acquérir une première maîtrise comme outil de travail;
- au collégial: favoriser l'utilisation de l'ordinateur comme outil pédagogique et comme aide à l'apprentissage des différentes disciplines, former l'ensemble des élèves du secteur professionnel à utiliser l'ordinateur comme outil de travail;
- à l'université: permettre à l'étudiant d'utiliser l'ordinateur en exerçant ses facultés d'analyse et sa créativité, rendre l'étudiant capable d'utiliser

les moyens technologiques appropriés dans ses études et ses travaux de recherche.

M. Girard a par ailleurs expliqué que le dossier cheminait au ministère de l'Éducation bien avant qu'il ne devienne soudainement l'objet de toutes les préoccupations au cours de l'hiver dernier. Le programme d'introduction à la science de l'informatique destinée aux étudiants de secondaire IV et V était déjà en voie d'expérimentation l'an passé. Cette année 18.000 élèves seront rejoints dans 150 écoles. On prévoit que 600 écoles secondaires l'offriront d'ici 3 ans.

Les appels d'offre pour les micro-ordinateurs destinés aux écoles ne seront pas lancés avant la fin de la consultation en cours dans le réseau, a-t-il d'autre part rappelé. Cela devrait cependant se faire au cours de l'hiver afin d'être prêt pour la rentrée de 1984-85. On prévoit dépenser \$44 millions pour l'é-

quipement, \$1 million pour la formation des maîtres, \$4,3 millions pour les didacticiels, \$1,9 million pour la recherche pour un total de \$51 millions.

On entend d'autre part confier aux enseignants la fabrication des didacticiels comme on l'a fait pour les programmes académiques. L'entreprise privée sera aussi mise à contribution.

M. Girard a par ailleurs confirmé la nouvelle parue dans LE DEVOIR hier sur l'ouverture à l'UQAM d'un programme intensif de formation des maîtres lesquels serviront ensuite de multiplicateurs dans le réseau.

Enfin, le ministère, a-t-il rappelé, offre au grand public par l'entremise de Radio-Québec, le programme Octo-Puce d'initiation à l'informatique. La diffusion commence dimanche le 2 octobre pour durer 12 semaines. (Information: à Montréal 873-2210; ailleurs au Québec: 1-800-361-4886).

Les honoraires de Taillibert

La RIO a proposé un règlement final supérieur de \$1.7 million au calcul initial

par Bernard Morrier

Dans un deuxième rapport déposé en novembre 1977, un comité spécial de la Régie des installations olympiques estimait que l'architecte français Roger Taillibert devrait avoir droit à des honoraires de \$6.854.850 pour les plans qu'il avait livrés entre juin 1973 et décembre 1975 dans la conception du Parc olympique.

La veille, le rapport d'un comité semblable, datant de 1976 et mis en preuve, avait plutôt établi que les honoraires devant être versés à l'architecte français ne devaient pas excéder \$5.151.680.

En mettant en preuve hier le deuxième rapport, un administrateur et économiste, M. Jean-Claude Villiard, qui a déjà travaillé deux ans à la RIO, sous la direction des présidents Claude Rouleau et Robert Nelson, a expliqué que son comité s'était entretenu avec M. Taillibert, tant à Montréal qu'à Paris, afin que celui-ci fournisse un éventail de ses services. « Il manquait alors plusieurs documents justifiant sa participation dans des secteurs donnés, a dit M. Villiard, mais étant donné l'originalité de la création de l'oeuvre, nous avons quand même décidé de lui offrir la totalité des honoraires sur les devis sommaires, même si c'était généreux. »

M. Villiard a ensuite souligné que, dans l'esprit du comité, le montant de plus de \$6 millions offert à l'architecte parisien devait être un règlement final, ajoutant toutefois qu'on réservait une somme additionnelle de \$200.000 en guise de provision sur une présentation éventuelle de pièces justificatives.

L'accord RIO-Taillibert n'a jamais eu lieu, parce que l'architecte désirait être

payé au coût de remplacement des équipements entre 1975 et 1977, la RIO ayant pour sa part estimé le coût global de l'ouvrage olympique à \$408.300.000 en 1974.

M. Villiard, qui est maintenant à la gestion des projets internationaux chez Lavallin, après avoir notamment oeuvré au cabinet de M. Rouleau, alors sous-ministre des Travaux publics, a conclu en disant que l'offre faite à M. Taillibert tenait compte des marges d'erreurs, des contingences et même de certains travaux dont les pièces justificatives manquaient.

Quant à M. Philip David Bobrow, dont les avocats de la RIO avaient retenu les services le 8 août dernier pour étudier un avant-projet (programme) soumis par M. Taillibert et le service des Travaux publics de la Ville de Montréal portant sur le parc Maisonneuve maintenant devenu le Parc olympique, il a estimé dans un premier temps que, pour ce seul travail, M. Taillibert aurait dû avoir droit à des honoraires variant entre \$50.000 et \$100.000 et non au \$1.051.762 que celui-ci réclame à ce chapitre.

Répondant aux questions de l'avocat de la RIO, Me Mirreille Zigby, le témoin affirme que la méthode employée pour arriver au paiement demandé est inappropriée pour la nature du travail rendu, attendu qu'un avant-projet doit être payé selon le budget prévu et non sur le coût de sa réalisation, vu qu'il peut fort bien arriver qu'un projet ne soit jamais réalisé.

M. Bobrow dit également avoir découvert cinq failles d'importance dans cet avant-projet en ce que les besoins étaient très incomplets et

qu'il contenait plusieurs références à des solutions plus qu'à des besoins.

Architecte de son métier et ayant notamment travaillé aux projets domiciliaires Boyce-Viau et de l'île des Soeurs, M. Bobrow a trouvé en outre que l'avant-projet était faible dans les secteurs mécaniques, électriques, structurels et architecturaux nécessités par les besoins, sans compter qu'il ne comprenait aucune étude pour les stationnements, les restaurants, les équipements, la circulation, la sécurité et d'autres secteurs comme la planification urbaine.

Enfin, cet avant-projet ne peut être utilisé comme document de contrôle en ce qui a trait aux coûts et même au design, tandis que plusieurs parties de la réclamation de M. Taillibert portant sur le dessin, les solutions architecturales et les structures ne reposent nullement sur les besoins commandés par l'avant-projet.

Donnant quelques exemples d'honoraires, M. Bobrow, qui, incidemment reconnaît n'avoir jamais travaillé sur des complexes sportifs, rappelle que son entreprise a reçu \$180.000 pour avoir participé à la conception de la Galerie nationale des arts réalisée au coût de \$80 millions, tandis qu'une somme de \$15.000 lui était revenue lorsqu'il avait imaginé l'Université du Vermont, dont la construction a coûté \$5.700.000 en 1971.

Dans cette poursuite où M. Taillibert réclame \$32 millions à la Ville de Montréal et à la RIO, la défense pourrait être complétée dès aujourd'hui tandis que devrait s'amorcer dès lundi l'étude de la poursuite de \$18 millions intentée à l'architecte par la RIO.

M. Bourassa souligne que nos ressources hydroélectriques nous donnent un avantage compétitif important par rapport à l'Ontario qui tire son énergie de centrales nucléaires ou au charbon ou à l'égard du Nouveau Brunswick qui construit des centrales nucléaires à seule fin d'en exporter la production.

Non seulement les spécialistes ontariens confirment-ils cet avantage hier dans LE DEVOIR mais ils indiquaient que l'Ontario elle-même pourrait être intéressée à importer son énergie du Québec à la fin du siècle, une fois qu'elle aura épongé ses surplus actuels. « Cela montre que le marché est encore plus vaste qu'on le croyait », de dire M. Bourassa.

Bourassa: Hydro est cinq ans en retard!

par Gilles Provost

Trop peu, trop tard! Telle est en substance la réaction qu'a formulée M. Robert Bourassa, candidat au leadership libéral, à la nouvelle publiée hier dans LE DEVOIR sur les négociations en cours à Hydro-Québec pour vendre à la Nouvelle-Angleterre un bloc ferme d'environ 2.000 mégawatts d'électricité. Les représentants américains disent même négocier « la phase II de la Baie James ».

Tout en disant connaître depuis longtemps le déroulement de ces négociations, M. Bourassa estime qu'elles ont été entreprises « cinq ans trop tard » et il qualifie « d'incompréhensible » l'imprévoyance de l'actuel gouvernement qui n'avait pas su prédire l'actuel surplus de d'énergie électrique (environ 2.000 MW pour lesquels on ne trouve pas preneur).

On ne pouvait peut-être pas prévoir en détail la crise économique actuelle ou le planonement récent des prix du pétrole, dit-il, mais l'expérience européenne montrait clairement, avant 1975, qu'une hausse des prix de l'énergie entraîne rapidement une chute de la demande. « Pourtant, Hydro-Québec persistait encore, en 1979-80, à prédire un taux de croissance élevé et irréaliste... »

Jusqu'à ces dernières années, dit-il, la direction d'Hydro-Québec se disait inca-

pable d'exporter faute de surplus alors que certains affirment maintenant qu'on ne peut le faire, faute de demande! »

A cet égard, M. Bourassa reconnaît la réalité des contraintes que LE DEVOIR exposait hier matin mais il souligne que les problèmes sont là pour être surmontés: « Les problèmes étaient aussi nombreux pour la première phase de la Baie James mais nous sommes passés à travers. »

« Il est possible, dit-il, que les administrateurs de compagnies d'électricité américaines ne soient pas gagnés d'avance à l'idée d'acheter leur énergie au Québec mais il faudrait que le gouvernement provincial entreprenne une vigoureuse campagne de persuasion auprès de la population américaine pour faire valoir que nous pouvons leur apporter une baisse de tarifs importante tout en réduisant leurs problèmes de pollution. »

D'ailleurs, dit-il, les propres évaluations d'Hydro-Québec fixent à environ 7.000 ou 8.000 mégawatts la taille totale du marché américain potentiel, comme son président, M. Joseph Bourbeau l'a reconnu en commission parlementaire à Québec, le 10 juin dernier. (Il s'agit là, évidemment, du marché théorique total, pour la conquête duquel nous sommes en concurrence avec Hydro-Ontario et le Nouveau-Brunswick.)

Une entente de principe intervient chez Seven-Up

par Rodolphe Morissette

Une entente est intervenue dans la nuit de mercredi à jeudi entre la compagnie Seven-Up Montréal Ltée de Saint-Laurent et les négociateurs des 265 employés en grève depuis le 4 août.

Les 150 embouteilleurs et les 115 vendeurs et livreurs, qui sont tous affiliés aux Métallos de la FTQ, se réunissent ce matin pour entériner ou rejeter l'accord obtenu à la table de négociation, hier, à 2 h 30 du matin devant le conciliateur du ministère du Travail, M. Jean des Trois-Maisons.

Les grévistes n'ont cependant guère pris les deux mesures d'intimidation appliquées par Seven-Up dans les derniers milles de la négociation.

D'abord, la firme a distribué mardi à ses employés un communiqué annonçant qu'elle s'appretait à fermer son usine de Saint-Laurent à cause des pertes financières importantes encourues pendant la grève, qui durait depuis six semaines.

Ensuite, mercredi, en fin d'après-midi, presque au moment même où le conciliateur convoquait les deux parties à une rencontre de négociation pour 19 h 30, quatre gros camions-remorques ont transporté, depuis l'usine de Seven-Up Montréal et sous le nez des grévistes, « quelque chose » vers une destination onirienne non identifiée — soit Ottawa ou Toronto.

Des syndiqués ont confié au DEVOIR hier l'information, obtenue de gens de l'intérieur de l'usine, assurent-ils, que les quatre camions ne contenaient que des diables (lifters) et une bonne quantité de caisses de bouteilles vides.

Pour le président du syndicat des vendeurs et livreurs, M. Paul Pauzé, il s'agissait de « pure provocation ». La compa-

gnie « a voulu énerver les femmes de nos employés juste avant la rencontre de conciliation », dit-il.

Le quotidien *The Gazette* rapportait dans son édition d'hier que les camions contenaient « de l'équipement ». Interrogé hier, le directeur des affaires institutionnelles de Seven-Up Canada Inc., M. Les Zuke, de Toronto, qui est devenu, depuis hier, le seul porte-parole officiel de la succursale de Montréal, déclarait au DEVOIR que « le message officiel » était clair: « Les quatre camions-remorques contenaient de l'équipement et de l'approvisionnement transportés depuis l'usine (de Saint-Laurent) vers une destination non identifiée. » M. Zuke a refusé d'en dire davantage.

L'entente de principe survient hier présente essentiellement trois compromis entre les demandes patronales initiales et la parité salariale avec les employés de Coca-Cola (des hausses successives de 7 %, puis de 6 % sur deux ans), que réclamaient les syndiqués.

La compagnie ne demande plus d'allonger la semaine de travail ni de geler les salaires; elle consent, avec l'accord des négociateurs syndicaux, à deux hausses successives de salaire sur deux ans, de 4 % et de 5 %.

Le contrat échoué depuis la fin juillet autorisait l'employeur à exiger de ses employés 20 heures de surtravail par semaine. Seven-Up voulait augmenter ce nombre à 40. On a réglé pour 15.

Enfin, les parties s'entendent sur le régime des vacances et des bonis. À ce jour, les employés avaient droit à quatre semaines de vacances après dix ans de service, à une semaine de plus après 20 ans et à six semaines après 30 ans.

en bref...

Grégoire attendra au 29

QUÉBEC (PC) — Avec le consentement unanime des parties, le juge Jean Bienvenue, de la Cour supérieure, a remis hier au 29 septembre l'audition d'une autre requête déposée par le député indépendant de Frontenac, M. Gilles Grégoire. L'ex-député péquiste, qui purge actuellement une peine de deux ans moins un jour d'emprisonnement pour avoir incité des jeunes filles mineures à commettre des actes d'immoralité sexuelle, tente cette fois d'obtenir la permission d'en appeler de la sentence prononcée contre lui par le Tribunal de la jeunesse. Tout indique cependant que la cause ne pourra pas être entendue tant que la Cour d'appel n'aura pas statué sur une démarche précédente entreprise par M. Grégoire. Déjà débouté par la Cour supérieure dans sa tentative pour obtenir la permission d'en appeler du jugement, le député est allé devant la Cour d'appel. La cause a été entendue au début du mois par les juges François Lajoie, Marc Beauregard et John A. Nolan. Le jugement devrait être rendu sous peu.

Des décisions ou des farces

Le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Francis Dufour, a vertement critiqué la récente décision du Tribunal d'arbitrage qui accorde une augmentation globale annuelle de 16,15 % aux policiers de la municipalité de Mascouche, ce qui porte leur salaire hebdomadaire à \$ 640. Selon M. Dufour, les décisions arbitrales touchant les pompiers et policiers municipaux sont devenues une véritable farce, particulièrement dans un contexte économique difficile où on demande à tous de se serrer la ceinture et où les autres employés municipaux sont eux astreints aux 6 et 5 %. Trente-cinq autres décisions arbitrales devant être rendues avant la fin de l'année, M. Dufour craint qu'une décision comme celle touchant la ville de Mascouche ne fasse grimper de façon scandaleuse les salaires des policiers.

Le port restera à Montréal

Le comité exécutif de la CUM a fait savoir hier qu'il s'opposait énergiquement à toute expansion du port de Montréal hors du territoire de la communauté urbaine. « Nous croyons, a souligné à ce sujet M. Pierre Des Marais II, que le port de Montréal est un milieu dynamique et qu'il favorise la relance économique non seulement de la CUM mais également de tout le Québec. Nous nous opposons à tout projet de développement du port de Montréal sur la rive Sud. Nous estimons que tout développement du port de Montréal doit se faire sur le territoire de la CUM de même que sur l'île Sainte-Thérèse », souligne le président de la CUM.

Pour laver les eaux

QUÉBEC (PC) — Un protocole d'entente prévoyant la construction d'ici 1990 de deux usines de traitement des eaux usées a été signée hier entre la Communauté urbaine de Québec et le ministère de l'Environnement. La CUQ et le ministère se sont engagés à investir près de \$ 225 millions pour la construction des deux usines et les travaux de raccordement et d'interception des eaux.

Morgentaler veut récidiver

TORONTO (PC) — Accusé d'avoir tenu une clinique d'avortement à Toronto, le Dr Henry Morgentaler a fait savoir hier qu'il rouvrirait cette clinique avant même de subir son procès, qui a été fixé au 21 novembre. C'est ce qu'a laissé entendre un porte-parole de la clinique, qui n'a pas cependant précisé à quelle date elle rouvrirait ses portes. Deux associés du Dr Morgentaler doivent subir leur procès en même temps que lui, accusés aussi d'avoir tenu une clinique d'avortement.

Le procès du capitaine

QUÉBEC (PC) — Le procès du capitaine Paul Watson, du Sea Shepherd II, et de son premier officier, Paul Pezwick, a été ajourné hier au 26 octobre. Le juge Yvon Mercier de la Cour provinciale a reporté le procès à cette date après avoir entendu les plaidoiries des parties. Watson, 32 ans, de Vancouver, et Pezwick, 30 ans, de Norwood, Massachusetts, sont accusés de complot et de méfait pour avoir entravé la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent en mars dernier. Une accusation de conduite dangereuse d'un navire pèse également sur Watson. Les procureurs de la défense, Mes Jean-Claude Hébert et Ronald Picard, ont réclamé hier un verdict d'acquiescement. Ils ont soutenu que le tribunal n'avait pas juridiction pour entendre la cause parce que, à leur avis, les présumés délinquants auraient été commis en dehors des eaux territoriales canadiennes.

Enquête partielle

La Ligue des droits et libertés juge « toute croche et loin d'être impartiale » l'enquête commandée par le solliciteur général du Canada sur l'émeute au pénitencier d'Archambault. M. Jean-Claude Bernheim a décrié hier l'attitude et le mutisme des autorités judiciaires dans cette autre enquête sur l'émeute du 25 juillet 1982, au pénitencier à sécurité maximale.



Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche

BOURSES

D'ÉTUDES, DE PERFECTIONNEMENT ET DE RECYCLAGE (1984-1985)

Pour l'année universitaire 1984-1985, le Fonds F.C.A.C. gère 14 programmes de bourses:

- maîtrise, doctorat et postdoctorat dans tous les domaines
- maîtrise ou doctorat dans les domaines de l'énergie, de l'environnement ou des transports
- baccalauréat ou maîtrise à temps partiel pour les administrateurs de P.M.E. et maîtrise ou doctorat à temps plein en administration à l'intention des personnes possédant une expérience de 2 ans dans un poste de cadre
- stages de recyclage (ne menant pas à un diplôme) à l'intention des diplômés de 2^e ou de 3^e cycle disposés à entreprendre des tâches de recherche après une interruption d'au moins trois ans
- stages de perfectionnement dans les arts, à l'intention des artistes ayant complété la formation de base et n'étant pas considérés comme professionnels
- bourses de maîtrise ou de doctorat Québec-Ontario
- bourses de maîtrise ou de doctorat destinées aux Acadiens et aux francophones des provinces de l'Ouest qui souhaitent étudier au Québec
- bourses de stages parlementaires permettant d'effectuer un stage d'un an à l'Assemblée nationale

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 29 NOVEMBRE 1983

Des réunions d'information auront lieu aux endroits suivants:

| DATE/HEURE | ÉTABLISSEMENT | ADRESSE | LOCAL |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--|---------|
| mardi 20 septembre 11h15 | École des Hautes Études Commerciales | 5255, Decelles | 3049 |
| jeudi 22 septembre 12h00 | École Polytechnique | 2500, Marie-Guyard | A-522 |
| mardi 27 septembre 14h00 | Université du Québec à Trois-Rivières | Pavillon Ringuet 3351, boul. des Forges | 2077 |
| mercredi 28 septembre 11h00 à 12h30 | Université du Québec à Chicoutimi | Pavillon principal 555, boul. de l'Université | 1-535 |
| jeudi 29 septembre 12h30 | Université Laval | Pavillon des Sciences de l'administration Théâtre de la cité universitaire | |
| vendredi 30 septembre 12h00 | Université du Québec à Rimouski | 300 avenue des Ursulines | C-410 |
| mardi 4 octobre 12h30 | Université du Québec à Montréal | Studio Alfred Laliberté Pavillon Judith-Jasmin 405, Ste-Catherine est | JM-400 |
| mercredi 5 octobre 13h15 | Université Concordia | Pavillon Hall 1455 de Maisonneuve ouest | 769 |
| jeudi 6 octobre 11h00 à 13h00 | Université de Montréal | Pavillon principal 2900, Édouard Montpetit | K-500 |
| mercredi 12 octobre 12h00 | Université de Sherbrooke | Pavillon Albert Leblanc | A-8-334 |
| mardi 18 octobre 11h00 à 13h00 | Université du Québec à Hull | Pavillon Taché 283, boul. Alexandre Taché | 3300 |
| jeudi 20 octobre 12h30 | Université McGill | Leacock Council Room Pavillon Leacock 855, Sherbrooke ouest | 232 |

Les brochures et formulaires sont disponibles aux endroits suivants:

- FONDS F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche 979, rue de Bourgogne 4^e étage Sainte-Foy (Québec) G1W 2L4 Tél.: (418) 643-3862
- Services aux étudiants des universités du Québec
- Directions régionales du ministère de l'Éducation
- Délégations et Bureaux du Québec à l'étranger
- Bureaux régionaux du ministère de l'Industrie, Commerce et Tourisme.

Les citoyens canadiens ou immigrants reçus domiciliés au Québec depuis au moins un an sont admissibles.

LE DEVOIR

L'information économique s'inscrit quotidiennement dans les pages du Devoir.

le mercredi, un supplément hebdomadaire utile, fiable et accessible.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

ARTS ET SPÉCIALS

La saison 1983-1984 à la télévision

Audace à Radio-Canada, prudence à Radio-Québec

par Jules Richard

Les jeux sont maintenant faits à la télévision de Radio-Québec et de Radio-Canada pour la saison 1983-84. Radio-Québec a opté pour une programmation conservatrice qui consolide les acquis des années précédentes tout en respectant son mandat de télévision éducative alors que Radio-Canada prend des risques qui réservent quelques surprises.

Radio-Québec a quitté provisoirement, du moins cette saison, le champ des magazines d'actualité et de reportages qui, selon le vice-président à la programmation, M. Claude Sylvestre, « ne contribue pas suffisamment à rejoindre un public important et surtout qui n'apporte pas une alternative manquant par rapport aux autres télévisions. Il ne faut pas faire en plus petit ce que les autres font en plus grand ».

Ainsi, l'Autre Télévision a plutôt choisi de mettre l'accent sur les dossiers préparés de longue main comme Le 60-80, une série de 26 émissions thématiques sur l'histoire du Québec animée par François Ricard. L'émission

de mercredi dernier sur les gouvernements qui se sont succédé durant la décennie 60-70 était particulièrement bien documentée et l'idée de faire appel aux acteurs politiques de l'époque, Georges-Émile Lapalme, René Lévesque, Pierre Bourgault... donne à l'analyse une perspective plus critique sur ces événements qui ont profondément marqué le Québec.

La série devrait présenter au cours de la saison des thèmes qui vont de la famille à l'économie en passant par la culture. La présentation n'est pas particulièrement originale mais a toutefois le mérite de présenter une rétrospective exhaustive du Québec de ces 20 dernières années.

Les « Télé-Documents » socio-politiques du lundi soir ont, pour la plupart, été achetés à la télévision étrangère. Cela peut donner des choses plutôt ennuyeuses, comme ce reportage de la télévision suisse sur la vie des vacanciers dans un terrain de camping près de Lausanne ou d'autres plus susceptibles d'intéresser le grand public comme ce portrait de la télévision soviétique (le sujet est d'actualité) produit par la télévision suisse-romande, diffusé le 26 septembre. Le magazine d'information

Nord-Sud sur la coopération internationale dans les pays en voie de développement présente l'intérêt de toucher un secteur jusqu'ici très peu couvert par les autres télévisions.

La première émission de la série Les Travailleurs, la grosse série de Radio-Québec cette année, est extrêmement décevante; le sujet, pourtant intéressant, aurait pu être traité d'une tout autre façon. L'aller-retour entre la situation au début du siècle (l'exode des travailleurs vers l'Ontario et les États-Unis) et la situation actuelle (le travailleur qui doit aller à l.G.-2) devient presque incompréhensible par un montage qui brouille plus qu'il n'explique. L'utilisation des documents d'époque, trop souvent des dessins et croquis, se marie mal avec les scènes de fiction. Espérons que les émissions qui suivront... ne se ressembleront pas.

Options, le mercredi à 21 h, propose différents portraits de réalisateurs, de comédiens et d'écrivains. On a pu voir récemment l'excellent documentaire du réalisateur belge André Delvaux To Woody Allen from Europe with Love, et plus récemment un film sur le tournage de Fellini-Casanova à Cine-

ma et un portrait du réalisateur Roman Polanski durant le tournage de Tess.

À Radio-Canada, les téléromans ont commencé la saison sur l'air de « tout le monde est malheureux », le mari d'Anne (La Bonne Aventure) meurt dans un tragique accident, une séparation douloureuse dans Terre humaine, seul le piment ministre de Solange Chapat-Rolland débute la saison en beauté avec sa nomination au poste de premier ministre. Tout ce beau monde devrait évoluer comme par les années passées avec des hauts et des bas, comme dans la « vraie vie », c'est le principe de base du téléroman. Radio-Canada concurrence Télé-Métropole sur son propre terrain avec la nouvelle comédie de Gilles Richer, Poivre et Sel, qui met en vedette Janine Sutto et Gilles Latulipe.

Les débuts de soirée du lundi se déroulent sous le signe du divertissement « léger » à la télévision d'État; jouez au jeu des retrouvailles avec Avis de recherche, une sorte de convention télévisé où, pendant une semaine, l'invité de Gaston l'Heureux va tenter de retrouver ses anciens compagnons de classe à partir d'une photo. Le vendredi, tout le monde se ren-

contre en studio... et on recommence la semaine suivante avec un nouvel invité. Où est l'intérêt d'une telle émission, dites-moi ?

Drôle de vie, qui suit immédiatement, est un collage de deux émissions américaines, Real People et Games People Play, arrosé à la sauce québécoise. Cela donne un mélange indigeste (surtout à l'heure du souper) qui n'a rien de drôle même si l'animateur fait des efforts désespérés dans tous les sens (rire et faire rire).

Coup d'oeil, le nouveau magazine culturel de Radio-Canada, porte bien son nom. Il s'agit d'un survol rapide des événements culturels de la semaine, spectacles, concerts, nouvelles parutions (le cinéma est réservé à René Homier-Roy et Chantal Jolis). Pourquoi Radio-Canada a-t-il autant de difficulté à concevoir un magazine culturel structuré et intéressant ? Il est peut-être trop tôt pour porter un jugement, mais au cours de la première émission, Georges-Hébert Germain s'est perdu dans un propos confus sur les « années folles » et la « belle époque » pour introduire la critique du spectacle de Monique Leyrac sur lequel en définitive on a appris bien peu de choses. L'animatrice Suzanne Lévesque ne s'en tire pas trop mal... Mais attendons les prochaines semaines pour voir si ce nouveau magazine réussira à s'imposer à la télévision.



Pierre Nadeau

Une des bonnes surprises de cette nouvelle saison à Radio-Canada: l'émission Vingt ans après animée par Pierre Nadeau. Une émission originale et dynamique qui nous ramène au coeur de l'actualité, la même semaine 20 ans plus tôt, en 1963. L'époque des boîtes à chansons, des cabarets et des clubs, les premiers attentats à la bombe du FLQ est reconstituée dans ce magazine qui s'apparente à la fois au talk show et à l'émission d'affaires publiques.

À chaque début d'émission, Jean-Paul Nolet (la voix de Radio-Canada des années

60) présente un court bulletin de nouvelles réalisé à partir des archives filmiques de Radio-Canada qui nous donne un aperçu de l'actualité de l'époque. Les invités en studio sont des gens qui ont plus ou moins marqué cette époque, hommes politiques, sportifs, comédiens ou chanteurs. À la première émission, on a pu voir l'ex-futuriste Richard Bizier en compagnie du procureur de la Couronne à ce moment-là, Jacques Ducros. La saison qui s'en vient nous réserve, paraît-il, des rencontres surprenantes.

La partie musicale de l'émission, confiée à François Cousineau, accueille chaque semaine une vedette de l'époque qui vient faire revivre les succès du moment. On y voit des gens qui ne passent plus tellement à la télévision mais qui ont pourtant connu des heures de gloire au début des années 60, comme Margot Lefebvre... Cette nouvelle émission devrait aller chercher des téléspectateurs à une heure d'écoute particulièrement difficile, le ven-

dredi à 20 h.

La Course autour du monde revient à compter du 17 septembre; au cours des deux prochaines semaines nous pourrions voir les films de sélection des cinq candidats canadiens alors que le 1er octobre, toute l'équipe sera à Paris sur le plateau d'Antenne 2 pour la présentation officielle de tous les concurrents. Le 8 octobre, c'est le départ officiel de la course.

Enfin, le nouveau Téléjournal de 22 h avec sa présentation à l'américaine a fait une entrée sans surprises; quant au Point, la formule est encore un peu figée, les animateurs Simon Durivage et Denise Bombardier ne semblent pas encore tout à fait à l'aise avec ce nouvel appareillage technique qui relie le studio 45 aux grandes capitales du monde. Pourtant cette nouvelle émission a tout le potentiel pour rivaliser avec The Journal, de CBC, et il reste à savoir si elle réussira à aller chercher l'auditoire qui était passé au canal anglophone.

TÉLÉVISION

- 2 CBFT
12.00 Première édition
12.22 Télé arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 La chasse au trésor
15.30 Les herbiers
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 La route de l'amie
17.30 La clé des bois
18.00 Ce soir
18.25 Les nouvelles du sport
18.30 Avis de recherche
19.00 Par les chemins d'Ambrise
19.30 Grand-papa
20.00 Déjà 20 ans
21.00 Hors série
22.00 Le Téléjournal
22.25 Le point
22.55 La météo
23.00 Les nouvelles du sport
23.10 Télé arts
23.15 Vivre en forme
23.20 Cinéma
James Bond contre Dr. No avec Sean Connery, Ursula Andress (Brit. 57)
1.20 Cinéma-nuit
Le club des libéraux avec David Hemmings, Joanna Pettet (Brit. 68)

CFTM

- 12.00 Les dix vous informe
12.30 Entre nous
14.00 Cine-quiz
16.00 "La toubib se recycle" (It 77) avec Edwidge Fenech, Aldo Maccone
16.00 L'animathèque
16.30 Daniel Boone
17.30 Tout un monde
18.00 Le 18 heures
19.00 Galaxie
19.29 La quotidienne
19.30 Huit ca suflit
20.30 Actualités plus
21.30 Michel Jasmijn
22.30 Les nouvelles TVA
22.50 Le dix vous informe
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Nero Wolf

RADIO-QUÉBEC

- 15.00 Le Québec au pluriel
15.30 Options
17.30 Eché au roi
18.00 La petite Lulu
18.30 Télé-service
18.57 L'agence D.D.T.
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Retraite-action
20.00 Visage
20.30 S.O.S. jacoute
22.00 Caméra
22.30 Le 60-80
23.00 Téléservice
23.27 L'agence D.D.T.

TVFQ (Câble)

- 12.30 Les jeux de 20 heures
13.00 L'assassin est dans la ville
14.15 Le nouveau vendredi
15.30 L'Académie des neufs
16.05 Théâtre de Boulevard
16.17 Actualités régionales
17.00 L'île aux enfants
17.20 Croque-vacances
17.45 Histoire d'encre
18.00 Le Bar de l'été
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie
20.00 Les jeux de 20 heures
20.30 L'assassin est dans la ville
21.45 Le nouveau vendredi
22.00 L'Académie des neufs
23.34 Théâtre de Boulevard
23.47 Actualités régionales

CBMT

- 12.00 The Midday News
12.10 See B C
12.10 Midday
12.25 Community events
12.50 Wok with Yan
12.55 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty From...
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
15.00 Canadian Reflections
16.00 Do it yourself
16.29 Newswatch 6
17.00 Daytime Challenge

Three's Company

- 18.00 Newswatch
19.00 à confirmer
20.00 Dallas
21.00 The National
22.00 The Journal
22.25 Newswatch Headlines and the National Update
23.05 Newswatch
23.27 The Monte Carlo Show

CFCF

- 12.00 The Finestones
12.30 Pulse
13.00 The Don Harron Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Soap
16.30 Take a Break
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.00 Fast Company
20.00 The dukes of hazard
21.00 Alice
21.30 CFL football
"Blue Bombers de Winnipeg contre Stampedes de Calgary"
Loto-Québec
00.27
00.30 CTV National News
00.51 Nite life
01.51 Cinema 12
"The day of the Locust" Drama
(1975) Donald Sutherland, Karen Black
4.20 The six million dollar man

CINÉMA

- ASTRE I: (327-5001) — "Octopussy" 9 h
— "À la recherche de la panthère rose" 7 h 15
ASTRE II: — "Le sang du sorcier" 7 h 15
— "Psychose II" 9 h 00
ASTRE III: — "Les yeux de la forêt" 7 h 10
— "Tron" 8 h 40
ASTRE IV: — "Rocky III" 7 h 00 — "La vengeance des fantômes" 8 h 50
AVENUE: (937-2747) — "Fermé"
BERRI I: (288-2115) — "Les deux sont tombés sur la tête" 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00
BERRI II: — "L'arbre de la connaissance" 12 h 35, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 15
BERRI III: — "Danton" 1 h 40, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 30
BERRI IV: — "L'homme blessé" 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
BERRI V: — "Le monde selon Garp" 1 h 20, 4 h 05, 6 h 35, 9 h 05, 11 h 30
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Metal storm 3-D" 7 h 00, 9 h 00
BONAVENTURE II: — "Night mares" 7 h 10, 9 h 10
BROSSARD I: (465-3851) — "Piège mortel" 7 h 35, "Splinn" 7 h 30
BROSSARD II: — "Le monde selon Garp" 1 h 20, 4 h 05, 6 h 35, 9 h 05, 11 h 30
BROSSARD III: — "Brester et les 6 chenapans" 9 h 30, "Problèmes modernes" 7 h 30
CARTIER LAVAL: — (663-5124) — "Les Dieux sont tombés sur la tête" 7 h 00, 9 h 00
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Sans retour" 6 h, 9 h 40 — "La guerre du feu" 7 h 30
CHAMPLAIN II: — "Piège mortel" 9 h 35, "Splinn" 7 h 30
CHATEAU I: (271-1103) — "La dernière maison sur la gauche" 3 h 05, 6 h 25, 9 h 45 — "Bassers macabres" 1 h 20, 4 h 40, 8 h 00
CHATEAU II: — "Les petits slips se déchinent" 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30 — "Ca fait du bien" 1 h 00, 3 h 25, 5 h 50, 8 h 15
CINÉMA LUMIÈRE: — "E.T." 7 h 10 — "The song remains the same" 9 h 15
CINÉMA DE PARIS: — "The gods must be crazy" 12 h 50, 2 h 55, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15
CINÉMATHEQUE: (842-9763) — "Seule" 18 h 35, "Aerogard" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Twilight"
Zone 1: 1 h 55, 3 h 45, 5 h 35, 7 h 30, 9 h 25
CINÉPLEX II: — "Gandhi" 1 h 35, 5 h, 8 h 30
CINÉPLEX III: — "Baby it's you" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 50
CINÉPLEX IV: — "Private School" 1 h 45, 3 h 25, 5 h 05, 6 h 40, 8 h 20, 10 h
CINÉPLEX V: — "Jaws 3-D" 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 15
CINÉPLEX VI: — "Gregory's girl" 1 h 30, 3 h 10, 5 h, 6 h 40, 8 h 20, 10 h
CINÉPLEX VII: — "Strange brew" 1 h 35, 3 h 15, 5 h, 6 h 40, 8 h 20, 10 h
CINÉPLEX VIII: — "Octopussy" 2 h, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20
CINÉPLEX IX: — "Superman 3" 2 h 30, 5 h 00, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA MONTREAL I: (521-7870) — "Octopussy" 12 h 25, 5 h 10, 9 h 35 — "C'est ma vie après tout" 2 h 45, 7 h 30
CINÉMA MONTREAL II: (521-7870) — "Psychose II" 1 h, 5 h 10, 9 h 20 — "La femme" 3 h, 7 h
CLAREMONT: (486-7395) — "Revenge of the ninjas" 12 h 05, 16 h 40, 20 h 55 — "Aventuriers de l'arche perdue" 14 h 25, 18 h 50
COMPLEXE DES JARDINS I: — "Tootsie" 12 h 15, 16 h 35, 20 h 55 — "Las des des" 14 h 35, 18 h 55
COMPLEXE DES JARDINS II: — "Officer gentlemen" 12 h 05, 16 h 40, 20 h 55 — "Aventuriers de l'arche perdue" 14 h 25, 18 h 50
COMPLEXE DES JARDINS III: — "Ardeurs perverses" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 45 — "Mémoires d'un cœur de japonais" 13 h 20, 15 h 45, 18 h 10, 20 h 35
COMPLEXE DES JARDINS IV: — "Superman III" 13 h 00, 19 h 00 — "Ne tirez pas sur les clients" 15 h 30, 21 h 10
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Relâche"
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "Tommy" 7 h 00, 9 h 10
CÔTE-DES-NEIGES II: "Night mares" 7 h 15, 9 h 15
CREMAZIE: (388-4120) — "Carmen" 7 h 30, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — "Coup de foudre" 7 h 20, 9 h 30
DAUPHIN II: "Le choix de Sophie" 8 h 15
DORVAL I: (631-8587) — "Revenge of the ninjas" 6 h 15, 8 h 00, 9 h 45
DORVAL II: "Hercules" 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40
DORVAL III: "Mr. Mom" 6 h, 7 h 45, 9 h 40
DECARIE I: (341-3190) — "Time Riders" 7 h 20, 9 h 20
SPECTRUM: (861-5851) — Michel Rivard 20 h 30
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau (523-1211) — "Bienvenue aux dames" — "Les Welcomes" 20 h 30
THÉÂTRE CENTAUR: (288-1229) — "Moving" 20 h 00
THÉÂTRE CHANTECLERC: St-Adèle (435-5355) — "Les folles de Jacques Offenbach" 20 h 30
THÉÂTRE PORT ROYAL: "Soeur Agnes" 20 h 00
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: (845-0261) — "N'écoutez pas, mesdames" de Sacha Guitry 20 h 00
THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — "La Trousse" 20 h 30 — Jean-Marie Moncelet "Chante Paris" 20 h 00
THÉÂTRE DE L'ÎLE: (Hull, 771-6669) — "Bachelors" 20 h 30
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins est (845-7277) — "Visite libre" de Michel Faure, 20 h 00
UNIVERSITÉ DE MONTREAL: 200 Vincent d'Indy — "Recital de chant, 20 h 00
QUÉBEC
THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGES, QUÉBEC: (892-3064) — "Meurtre à l'Auberge des Gouverneurs" 20 h 30
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: — "Salle Octave-Cremazie" Théâtre du Trident présente "Quelle vie?" 20 h 00
Salle Calixa-Lavallée: (872-3947) — "Les mariés c'est comme les melons, faut pas choisir; l' meilleur est celui qu'on prend à l'a-veuglette" 20 h 30
OTTAWA
CENTRE NATIONAL DES ARTS, OTTAWA: (232-5713) — Opéra: "The Gondoliers" 20 h 30, Théâtre: "Trafford Tans" 20 h 00

SURSCÈNE

- ATELIER CONTINU: (270-1178) — Michel Lemerle, 21 h 00
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, St-Timothée (1-373-3262) — "Les plaisirs de rompre", 21 h 00 — "Parloz aux entiers" 21 h 00
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: (843-8620) — "Mélancolie des années 30", 21 h 00
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 rue St-Denis (843-3484) — Guy Écuyer, "Diogenes" 20 h 00
CAFÉ MOLIERE: 1200 Saint-Hubert (844-7000) — "Té véux dire" 20 h 30
CAFÉ DE LA PLACE: (P.D.A. 842-2141) — Monique Leyrac chante "1900", 20 h 30
GRAND CAFÉ LE BATEAU IVRE: 1720 St-Denis (849-8955) — Lucienne Evan Combo
ERKSINE AND AMERICAN UNITED CHURCH: 3407 ave du Musée (844-5477) — Mireille Lagacé, 20 h 00
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum (521-4198) — Groupe Carbone 14, 21 h 00
EX-CONVENTUM: 1237 Sangumet — "Opus contre nature", 20 h 30
FOUFONES ÉLECTRIQUES: 97 Ste-Catherine — Le groupe Madame "L'argent se fait vite" 21 h 00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest, rue St-Paul (842-2003) — "Concert Two" de Toronto, 22 h 00, 2 h 30
LE BISTRO D'AUTREFOIS: (842-3808) — 21 h 30: Selma 24 h 00: Philippe Noréaut
PLACE DES ARTS: (842-2112) Salle Wilfrid Pelletier — "Ballet du XXe siècle" Maurice Béjart, 20 h 00
RISING SUN: 286 Ste-Catherine Ouest (861-0657) — "Jawata Truths & Rights"

- DECARIE II: "Gandhi" 8 h
ELYSEE I: (842-6553) — "Aveux spontanés" 7 h 00, 9 h 05
ELYSEE II: — "Le mur" 7 h 15, 9 h 30
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Flashdance" 7 h 30, 9 h 30
FAIRVIEW II: — "Risky business" 7 h 10, 9 h 10
IMPERIAL: (288-7102) — "Return of Jedi" 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 30
JEAN-TALON: (725-7000) — "Brewster et les six chenapans" 9 h 30 — "Problèmes modernes" 7 h 30
KENT I: (489-9707) — "Flashdance" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
KENT II: — "Risky Business" 6 h, 7 h 45, 9 h 30
LA CITÉ I: (844-2829) — "Revenge of the ninjas" 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30
LA CITÉ II: — "Hercules" 7 h 10, 9 h
LA CITÉ III: — "Flashdance" 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Pourquoi l'étrange M. Zolock s'intéressait-il tant à la bande dessinée?" 7 h 00
"Salò ou les 120 journées de Sodome" 7 h 15 — "La torture des années dures" 9 h 00 — "La femme tatouée" 9 h 30
LAVAL I: (688-7778) — "Bonheur d'occasion" 7 h 05, 9 h 30
LAVAL II: — "J'ai épousé une ombre" 7 h 05, 9 h 10
LAVAL III: — "Flashdance" 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30
LAVAL IV: — "Hercules" 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40
LAVAL V: — "Et la tendresse bordel II" 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40
LAVAL-ODEON I: — "Pièges mortels" 9 h 10 — "Splinn" 7 h 05
PARADIS ODEON II: — "Metal Storm 3-D" 6 h 45, 8 h 15, 9 h 50
LOEW'S I: (861-7437) — "Revenge of the ninjas" 12 h 05, 2 h 00, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45
LOEW'S II: — "Staying Alive" 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00
LOEW'S III: — "Flashdance" 12 h 05, 2 h 35, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50
LOEW'S IV: — "Wargames" 12 h, 2 h 30, 4 h 40, 7 h 30, 9 h 40
LOEW'S V: — "Mr. Mom" 12 h 05, 2 h 05, 4 h 05, 6 h 05, 8 h 05, 10 h 05
MERCURI: — "Le samourai noir" 6 h 05, 9 h 25 — "Le gendarme et les gendarmettes" 7 h 15
QUIMETOSCOPE: (525-8600) — "Les valseuses" 7 h 15, 9 h 30 — "48 heures" 9 h 00, 9 h 00
OUTREMONT: — "The Atomic Cafe" 7 h 30 — "La maîtresse du lieutenant français" 9 h 30
PALACE I: (866-6991) — "Risky business" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50
PALACE II: — "Hercules" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PALACE III: — "National Lampoon's vacation" 12 h 10, 2 h 05, 4 h 55, 7 h 50, 9 h 45
PALACE IV: — "Easy Money" 12 h 25, 2 h 20, 4 h 15, 6 h 10, 8 h 05, 10 h
PALACE V: — "Class" 12 h 20, 2 h 10, 4 h 5, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30
PALACE VI: — "Trading Places" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
PARADIS ÉLÉ: (843-4725) — "India song" 19 h 00, 21 h 30
PARADIS I: (866-6991) — "Tootsie" 8 h 55 — "L'As des As" 7 h
PARADIS II: — "La folle escapade" 7 h 10 — "Bambi" 9 h 10
PARADIS III: — "Le chasseur de monstres" 7 h 10 — "Le démon dans l'île" 8 h 50
PARISIEN I: (866-3856) — "Le retour du Jedi" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 30
PARISIEN II: — "Edith & Marcel" 1 h 30, 4 h 45, 8 h 15
PARISIEN III: — "J'ai épousé une ombre" 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h, 9 h 10
PARISIEN IV: — "Bonheur d'occasion" 12 h 15, 2 h 35, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 45
PARISIEN V: — "Et la tendresse bordel II" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Psychose II" 6 h 00, 9 h 50 — "La femme" 7 h 55
PLACE LONGUEUIL II: — "Le samourai noir" 6 h 00, 9 h 50 — "Les diables de la route" 8 h 00
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — "Zelig" 12 h 05, 1 h 50, 3 h 35, 5 h 20, 7 h 05, 8 h 50, 10 h 35
PLACE VILLE-MARIE II: — "Zelig" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON I: (895-4246) — "Time riders" 7 h 00, 9 h 00
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Droughtman's contact" 7 h 15, 9 h 20

LA BOITE À ÉCHOS

À la galerie Transgression (1447 Bleury), l'on reprend ce soir et demain à 20 h la performance de l'artiste chilien Alberto Kurapel intitulée ExiTho in plectore extranamiento. Alberto Kurapel a son actif cinq disques, tous réalisés au Québec. Dans cette performance, il révèle les fantasmes d'un exilé en terre québécoise et aborde

les grands thèmes de l'actualité latino-américaine. L'on vient de confirmer que M. Kurapel a été invité au festival de Sigües, en Catalogne (Espagne) du 13 au 24 octobre pour y donner cette performance. Un spectacle multi-média où se mêlent les langues française et espagnole. Pour réserver: 526-6196.

AUDITIONS

DÉBUT DE LA 8e SAISON OCJM
L'Orchestre Civique des Jeunes de Montréal, toujours en plein essor, amorce cette semaine, le début de sa 8ième saison.
Quelques postes dans la section des cordes sont encore ouverts et les auditions auront lieu samedi, le 17 septembre à partir de 8:30.

Pour plus amples renseignements, veuillez appeler 878-9680

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN.

Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

PLACE ALEXIS NIHON III

- Star Chamber: 7 h 20, 9 h 30
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "2001 Space Odyssey" 8 h 00
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "Superman III" 5 h — "Les aventuriers du bout du monde" 7 h 15
SAINT-DENIS II: — "Belles, blondes et bronzées" 17 h 00 — "Piranhas II, les tueurs volants" 18 h 10, 21 h 30
VERDUN: — "Pot Problem" 6 h 05, 9 h 25 — "Géris ben dur" 7 h 50
VERSAILLES I: (353-7880) — "Bonheur d'occasion" 7 h 10, 9 h 20
VERSAILLES II: — "J'ai épousé une ombre" 7 h, 9 h 10
VERSAILLES III: — "Flashdance" 6 h 05, 7 h 45, 9 h 25
VILLARY: (388-5577) — "Le samourai noir" 7 h 50 — "Le gendarme et gendarmettes" 6 h, 9 h 30
WESTMONT SQUARE: (931-2477) — "Mr. Mom" 7 h 10, 9 h 10
YORK: (937-8978) — "Cujo" 1 h, 2 h 0, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20

CONCERT

MIREILLE LAGACÉ ET SES AMIS
VENDREDI 16 SEPTEMBRE 1983 À 20H
ERKSINE AND AMERICAN UNITED CHURCH
3407 avenue du Musée, Montréal (coin Sherbrooke ouest)
Métro Guy
Au programme des oeuvres de: Jean-Sébastien Bach François Couperin
Mireille Lagacé jouera du clavecin en solo et aussi jouera accompagnée au violon par Carlo Novi et Christine Moran, à l'alto par Douglas McNabney, au violoncelle par Elizabeth Little et à la contrebasse par Pierre Cartier.

POUR RÉSERVATIONS: Appeler La Société pour vaincre la Pollution (514) 844-5477 (du lundi au vendredi entre 10h00 - 16h00)
Aussi, billets en vente à l'entrée dès 19h00 le 16 septembre.

Entrée 7.00\$

BÉJART

Advertisement for Ballet du XXe Siècle featuring Jorgé Donn. Text includes: "Jorge Donn que vous avez vu dans 'LES UNS ET LES AUTRES'", "Ballet du XXe Siècle", "Avec JORGE DONN de 'LES UNS ET LES AUTRES' et MARCIA HAYDEE", "SALLE WILFRID PELLETIER", "Jeudi 15 septembre 20h00", "Vendredi 16 septembre 20h00", "Samedi 17 septembre 14h00 et 20h00", "Wien, Wien, Nur du Allein", "Vendredi 16 septembre 20h00", "Dimanche 18 septembre 14h00".

Advertisement for ENFIN! Pour les Maniacs du BLUES. Text includes: "des vedettes légendaires", "LUTHER ALLISON 20-25 sept.", "BIG MAMA THORNTON 11-16 oct.", "BUCKWHEAT ZYDECO 18-23 oct.", "méro Place des Arts 861-0657 — 875-6795".

Advertisement for J'ai épousé une ombre. Text includes: "POUR TOUS", "Jamais NATHALIE BAYE n'a été aussi bouleversante!", "J'AI EPOUSE UNE OMBRE", "PARISIEN: 12.45, 2.50, 5.00, 7.00, 9.10, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.5

« Visite libre », au Quat'sous

Le crime de monsieur Faure

par Robert Lévesque

Visite libre, de Michel Faure, dans une mise en scène de Richard Martin. Décor et éclairages de Danielle Bastien. Avec Ian Ireland, Carole Chatel, Jacques Zouvi et Elizabeth Chouvalidzé. Au Quat'sous jusqu'au 15 octobre.

Une femme mariée meurt d'une syncope chez son amant, qui est célibataire... et juge fraîchement monté sur le banc. Que fait-il ? Il boit du scotch, il met le corps au frais dans un congélateur, trois semaines passent, et puis un beau dimanche après-midi (cognac et *Times*) on vient le déranger. Une employée d'une agence immobilière lui apprend que sa maison est en vente. Un acheteur arrive. Qui est le mari.

Que l'auteur se rassure, nous serons « aussi discrets que possible quant à l'intrigue », comme il nous le demande au programme. Tellement discret, que nous irons jusqu'à recommander à tous les Montréalais ou visiteurs de passage dans la métropole d'éviter le coin Coloniale et des Pins, de ne pas investir un sou au guichet du Quat'sous pour en savoir plus.

Ce bref exposé du premier paragraphe vous met-il l'eau à la bouche ? Retenez votre soif. Le crime de M. Faure fait plusieurs victimes: les spectateurs.

Ceux-ci doivent avaler lentement durant deux heures un poison de texte qui devrait

être interdit sur le marché. Il faut avouer que les hoquets vous prennent aux deux gorges lorsque les « je ne suis pas Sandra, je suis Sylvie, la sœur de Sandra », ou les « Docteur Allard, je vous arrête » passent comme les répliques de Joe Friday et Bill Gannon dans *Coup de filet*. Il ne manque que les « il était huit heures quarante-sept quand je suis arrivé... ».

L'idée du texte policier de M. Faure, en fait, aurait peut-être fait un demi-heure de télé que l'on aurait réussi à caser dans les années 50. Le problème, c'est que nous sommes en 1983, au théâtre,

et qu'en deux heures un spectateur moyen demande plus à voir qu'un jeu de blocs déplaçés sans âme comme un mécano à pièces numérotées. Quand cela est signé Robert Thomas, il y a une efficacité qui sauve la représentation, mais ce n'est pas le cas chez M. Faure qui ne semble avoir rien appris des méthodes de son modèle français.

Ce qui n'aide en rien la pièce de M. Faure, c'est la mise en scène de M. Martin. Double crise. Ce scénario policier primaire nous est en plus servi sur un ton abominable, sans recul, sans degré,

sérieux comme un pape qui blague, empsé comme une chemise amidonnée, où l'absence de sentiment entourant l'évocation du crime, du corps à disposer, risquerait de troubler un enfant.

À la télévision, on dirige peut-être ainsi, afin que les dramatiques des *Beaux Dimanches* soient bien enuyantes, mais au théâtre, et c'est impossible de tourner le bouton.

On reste devant un Ian Ireland particulièrement mauvais. Sa prestation est un fiasco, pas tellement parce qu'on perd plusieurs de ses

répliques, mais parce qu'il ne sait pas jouer plus de deux ou trois petites choses et qu'il est désespérément préoccupé par une main droite qu'il n'arrive pas à caser. Il n'est visiblement pas à l'aise sur une scène, et devrait demeurer au cinéma.

Jacques Zouvi joue parfaitement de la ficelle française, tout en technique froide. Carole Chatel joue à peine mieux qu'une Carole Laure, et Elizabeth Chouvalidzé, qui a un peu plus de chien, tire son épingle du jeu dans un spectacle qui est bien le plus moche que l'on ait vu depuis longtemps.

LABOIR À ÉCHOS

Ladies Welcome est à l'affiche du théâtre d'Aujourd'hui (1297 Papineau) jusqu'au 8 octobre. Une pièce de Jean-Raymond Marcoux dont l'action se déroule dans un hôtel de Sept-Îles.

Jusqu'au 30 octobre, au centre Sydie-Bronfman, des photographies du monde slave: « Un chant muet », de John Paskievitch.

Ce soir à 20 h à l'église Erskine and American United Church (3407, av. du Musée, angle Sherbrooke, métro Guy), concert de la clavicembaliste Mireille Lagacé accompagnée de cinq musiciens. Ce concert consacré à Bach et Couperin est offert au profit de la Société pour vaincre la pollution (SVP). Billets \$ 7, 844-5477.

Adolfo Bornstei, violon, et Alcides Lanza, piano, donnent ce soir à 20 h un concert de musique contemporaine (Satie, Cage, Bourassa, etc.) à la salle Pollack. L'entrée est libre à ce concert organisé par la faculté de musique de l'Université McGill. 392-8224.

Le groupe Madame, qui se situe « à la croisée des courants rock et new wave », présente *L'Argent se fait vite*, ce soir et demain à 21 h aux Foutounes électriques (97, rue Sainte-Catherine est).

Aux Galeries d'art Sir George Williams (1455, boul. de Maisonneuve), jusqu'au 15 octobre, exposition itinérante de l'Association des artistes non figuratifs de Montréal. 879-5917.

mouvement et couvre la période allant de 1936 à 1972. Parallèlement, un colloque intitulé *Portugal, Québec, Amérique latine: un surréalisme périphérique?* se déroulera aujourd'hui, demain et dimanche. Entrée libre. 282-8421.

Ouverture aujourd'hui du deuxième *Tournoi annuel d'échecs du Café Campus* (3315, ch. de la Reine-Marie), qui prend fin dimanche. 735-1259.

Aujourd'hui à 17 h 30 à la télévision de Radio-Canada, première d'une série de 13 émissions hebdomadaires d'une demi-heure chacune intitulée *La Clé des bois*. Cette nouvelle série sur la nature et les techniques du plein air (escalade, camping, etc.) a été réalisée par André A. Bélangier.

Jusqu'au 13 octobre à la galerie Esperanza, exposition des œuvres de la peintre réaliste Kathryn Gabinet-Kroo. 933-6455.

La Galerie UQAM, située au 1400 rue Berri (angle Sainte-Catherine), présente jusqu'au 16 octobre une exposition sur le surréalisme portugais. Celle-ci comprend 80 peintures et dessins des principaux représentants de ce

Michel Rivard

Enfin de retour sur scène!

Jeu 6, Ven 7 et Sam 8 oct. à 21h

SPECTRUM \$12.50

Billets en vente au guichet de 9h à 22h et à tous les comptoirs

318 s. Ste Catherine 861-5851

Une production de Spectra Scene Ltee

“CARMEN”: GÉNIAL!

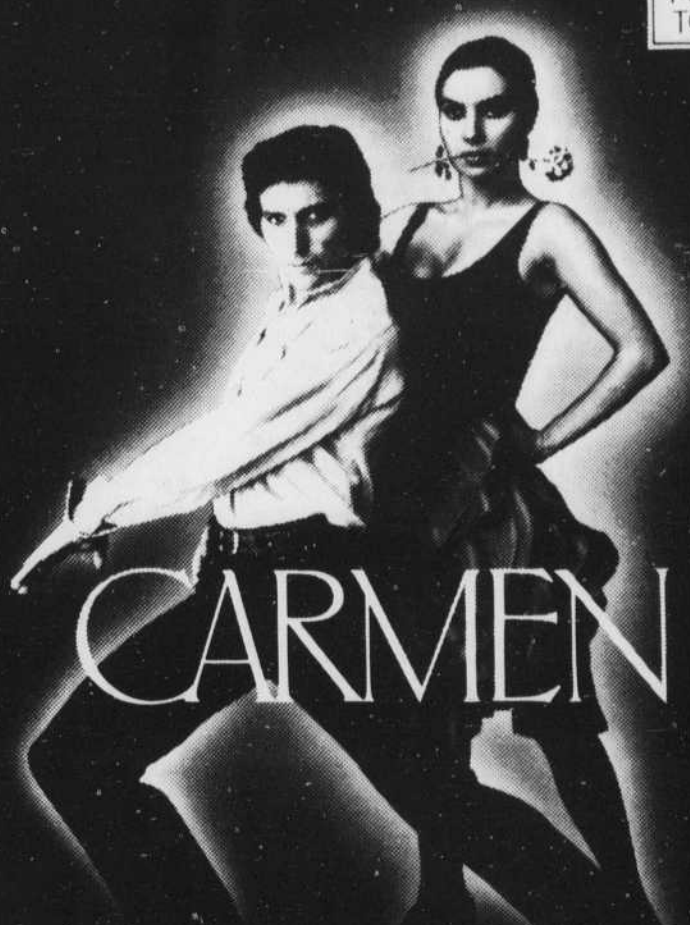
Très certainement LE PLUS GRAND FILM DU FESTIVAL, un chef-d'oeuvre du cinéma contemporain.

— Richard Gay, LE DEVOIR

L'ENSORCELANTE CARMEN de Saura a fait exploser l'applaudimètre au dernier Festival de Cannes.

— LE NOUVEL OBSERVATEUR

POUR TOUS



CARMEN

un film de CARLOS SAURA avec ANTONIO GADES & LAURA DEL SOL

CREMAZIE Lun. à ven.: 7:30 - 9:30. Sam., Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30. ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

Les Films du Crépuscule présente

LA TURLUTE DES ANNÉES DURES

un film de RICHARD BOUTET et PACSAL GÉLINAS

DES CE SOIR à l'autre CINÉMA

6430 Papineau — 722-1451

Métro Beaubien, autobus 18



RENÉ MALO présente

Le Film-Phénomène que les Dieux nous ont envoyé pour faire rire le monde entier!

Gagnant de l'un des 2 prix pour le film le plus populaire Festival des Films du Monde

POUR TOUS



Les DIEUX sont TOMBÉS SUR LA TÊTE

V.F. de "THE GODS MUST BE CRAZY"

AVEC XAO DANS LE RÔLE DU BUSHMAN

MARIUS WEYERS - SANDRA PRINSLOO - PRODUIT ET MIS EN SCÈNE PAR JAMIE UYS

Berri: 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00. Cartier-Laval, lun. à ven.: 7:00, 9:00. Sam., dim.: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.

BERRI 1 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115 (Aussi en version anglaise au Paris 875-1882)

CARTIER - LAVAL 226 BOUL. DES LAURENTIDES AU NORD DU BOUL. CARTIER 663-5124 Stationnement gratuit à l'arrière

CINÉMA CARTIER ST-HUBERT S.S.Q. BOUL. CARTIER

MARCEL PARADIS présente

LES GAGNANTS DU PRIX D'INTERPRÉTATION DU FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

DEPARDIEU (DANTON) PSZONIAK (ROBESPIERRE)

- La présence de Depardieu dans «DANTON» envahit tout l'écran. Luc Perreault, La Presse
- «DANTON»: magistral! Franco Nuovo, Journal de Montréal
- «DANTON»: remarquable! Depardieu une performance tout à fait saisissante et inoubliable. Richard Gay, Le Devoir
- Joué par des comédiens magistralement dirigés. Oeuvre superbe et tragique. Un film qu'il faut voir absolument. Francine Laurendeau, Le Devoir

UN FILM DE ANDRZEJ WAJDA

DANTON

POUR TOUS

une sélection cinémasplus **BERRI 3** 140 - 415 - 650 - 930 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

PRIMA FILMS présente

SUPERBE, INTELLIGENT ET PLEIN D'HUMOUR.

TÉMOIGNE D'UNE MAÎTRISE ET D'UNE JUSTESSE DE TON EXCEPTIONNELLES



Aux côtés de TRUFFAUT et FORMAN on peut désormais citer NILS MALMROS.

L'Arbre de la connaissance

un film de NILS MALMROS

BERRI 2 12:35 - 2:35 4:50 - 7:00 - 9:15 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

MIOU-MIOU ISABELLE HUPPERT GUY MARCHAND

PRIMA FILMS PRESENTE

“COUP DE FONDRE”

UN FILM DE DIANE HURYS

POUR TOUS



JEAN PIERRE BACRI DAINE HURYS GUY MARCHAND ALAIN LE HENRY ANRIEL ZETTOUN

CONCOURS **“COUP DE FONDRE”** CHAQUE ADMISSION DONNE DROIT À UN COUPON DE PARTICIPATION

Le tirage aura lieu le 28 septembre 1983 au cinéma Odeon participant.

1500.00\$

EN BON D'ACHAT À GAGNER DONT 1000.00\$ PROVENANT DE LA BOUTIQUE BLEU BLANC ROUGE, 1454 RUE CRESCENT ET 500.00\$ DE LA BOUTIQUE BILITIS, 2030 RUE CRESCENT.

Les règlements du concours sont disponibles au cinéma

le DAUPHIN 1 Lun. à ven.: 7:20 - 9:30. Sam., Dim.: 12:50 - 3:00 - 5:10 - 7:20 - 9:30. BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SELECTION OFFICIELLE CANNES 83

IBANS adultes

L'AMOUR ET LA PASSION ENTRE HOMMES

PRIMA FILM présente

L'HOMME BLESSÉ

Aux côtés de TRUFFAUT et FORMAN on peut désormais citer NILS MALMROS.

L'Arbre de la connaissance

un film de NILS MALMROS

BERRI 4 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

M. Mulroney et le Manitoba

DOUZE jours avant de se retrouver sur les durs banquettes de l'opposition, à la législature manitobaine, M. Sterling Lyon assistait à Ottawa à sa dernière conférence fédérale-provinciale à titre de premier ministre de sa province. C'était le 5 novembre 1981. L'air aussi ravi que celui de ses collègues sur la photo immortelle des dix pères de la nouvelle Confédération, avec la sérénité du devoir accompli, il célébrait non seulement le nouvel accord constitutionnel mais l'imposition, au Québec, d'un régime qui portait atteinte aux droits de son Assemblée nationale, à son pouvoir de légiférer. La nouvelle loi fondamentale du Canada, à laquelle M. Lyon avait mis la main directement même si son rôle précis n'est pas de ceux que l'histoire a retenus avec un frisson, dictait notamment au Québec de nouvelles règles linguistiques en matière d'éducation, compétence exclusive des provinces. Pas de problème là pour M. Lyon.

Deux ans plus tard, arrive un autre automne chaud où il est cette fois beaucoup question du régime linguistique du Manitoba, et où il est aussi vaguement question que le Parlement fédéral adopte un voeu, pas tout à fait pieux mais presque, pour la reconnaissance de certains droits du français dans cette province. « Ce serait tout à fait présomptueux de leur part d'exprimer une opinion tant que les Manitobains n'ont pas pris de décision finale en la matière », déclare M. Lyon, promu soudain grand défenseur de l'autonomie de la législature provinciale. Dans l'air raréfié que respirent les politiciens, les principes durent ce que durent les roses, c'est connu. Mais le chef du Parti conservateur manitobain bat des records de mutations rapides. Si c'est ce genre d'allié que M. Mulroney craint d'indisposer aujourd'hui, et si c'est la raison pour laquelle il se tait, il est en train de sombrer dans un traquenard bien plus dangereux que celui que lui a préparé M. Trudeau.

Quand le premier ministre a invité son vis-à-vis à le joindre pour discuter peut-être d'une résolution non-partisane qui appuierait la démarche du gouvernement néo-démocrate du Manitoba, on s'est plus exclamé sur le piège que sur le fond de la question. Que M. Trudeau ait voulu embêter M. Mulroney, c'est évident. Ce dernier a des dettes envers M. Lyon, qui l'a appuyé dans la récente course au leadership. Le caucus conservateur fédéral abrite quelques dinosaures du genre de M. Lyon, un peu moins visibles à l'oeil nu depuis que MM. Stanfield et Clark les ont intimidés, mais toujours prompts à voir un complot français au fond de leur potage. Par contre M. Mulroney a des espoirs de conquête du Québec, où les nerfs sont également à vif sur ces questions. Qui sait si se scandaliser que les libéraux profitent de l'occasion? Entré au Parlement grâce en bonne partie à une superbe maîtrise du patinage autour des obstacles, M. Mulroney savait fort bien qu'il lui faudrait un jour s'arrêter et parler. Qu'on l'y force un peu tôt n'a rien de choquant.

Et ce qui choque, justement, c'est son hésitation. Au sortir de sa rencontre non concluante avec M. Trudeau sur cette affaire, mercredi, le leader con-

servateur n'a même pas voulu reprendre, devant la presse, des propos qu'il tenait librement durant la course au leadership. Il s'est simplement dit généralement favorable au bilinguisme, alors qu'à Winnipeg même, il affirmait il y a quelques mois que les Franco-Manitobains « devaient être acceptés comme des citoyens à part entière avec des garanties constitutionnelles ». Il avait d'ailleurs affirmé la même chose, dans une entrevue au DEVOIR, à propos des Franco-Ontariens.

Ce qui était alors limpide semble devenir moins certain. M. Mulroney ne veut plus se prononcer, par exemple, avant d'être sûr qu'il ne heurte pas une compétence provinciale. Louable souci pour un futur premier ministre. Mais M. Trudeau a raison de rappeler que l'amendement constitutionnel dont discute actuellement le Manitoba devra, pour entrer en vigueur, recevoir un jour l'assentiment du Sénat et de la Chambre des communes, quand il aura été adopté par la législature provinciale. Tôt ou tard, le Parti progressiste-conservateur devra donc se prononcer, approuver ou désapprouver l'action du gouvernement manitobain qui désire enlever dans la constitution certains droits des francophones. Si M. Lyon et ses troupes persistent dans leur mesquinerie et votent contre l'enchaînement, que fera le PC fédéral?

La vaste majorité des droits contenus dans cet amendement constitutionnel, faut-il souligner, existent déjà depuis le début de la Confédération et ont été rendus aux Franco-Manitobains par un célèbre arrêt de la Cour suprême en 1979. Ce dont on discute n'en est qu'une nouvelle formulation qui réduit les obligations législatives du gouvernement d'une part, et augmente les services concrets aux francophones d'autre part. Il ne devrait donc pas être si douloureux aux conservateurs d'en prendre acte.

Peut-être saisi par le remords d'avoir si facilement piégé un néophyte, M. Trudeau se dit d'ailleurs prêt à des formules moins compromettantes qu'une résolution non-partisane du Parlement. Cela laisse à M. Mulroney la latitude de le prendre de vitesse et de réaffirmer rapidement, et unilatéralement, les principes qu'il défendait durant sa campagne au leadership et qu'il ne peut décemment renier aujourd'hui. Il n'a pas besoin de s'exprimer solennellement par résolution du Parlement pour le faire et on a peine à croire que la majorité de son caucus ne le suivrait pas dans cette voie.

L'odieuse de la bataille que livre Sterling Lyon tend à le faire oublier, mais les leaders ont aussi un devoir moral en cette affaire. Alors qu'elles ne sont aucunement touchées par l'amendement constitutionnel, plusieurs municipalités manitobaines sont tentées, à l'instigation des conservateurs provinciaux, de tenir chez elles des référendums dont on peut craindre les pires résultats, en l'état actuel des passions. Avant que les choses se détériorent, M. Mulroney, ne serait-ce qu'à son seul titre de citoyen rendu éminent par la force des choses, pourrait contribuer à les calmer.

— LISE BISSONNETTE

Bifurcation à l'aiguillage

LES RÉSIDANTS de l'est de Montréal sont des « fervents » du transport en commun, pour reprendre l'euphémisme du rapport Gascon. Selon les enquêtes origine-destination, si dans l'ensemble du pays 80 pour cent des déplacements se font en automobile, ce pourcentage descend à 63 pour cent dans tout le secteur à l'est de la rue Papineau, façon discrète de noter l'infériorité de la condition économique de cette population.

Mais, loin de favoriser le développement des transports collectifs, cette « surconsommation » paraît l'avoir retardé. Un peu comme si les autorités s'étaient dit que, de toute manière, les gens prendront l'autobus. À quoi bon alors améliorer le service, s'il n'y a pas de nouvelle clientèle à séduire. Montréal-Nord a sans doute aussi souffert de n'être pas, en termes de marketing, une cible plus alléchante.

C'est cette grave lacune et ce déséquilibre injustifié que le rapport Gascon, du nom du directeur général du Bureau de transport métropolitain, M. Gérard Gascon, s'applique à corriger.

M. Gascon présidait depuis juin dernier un « comité ad hoc » sur le transport des personnes dans l'est de la Communauté urbaine de Montréal. Ce comité, mis sur pied par la commission permanente des transports de la CUM, a travaillé tout l'été en étroite collaboration avec les autorités municipales directement concernées. Après avoir étudié plusieurs scénarios, le comité en a retenu le septième, à trois volets, que la commission permanente s'est empressée d'endosser à sa réunion de mercredi soir.

Premier volet: la ligne 5, direction est-ouest, actuellement en construction, serait prolongée de Saint-Michel jusqu'à Anjou pour répondre aux be-

soins de déplacements vers un sous-centre d'emplois tertiaires dont les planificateurs de la CUM entrevoient le développement.

Deuxième volet: une nouvelle ligne de métro souterrain, sur pneus, serait construite, direction nord-sud, dans l'axe du boulevard Pie IX, desservant Montréal-Nord et Saint-Léonard, et croisant sur sa route les lignes 5 et 1 avec correspondance.

Troisième volet: construction d'une ligne de métro/fer, léger et en surface, sorte de version moderne du tramway, à partir de la station Radisson, dans l'emprise de la voie ferrée du CN, jusqu'à l'extrémité est de l'île.

« Ce scénario, commente la CTCUM, a des avantages sur tous les autres par son degré de parachèvement très élevé. Un réseau qui présenterait cette physionomie aurait dans un avenir prévisible une structure presque complète... Plusieurs bassins d'usagers (pourraient ainsi) accéder plus rapidement au métro. »

Le rapport Gascon, que les autorités de la CUM n'hésiteront sans doute pas à entériner, constituera donc la solution de rechange des municipalités de l'île à l'ambitieux projet de métro de surface (ligne 6) conçu par le COTREM, promu par le ministre des Transports du Québec, et autour duquel une très vive polémique sévissait depuis quelques mois. Ce projet du COTREM, est-il nécessaire de le rappeler, le comité ad hoc l'écarte après l'avoir étudié sous tous les angles — même sous celui du développement d'une industrie québécoise du métro/fer, promis, dit-on, à un brillant avenir sur le marché international. À Québec, le conseil des ministres lui avait même fait une place dans son programme de relance qui comportait en-

tre autres la construction d'une piste d'essai pour des véhicules conçus chez Bombardier.

Le comité ad hoc — non sans une certaine réticence du côté des aménageurs de la CUM — se rallie à l'option métro/fer mais avec le souci de mieux intégrer aux besoins du territoire à desservir.

Comment le rapport sera-t-il accueilli à Québec? Il est facile d'imaginer la déception du COTREM (bras droit du ministre en matière de transport des personnes dans la région de Montréal). Voici des professionnels, dont la compétence dans leur discipline respective n'a jamais été mise en cause, qui ont travaillé des années durant à la conception d'un projet à plusieurs égards séduisant. Mais le projet résultait d'une erreur d'aiguillage au départ, erreur que le comité ad hoc vient corriger fort opportunément.

Quant au ministre, M. Michel Clair, la pilule est amère, mais il a choisi de l'avaler sans sourcilier. Interrogé hier par les médias, il s'est dit prêt à rouvrir l'entente de 1981 pour y intégrer les recommandations du rapport Gascon. L'important, dit-il, c'est que les deux objectifs poursuivis soient respectés: meilleure desserte de l'est de l'île et développement de la technologie du métro/fer. Quant aux coûts et à l'échéancier, M. Clair croit qu'il serait prématuré de s'engager trop avant.

Cette attitude est logique venant d'un ministre qui, en matière de transport en commun, s'est donné comme règle d'or de « responsabiliser » les élus municipaux. Tels étaient pour lui les risques de la certation.

— JEAN FRANCOEUR

Le temps de la proportionnelle

EN SOMME, nous confirme le sondage de la Commission de la représentation électorale, si les partis politiques avaient pris au sérieux le problème de la « proportionnelle » et entrepris de faire valoir leurs vues auprès des citoyens, l'Assemblée nationale aurait probablement déjà adopté ce dernier volet de la réforme électorale au Québec. Ce ne sont pas les citoyens qui sont rébarbatifs à l'idée de donner des députés aux partis et aux électeurs « minoritaires », mais l'establishment politique.

On se souvient du scandale « anti-démocratique » qu'avait été à l'époque l'élection de seulement sept députés du Parti québécois en 1970, alors que le PQ avait obtenu la confiance de 23 % de l'électorat. L'indignation avait atteint son paroxysme, trois ans plus tard, quand le PQ, remportant cette fois 30 % des votes, n'avait plus que six représentants à l'Assemblée nationale. S'il y a un parti qui s'était juré de corriger cette injustice — et qui a toujours intérêt à le faire! — c'est bien celui qui forme présentement le gouvernement. Et pourtant il tergiversait encore!

Que le public se perde dans les explications techniques des diverses formules de représentation, cela n'a rien de surprenant. Le programme d'information qu'entreprend le président de

la Commission de la représentation électorale, Me Pierre-F. Côté, devrait faire comprendre l'essentiel du problème. Les consultations devraient aussi permettre aux citoyens de faire valoir leurs préférences. En principe, la proportionnelle la meilleure sinon la plus simple sera celle qui favorise la participation populaire au vote et la présence au Parlement de porte-paroles articulés des partis et des courants dits minoritaires.

Dans sa tâche, M. Côté compte sur les médias, puisque l'austérité budgétaire ne lui laisse pas grand moyen de « faire campagne ». L'argent ne devrait pas faire défaut dans une réforme de cette importance. Les partis représentés à l'Assemblée sont dotés de budgets de fonctionnement gracieusement payés par les contribuables: PQ et PLQ devraient faire leur part pour renseigner le public et stimuler l'expression des opinions.

Le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa a fait disparaître les circonscriptions protégées héritées de la constitution de 1867, et établi l'égalité entre électeurs ruraux et urbains. Le gouvernement Lévesque a fait disparaître les caisses électorales secrètes et souvent corrompues, et accordé aux partis et à leurs organisations électorales, ainsi qu'aux candidats indépendants, le soutien des deniers pu-

blics. Mais nos sénateurs de députés ne sont pas pressés de donner une voix aux électeurs qui votent contre eux!

Le problème de la juste représentation des électeurs ne se poseait guère quand le système britannique fut implanté chez nous. À la longue et surtout avec le pluralisme idéologique qui s'est développé, il est apparu injuste, et politiquement dangereux, de refuser un siège en chambre à un parti représentant un vrai courant politique, tout en laissant un autre courant former le gouvernement même s'il n'a pas obtenu l'appui de la majorité des électeurs.

Le Québec ne doit pas craindre d'ouvrir la voie de la représentation proportionnelle à l'Assemblée nationale. Les députés qui ne sont pas enthousiasmés par cette réforme confirment qu'il faut justement trouver des moyens nouveaux de faire entrer d'autres idées et d'autres représentants du peuple au Parlement. La proportionnelle n'est pas la seule voie, mais elle est sûrement efficace. En tout cas, elle est incontestablement démocratique. Sans remettre en question le principe que la majorité gouverne, elle permet de sauver le droit non moins important pour les minoritaires de n'être pas étouffés.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Pauvres de nous, va...

CLAUDE JASMIN

LIBRE OPINION

UN JOUR, nous pouvions lire qu'un important personnage de l'Ontario (dont je tirai le nom par charité chrétienne) proposait en toute bonne foi (présumons-le) que l'on devrait produire une série de télé populaires pour la jeunesse à la manière de Sesame Street mais, disait-il tout ingénument, en remplaçant ici les nègres de cette série américaine par des Canadiens français. Est-ce assez dire les détours subtiles des esprits quand on tente de ne pas paraître... raciste!

Dans un magazine (fondé je pense bien par M. Michel Solomon) dévoué au fait juif d'ici on trouvera souvent ce genre de raisonnement poli et qui ne fait qu'accentuer le malaise. Le directeur actuel de cette revue, M. Victor Teboul, écrit souvent dans *Jonathan* que les Juifs d'ici souhaitent partager activement la vie politique du Québec.

Il écrira (octobre 1981) que l'appartenance de sa communauté est triple: le Canada, le Québec et Israël. Toujours le bon vieux débat. Et si un Juif francophone vient du Maroc ou de l'Algérie? N'y aurait-il pas aussi une quatrième appartenance? On sait pas trop. Chantons en chœur: « Amenez-en des appartenance de douze pieds, amenez-en... »

Dans cette veine mais bien plus

étonnante, on a pu lire une déclaration de Shlomo Elbaz (un correspondant de *Jonathan*) qui clamait, tenez-vous bien: « Être québécois c'est une manière française d'être américain. » Eh oui! Beau slogan en vérité! On pourra lire des placards publicitaires de cette saucisse via la campagne publicitaire: « Montréal à sa fierté » quand on questionne pour des slogans. M. Teboul, très récemment, vantait les vertus bénéfiques du cosmopolitisme de Montréal, pour lui ce « melting pot » (fréquent dans les métropoles du monde) était la grande raison du bonheur d'être parmi nous!

Ça fait mal? C'est enrageant? C'est insultant? Prenez le comme vous voudrez, il y a toujours un bout, un sacré bout de patience, à endurer ce racisme délicat, camouflé!

Certes à Rome, à Paris ou à New York, il y a des quartiers plus ou moins réservés, on trouve des communautés étrangères, mais il reste que ce sont des Romains, des Italiens qui font que Rome est Rome... *idem* pour les autres grandes villes. À Montréal on aimerait nous cacher peut-être, nous dissimuler, ne plus retenir que la mosaïque des ethnies. Franchement!

Ainsi pour M. Elbaz (et combien d'autres) on est bien ici parce qu'on peut être « américain » et « à la française ». Pas moyen donc d'entendre une voix qui dirait sa fierté, au moins son simple bonheur d'être devenu Québécois? Il me semble que celui qui a décidé de vivre à Paris devient quelque un fier d'être parisien, d'être

désormais Français... ou à Boston... ou à Londres... C'est bizarre cette difficulté de pouvoir, sinon s'assimiler (mot déplaçant), s'intégrer normalement, tout naturellement. Avons-nous des poux? Le choléra? Parlons franchement, on ne nous aime pas. Allons plus loin: trop souvent le Québécois hérite d'une sorte de honte de lui-même. Ce sentiment vient de loin. Et nos nouveaux arrivants sentent peut-être cette... cette quoi? De l'auto-dénigrement?

Ou est-ce l'inverse: constatant sans cesse ce mépris diffus envers nous, la majorité, il en résulterait cet embarrassant sentiment d'auto-mépris. Difficile à démentir. Qui fera la psychanalyse du Québécois, ce drôle de colonisé? Berque? Fanon? Un étranger qui verrait mieux le « bobo »?

En attendant le remède, il faut protester contre ces déclarations « cosmopolitistes » qu'elles viennent des juifs du Québec ou d'émigrants membres d'autres communautés ethniques à qui il faut répéter qu'ils sont les bienvenus au Québec, à Montréal. Voeux s'accompagnant du souhait qu'ils soient fiers de devenir des Montréalais, des Québécois à part entière.

Certes c'est amusant d'aller en quartier chinois ou manger « italien », grec, vietnamien... juif aussi mais, amateurs de mosaïque métropolitaine, sachez qu'il « reste » encore quelques Montréalais de souche dans cette ville où vous avez décidé de vous établir. Merci, vous êtes bien aimables!

Les admissions à l'université

JEAN-PIERRE WALLOT

Vice-recteur aux études
à l'Université de Montréal

RÉPLIQUE

DANS un éditorial bien senti, à la hauteur de son souci pour les jeunes, paru dans LE DEVOIR du 8 septembre, Mme Lise Bissonnette vise trop de cibles pour en frapper une vraiment solidement: le gouvernement, pour son indifférence notoire à l'endroit de l'enseignement supérieur; les universités, pour leurs prétendues pratiques discriminatoires et anarchiques en matière d'admission. Elle conclut même en appelant le premier à une intervention plus vigoureuse auprès des secondes. C'est peut-être oublier que c'est ce même gouvernement qui oblige les universités à admettre moins d'étudiants en médecine et en spécialités médicales.

Il serait inutile de reprendre ici les critiques récentes et fondées à l'endroit du gouvernement pour son financement notoirement déficient de l'enseignement supérieur. Par contre, en matière d'admission, je tiens à apporter quelques précisions en ce qui concerne l'Université de Montréal. La CREPUQ (Conférence des recteurs) répondra sans doute par l'ensemble des universités.

D'abord, il serait étonnant que des milliers d'étudiants aient été refusés dans les universités montréalaises, même s'ils satisfaisaient aux critères d'admissibilité. À l'Université de Montréal, dans les programmes non contingents, tout étudiant armé d'un DEC et répondant au profil d'accueil du programme qu'il a choisi, est automatiquement admis en vertu d'une décision de la commission des études. Les refus dont parlait l'éditorialiste concernent donc les programmes contingents, essentiellement les programmes professionnels (droit, médecine, psychologie, etc.). Dans ces cas, outre que les étudiants peuvent s'inscrire dans des programmes voisins, souvent plus liés au « virage technologique » dont on nous rabat les oreilles (par exemple, les sciences), il faut éviter d'ajouter le nombre des refus dans chacune des universités car la grande majorité des étudiants multiplient leurs demandes d'admission dans plusieurs universités à la fois. La CREPUQ, qui compile les statistiques d'admission de l'ensemble des universités, pourra nous fournir des chiffres précis bientôt. Mais ceux-ci devraient atteindre plusieurs centaines, non des milliers.

Bien entendu, nombre d'étudiants n'ont pu trouver une place dans le programme de leur choix. Mais la grande majorité d'entre eux avaient opté pour un programme professionnel, ainsi que le démontrent les chiffres suivants pour l'automne 1983: droit: 2,785 demandes, 325 places; médecine: 1,675 demandes, 190 places; médecine vétérinaire: 524 demandes, 70 places; pharmacie: 637 demandes, 130 places; optométrie: 438 demandes, 40 places; médecine dentaire: 501 demandes, 85 places; aménagement: 1,566 demandes, 190 places.

En fait, on estime qu'au moins le tiers de tous les finissants des cégeps de la région montréalaise qui désirent poursuivre des études universitaires, obtient d'abord pour trois grands secteurs professionnels: le droit, la médecine (choix tout à fait classiques et traditionnels) et l'administration (qui relève des HEC). À supposer que l'Université dispose des ressources en espaces, en équipements souvent très coûteux et en professeurs pour accueillir dans ces domaines tous les étudiants qui frappent à la porte, supposition qui est très éloignée de la réalité, devrait-elle y admettre quelque 6,000 étu-

dians en première année et engendrer, au cours des années subséquentes, un déséquilibre néfaste dans la société et dans le développement des différentes disciplines requises pour assurer un niveau de vie et une culture équilibrés?

Peu de ces choix massifs, dans les secteurs contingents, touchent vraiment aux secteurs des technologies de pointe et les dynamisent. Il y a certes le cas flagrant de l'informatique, où le contingentement est demeuré le même alors que les demandes ont crû en flèche, depuis 992 demandes, en 1981, à 2,157 en 1983. L'Université de Montréal a déjà amorcé un programme quinquennal visant à doubler les admissions, malgré ses déficits importants. Il faudrait un investissement considérable du gouvernement en ressources matérielles et humaines pour relever le « défi de l'informatique »; et même dans ce cas, les résultats n'apparaîtraient qu'après plusieurs années, tant les professeurs qualifiés sont rares, vu l'attrait puissant du marché du travail sur les diplômés.

Assurément, on peut discuter longuement de l'opportunité d'ouvrir sans restriction les disciplines ou champs d'étude moins coûteux, comme le droit. Mais il faut comprendre que les interlocuteurs sont déjà nombreux et que leurs intérêts ne concordent pas toujours: gouvernement, ordres professionnels, universités, public.

Toutefois, l'Université de Montréal rejette catégoriquement les accusations lancées sans preuve contre un système d'admission qui serait arbitraire, anarchique et soumis à des règles inconnues. Les critères d'admission à chacun de ses programmes sont publiés et connus de chacun des collégiens qui fait une demande d'admission. Le DEC et un profil d'accueil approprié (par exemple, des cours précis de maths au cégep pour entrer en mathématiques) ouvrent la porte automatiquement dans les programmes contingents, se retrouvent dans les *Annuaire* de chaque faculté. En outre, avec chaque formulaire de demande d'admission, l'Université de Montréal envoie le fascicule d'instructions qu'on trouve, aux pages 10-12, les différents programmes ayant des exigences particulières (qui ont eu tendance à diminuer depuis quelques années) et la pondération de chacun des critères utilisés. De plus, le document « Devis sur l'admission au 1er cycle », distribué chaque année à tous les responsables de l'information professionnelle dans les cégeps, contient des renseignements détaillés sur tout le système d'admission. Enfin, la brochure « Structure d'accueil aux études universitaires », publiée par la Direction générale des études et de la recherche universitaires (MEQ), présente à chaque année une liste à jour des structures d'accueil pour chacun des programmes de chaque université.

Plus encore, selon la procédure en usage dans notre institution, chaque étudiant refusé à un programme contingenté, en première phase d'étude du dossier, c'est-à-dire sur la seule base de ses résultats scolaires, reçoit une explication lui indiquant son rang dans le classement général de tous les candidats, le contingentement du programme et le nombre de candidats retenus en première analyse. Tous les candidats admis ou refusés à un programme contingenté, après la dernière phase du processus de sélection, reçoivent leur résultat sur *chacun* des critères utilisés, de même que leur score général et leur classement en relation avec la limite de la capacité d'accueil du programme en cause.

Certes, nous pouvons et devons améliorer encore le système d'admission, simplifier les procédures, rendre plus limpides certaines exigences particulières (tests d'habileté pour certaines professions, entre-

vues, etc.). Nous prévoyons d'ailleurs regrouper toutes les informations en une seule brochure. Mais il est inexact de parler d'exigences qui s'accroissent à chaque année et de règles inconnues, édictées « derrière les portes closes des administrateurs » (ces règles sont adoptées finalement par les professeurs des divers départements et facultés). Quant à une intervention accrue de l'État, nous estimons qu'il n'y en a qu'une seule qui soit vraiment opportune et efficace en la matière: l'octroi de moyens financiers adéquats aux besoins.

Quelle limpidité?

■ IL EST curieux que M. Wallot ait pris la mouche aussi facilement. Je n'ai même pas mentionné l'Université de Montréal dans cet éditorial qui voulait traiter des résultats des pratiques d'admission dans l'ensemble de la région montréalaise.

Sa réponse me confirme dans un certain nombre de convictions. Il serait étonnant, écrit-il, que des milliers d'étudiants aient été refusés dans les universités montréalaises. Si le vice-recteur aux études d'une aussi importante institution en est réduit à la spéculation sur le nombre de refusés, c'est que la planification régionale doit être dans un bel état. Au niveau des cégeps, pour 23 institutions, on peut nous donner le compte à quelques dizaines près. Quant à me renvoyer à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), le club privé des directions d'établissements, pour nous « fournir des chiffres précis bientôt », c'est souligner mieux que je ne pourrais le faire à quel point le ministère de l'Éducation a démissionné devant sa responsabilité d'assurer le droit à l'éducation. Comme M. Wallot, il attend que la CREPUQ réclame.

Quant aux pratiques de contingentement, je n'ai jamais soutenu qu'il fallait accueillir chacun dans le programme de son choix. Mais je soutiens que, hors les programmes officiellement contingents, ceux que M. Wallot dit automatiquement ouverts sont officiellement contingents via les « profils d'accueil » et les « exigences particulières » qu'on y impose, qui vont souvent au-delà du nécessaire, et dont il dit lui-même qu'elles ne sont pas toujours « limpides ». Leur publication dans tous les *annuaire*s et brochures sur le marché ne change rien à l'affaire, que la Commission d'étude sur les universités a clairement dénoncée dès 1978, en montrant comment ce système crée une « méritocratie » dans l'enseignement supérieur, laisse les moins favorisés sur le carreau, et est contraire à l'objectif de démocratisation.

Les universités fixent ces exigences à leur guise — que des professeurs le fassent avec les administrateurs, dans une université, c'est souvent la même chose — et elles varient d'une institution à l'autre. C'est d'ailleurs ce qui explique que, pour le même niveau de financement, certaines universités sont plus accueillantes que d'autres. Je maintiens qu'il y a là, dans un système presque totalement dépendant des fonds publics, des inéquités pour lesquelles l'État doit trouver des mécanismes de correction, s'il ne le fait pas lui-même.

LISE BISSONNETTE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$110, par année: six mois \$56, trois mois \$30. À l'étranger: \$120, par année; six mois \$62; trois mois \$35; édition du samedi \$26, par année.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: \$25 par semaine. Le samedi seulement 50¢. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Branle-bas de combat sur la côte ouest

ROBERT LÉGER

Agent de recherches
aux négociations collectives de
l'Association canadienne
de professeurs d'université

TOUT est calme sur le front de l'ouest. Mais c'est le calme avant les grandes batailles. En effet, le gouvernement du premier ministre William Bennett de la Colombie-Britannique et ses opposants ont peut-être cessé les grandes manœuvres de juillet et d'août, mais c'est dans le but de se regrouper et de faire le point.

Le 7 juillet 1983, le gouvernement du Crédit social dépose son premier budget après l'élection de mai 1983 avec une série de lois (36) qu'on dit aptes à promouvoir la réduction des dépenses gouvernementales. Mais en fait l'exercice a un autre but. D'après la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, ce but c'est la vengeance et non les restrictions budgétaires. Le bill 3, le projet de loi le plus notoire, propose dans sa forme originale de permettre à tout em-

ployeur du secteur public, incluant les universités, de congédier quiconque sans avoir à exposer de motifs. Ceci va évidemment à l'encontre du principe de la permanence de l'emploi dans les universités (*tenure* en anglais) où un professeur peut être congédié pour des raisons justifiées et justifiées, mais non pour ses opinions politiques ou autres. L'idée de la *tenure* a émergé à la suite d'attaques contre cette liberté d'opinion des professeurs. Rappelons le cas où le gouvernement Hepburn de l'Ontario, en accord avec l'opposition, exigeait qu'un professeur de l'Université de Toronto soit congédié pour avoir osé émettre l'opinion que le Canada se devait d'avoir son propre drapeau...

Comme le déclarait la présidente de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ): « Cette attaque (du gouvernement Bennett) contre la permanence et la sécurité d'emploi est lourde de conséquences terriblement négatives pour tous les employés qu'elle touche. Nous affirmons cependant qu'elle en a de plus graves, socialement, parce qu'elle atteint les professeurs d'université. Pour ceux-ci, la *tenure* est liée à la liberté académique et donc à leur rôle de critiques sociaux... Le comité exécutif (de la FAPUQ) veut vous exprimer sa

profonde indignation et sa vive inquiétude. »

Rappelons que dans le cas des universités, le gouvernement a déjà le droit de couper leurs budgets; droit dont le gouvernement Bennett s'est prévalu au milieu de l'exercice financier précédent. Le projet de loi 3 constitue une attaque en règle contre l'autonomie universitaire. Rappelons qu'en Colombie-Britannique, le gouvernement nomme une proportion importante des membres des bureaux des gouverneurs des universités. La raison, c'est qu'on veut que les universités aient des comptes à rendre au public. On comprend mal le pourquoi d'un contrôle encore plus tatillon.

En coupant de 40% l'aide aux étudiants, le gouvernement créditiste réduit réellement l'accès à l'université. Rappelons que le taux de participation des étudiants à l'université en Colombie-Britannique est déjà inférieur à la moyenne nationale et ces nouvelles mesures n'amélioreront pas les choses.

La plupart des autres projets de lois semblent avoir pour but de centraliser le pouvoir entre les mains des ministres créditistes. Ceci est rendu encore plus évident par les attaques du gouvernement Bennett contre les pouvoirs de la Commission des droits de la personne, contre les commissions scolaires et les

gouvernements régionaux. Les gens sont particulièrement outrés par le *Human Rights Act* ou bill 27 qui abolit la Commission des droits de la personne et la section sur les droits de la personne. Celles-ci sont remplacées par un conseil des droits de la personne composé d'un maximum de cinq membres nommés par le cabinet provincial. Il n'est pas possible d'en appeler d'une décision de ce conseil de ne pas faire enquête. Aucune pénalité n'est prévue en cas de refus de coopérer à une enquête. Finalement, le fardeau de la preuve tombe sur les épaules du plaignant. En outre, si une forme quelconque de discrimination n'est pas prouvée spécifiquement par la loi, elle n'est pas couverte par celle-ci. C'est ainsi qu'à l'avenir les bénéficiaires d'aide sociale, les femmes enceintes et les homosexuels sont laissés sans protection contre la discrimination. Cette tendance à la centralisation est contraire à l'attitude adoptée par beaucoup de gouvernements conservateurs au Canada qui adoptent la théorie du laisser-faire. Pour le secrétaire général de l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU), M. Donald Savage, il s'agit de « duplessisme » appréhété à la mode de 1980. Le fait que le gouvernement provincial s'approprie des pouvoirs détenus

auparavant par les commissions scolaires, les gouvernements régionaux et les collèges communautaires laissent planer le spectre d'un patronage généralisé.

Tout semble indiquer que le gouvernement Bennett planifie cette révolution idéologique depuis un certain temps. Ce n'est qu'après sa victoire de mai dernier, qu'il s'est senti suffisamment fort pour montrer ses vrais couleurs. À ce propos, le commentateur du *Wall Street Journal* nous paraît tout à fait pertinent: « Le premier ministre Bennett croit que sa victoire du 5 mai, sa troisième depuis 1975, lui donne le mandat de contrôler les dépenses de l'État comme il l'entend. Mais M. Bennett n'a jamais exposé ses plans durant sa campagne, si on excepte quelques vagues promesses de continuer sa politique de restriction budgétaire. Les opposants de M. Bennett affirment, avec raison, que les électeurs ne savaient pas à quoi ils s'engageaient en votant pour lui. Évidemment, si le premier ministre avait annoncé ses mesures d'austérité, il risquait de perdre l'élection. Mais au moins le processus électoral aurait réglé l'affaire. »

Le gouvernement Bennett a été ébranlé par l'ampleur de l'opposition à ses mesures de droite. Cette opposition

s'est manifestée de deux manières. Plusieurs associations professionnelles, syndicats et différents groupes de défense des droits de la personne ont créé le Comité Solidarité qui a organisé deux rassemblements de masse. Le premier réunissait 20,000 personnes sur les gazons des édifices législatifs, à la fin juillet; le deuxième voyait 40,000 personnes exprimer leur colère et se tenait au Empire Stadium de Vancouver, au début d'août. Les trois associations de professeurs d'université du Comité Solidarité. Il en est de même de l'ACPU qui a fourni de l'aide technique, juridique et financière à ces associations de professeurs. La deuxième source d'opposition est venue du Nouveau Parti démocratique qui s'est ressaisi après sa défaite et a organisé une obstruction efficace à l'Assemblée législative.

Face à cette opposition massive et bien organisée, le gouvernement a présenté au début du mois des amendements à son projet de loi. Même si ce geste constitue une victoire morale pour la coalition s'opposant à ses mesures, il reste que le nouveau projet de loi est extrêmement vague.

Que résultera-t-il de cet immense fouillis créé par un gouvernement enrôlé par sa nouvelle puissance? Personne ne peut le prédire.

L'écologisme ou la gauche deux fois piégée

RICHARD LANTHIER

RÉPUBLIQUE

Étudiant en science politique de l'Université du Québec à Montréal, M. Lanthier avait soulevé une vive polémique ici même au lendemain du Sommet de la jeunesse avec un article sur les « petits bonshommes verts » (LE DEVOIR du 23 août). Nous lui laissons le dernier mot.

NOUS avons déjà, dans un article précédent, pris à partie les écologistes en soulignant que le fondement de la philosophie écologiste reposait sur un a priori erroné, à savoir la pauvreté relative des besoins physiologiques et sociaux de l'homme ainsi que des moyens de les satisfaire. Le plus souvent, la société proposée par les écologistes prend la forme d'un retour à la petite production marchande et à l'économie domestique ou, à tout le mieux, d'un amalgame entre capitalisme non monopoliste (capitalisme « doux ») et production domestique. Il s'agit là de l'un des aspects passéistes ou réactionnaires de l'écologisme, toute philosophie

sociale se proposant de revenir à des formes révolues et dépassées de production allant forcément dans le sens opposé du développement historique.

Mais, s'il ne s'agissait que de cela, nous pourrions négliger l'importance et l'impact de la philosophie écologiste, car il ne s'agirait là que d'une marchandise de plus sur le marché des idées. Le problème réel est que le mouvement écologiste, qui tente de s'organiser sur le plan politique, n'est pas autre chose qu'une variante du mouvement réformiste contemporain — ou si l'on préfère l'aile gauche « archaïque » du capitalisme — et qu'à titre de mouvement réformiste, l'écologisme est accepté, toléré et abondamment publicisé par les médias, sans oublier bien sûr un certain nombre de ministères et quelques entreprises monolithes spécialisées dans la production d'équipement et de matériel anti-pollution (paradoxe surprenant!).

Autre donnée du problème: de par sa base sociale, interclassiste, l'écologisme se définit comme le lieu de convergence des revendications portant sur la qualité de vie (ou, du moins, sur une certaine conception de la qualité de vie), au point où plusieurs écologistes en viennent à se « penser » en dehors du mouvement de la gauche; ce qui, bien sûr,

n'est pas faux! Et pour cause. En effet, le mouvement écologiste n'est pas un mouvement homogène (de l'avis même de ses militants), mais un « ramassis » d'individus et de groupes allant de la droite à l'extrême gauche; ce qui explique le laxisme conceptuel et le flou idéologique de son discours et ce qui, en dernière analyse, lui donne ce caractère velléitaire des rassemblements de boycotts: plate-forme minimale, critique portant sur la société industrielle et non sur la véritable nature des rapports sociaux, imprécision de la cible visée, démocratisme radical conjugué à une pratique réformiste...

C'est donc cette forme de pratique que nous devons maintenant dénoncer, connaissant le piège du réformisme qui consiste à différer à jamais l'action devant porter sur les causes fondamentales de l'exploitation; remise aux calendes grecques qui se fait sous le couvert d'une stratégie étapiste, d'un « at-taquons-nous d'abord à un problème particulier et ensuite nous poserons celui de la société en général ». Mais reste à savoir si la gauche, elle, acceptera de se laisser piéger pour la deuxième fois en autant de décennies. Qu'on se rappelle seulement, preuve à l'appui, le discours du Parti québécois: faisons l'indépendance d'abord, et ensuite nous

verrons. Et nous avons vu! Nationalisme, réformisme, étapisme! Lamentable expérience qui, heureusement, tire à sa fin et qui a eu pour résultat principal de figer la gauche durant de trop longues années dans les ornières du nationalisme. Et voilà qu'après cette grande désillusion collective on nous propose un projet de société et une pratique politique certes différents dans leur contenu apparent, mais calqués sur la même structure, l'écologisme remplaçant le nationalisme. Aussi, non seulement la philosophie de base de l'écologisme est-elle réactionnaire, mais sa pratique l'est également: elle aura pour résultat objectif d'embrigader les esprits et d'orienter les efforts dans une voie sans issue — d'épuiser les ressources humaines, quoi! — et de différer à nouveau la création d'un authentique mouvement des masses populaires ainsi que d'un parti les représentant. Et c'est pourquoi la gauche québécoise doit lutter contre l'écologisme et travailler à refaire son unité sur une base plus profonde et moins large (sans tomber dans le sectarisme, il nous faut à tout le moins éviter la « béance » et l'inconscience politique). Car est « réactionnaire » tout mouvement ou tout parti qui freine le développement de cette unité par sa seule existence; tout mou-

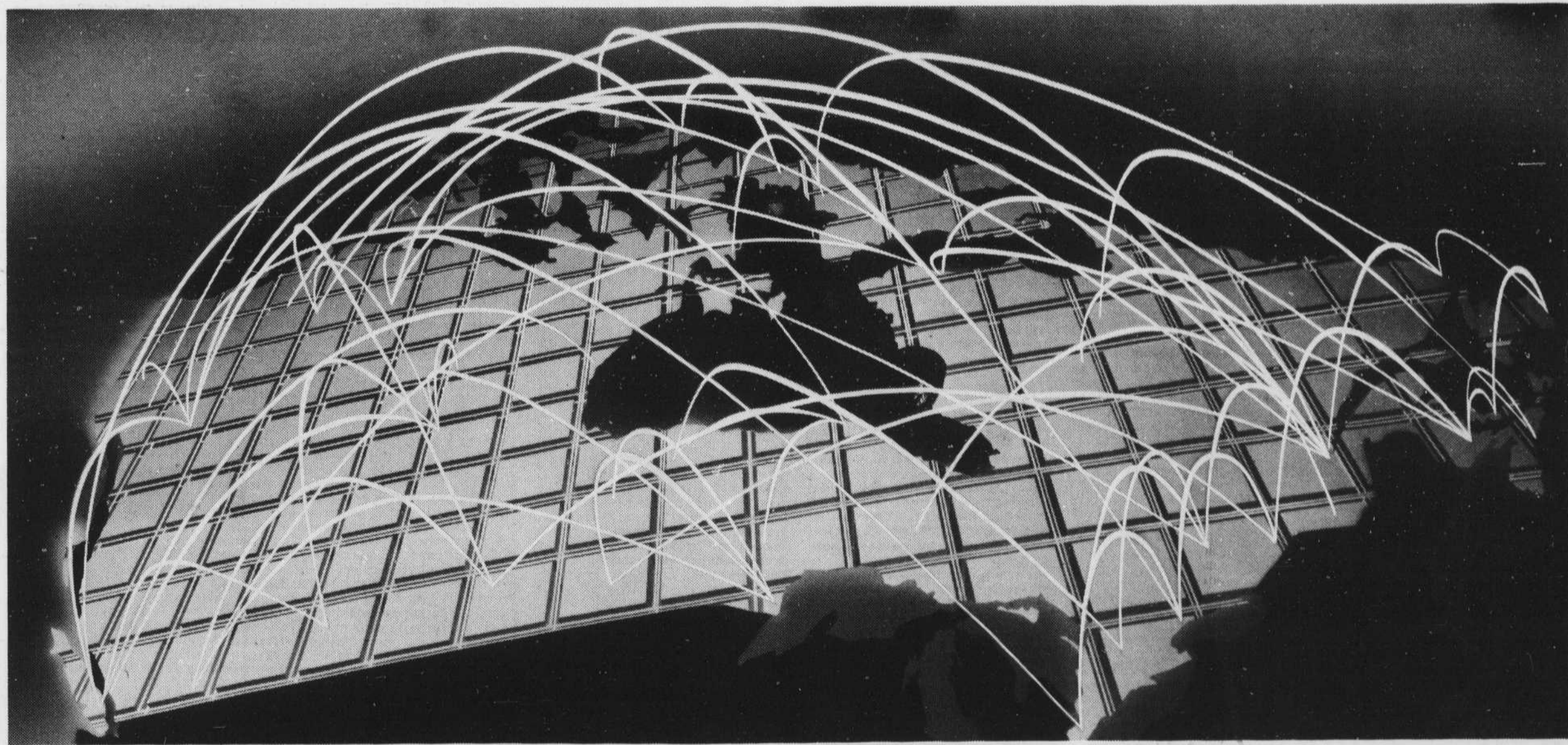
vement ou tout parti qui, en dernière analyse, détourne une fois de plus, et pour son propre compte, l'insatisfaction des masses populaires; tout mouvement ou tout parti qui travaille indirectement mais objectivement à maintenir et à renforcer à terme le pouvoir de la bourgeoisie, même si, d'autre part et dans l'immédiat l'on s'attaque à une fraction de cette classe.

Ceci dit, il serait aberrant d'être contre l'écologie comme telle, tout comme, sur un autre plan, il serait non moins aberrant d'être contre l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce que nous remettons ici en question, c'est l'utilisation et la généralisation d'une science physique rationnelle mais limitée en un système philosophico-social, tout comme nous nous élevons contre la généralisation des rapports de production domestiques (le patriarcat) en un système philosophico-social qui engloberait et expliquerait tous les autres modes de production.

S'il n'y avait que l'écologisme, nous le soutiendrions, tout en cherchant le plus possible à renforcer ses aspects positifs (lutte contre la pollution et les monopoles, protection de la nature...) et à le libérer de ses entraves passéistes; tout comme nous soutiendrions le féminisme s'il n'y avait que le féminisme. Mais

peut-on, à la moindre occasion, faire un « isme », c'est-à-dire un projet et une théorie totalisante (dans les faits réductrices) à partir d'une partie du tout. Ne devrions-nous pas, plutôt, chercher un système et une pratique qui englobent tous les aspects et tous les moments de la réalité sociale: un « isme » unificateur qui, au Canada et au Québec, doit encore faire ses preuves, soit un « socialisme » démocratique, reconnaissant le droit à l'indépendance, l'égalité entre les hommes et les femmes, et la nécessité de protéger la nature tout en l'utilisant à nos propres fins (ce qui, en fait, serait la forme supérieure de sa maîtrise). Et c'est précisément dans cette perspective que les écologistes de gauche, abandonnant leur position interclassiste à courte vue — abandonnant l'écologisme —, deviendront des alliés importants des masses populaires et qu'ils réussiront le mieux à faire progresser et à enrichir le socialisme!

(Et cette fois, que les jeunes et moins jeunes critiques prennent bien garde de ne pas reproduire la hargne quasi fascisante de certains adultes envers les étudiants, intellectuels et « bouquineurs ». À moins de me tromper, nous avons tous appris à lire dans les livres. Il s'agit peut-être, maintenant, d'y apprendre à penser!)



Il y a plus d'un demi-siècle déjà, les dix compagnies membres du Réseau téléphonique transcanadien s'unissaient par un engagement national, dans le but de mieux servir le pays en matière de télécommunications.

Depuis, et en dépit de la grande complexité géographique, nos nombreux accomplissements se sont révélés à la hauteur du défi, et ont contribué à faire du Canada un pays à la fine pointe de la technologie en matière de télécommunications.

Entre autres, nous sommes les pionniers des systèmes de transmission par faisceaux hertziens, satellite et fibre optique. De plus, nous venons de mettre sur pied le plus long réseau de transmission numérique au monde. Nous sommes fiers de notre passé, et nous envisageons l'avenir avec enthousiasme.

Une nouvelle ère électronique s'amorce, et avec elle naissent de nouveaux besoins en télécommunications. Nous sommes prêts à y répondre et c'est d'ailleurs avec fierté que nous réaffirmons notre engagement national sous un tout nouveau nom... **Telecom Canada!**

Avec Telecom Canada, vous faites partie du réseau national de télécommunications le plus efficace qui soit! Telecom Canada vous offre la

gamme de services la plus complète de voix, d'images et de données, pour combler vos besoins actuels... et futurs!

Tous les services à la même enseigne... à la portée du doigt... aussi près que votre téléphone.

Alberta Government Telephones
Bell Canada
British Columbia Telephone Company
The Island Telephone Company Limited
Manitoba Telephone System
Maritime Telegraph and Telephone Company Limited

The New Brunswick Telephone Company, Limited
Newfoundland Telephone Company Limited
Saskatchewan Telecommunications
Télesat Canada

Telecom Canada
LE RESEAU DE L'EFFICACITE

Sans Mulroney, les députés du PC s'inquiètent du rôle dévolu à la GRC en matière de sécurité

par Paule des Rivières

OTTAWA — Pendant que leur chef, M. Brian Mulroney, faisait hier du « rattrapage » de dossiers, à l'écart du Parlement, ses députés ont invoqué la révision de fond prévue au projet de loi sur la sécurité au pays pour préserver leur jugement sur le rôle futur de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Pour sa part, le premier ministre Trudeau a une fois de plus souhaité que M. Mulroney s'exprime sur des sujets politiques chauds comme les soins de santé, le projet sur les tarifs de transport des céréales dans l'Ouest ou les services en français au Manitoba.

Les députés conservateurs, de leur côté, se sont plutôt attardés à l'avenir de M. Trudeau, souhaitant son départ, en s'abreuvant aux résultats du dernier sondage Gallup qui révèle que M. Mulroney est maintenant plus

populaire que M. Trudeau.

Souhaitant des élections rapidement, le député conservateur Ray Hnatyshyn a déclaré à la sortie des Communiqués « M. Trudeau ne prend plus son travail au sérieux, c'est évident ».

M. Hnatyshyn, critique du parti pour les questions de sécurité, a été plus réservé lorsque les questions ont porté sur la position de son parti sur le projet de loi fédéral sur la sécurité, qui prévoit la création d'un nouveau service de renseignement qui assumerait un rôle dévolu présentement à la GRC, institution que les conservateurs de l'Ouest affectionnent particulièrement.

Au début de la semaine, le député avait surpris en disant qu'il estimait désormais qu'il valait mieux que le futur service de renseignement demeure attaché à la GRC. Puis, hier, le solliciteur général du pays, M. Robert Kaplan, confirmait la destinée

incertaine de son projet en y annonçant des changements substantiels.

C'est d'ailleurs parce que l'imprécision règne désormais que le député conservateur Allan Lawrence, qui a occupé le poste de M. Kaplan durant le court séjour des conservateurs au pouvoir en 1979 et 1980, a déclaré hier que lui aussi s'interrogeait sur la pertinence d'une agence de renseignements distincte.

M. Lawrence, critique conservateur en matière de justice, a fait ces commentaires devant le comité du sénat qui étudie présentement le projet de loi controversé de M. Kaplan.

M. Lawrence a répété qu'il avait appuyé dans le passé la création d'un organisme distinct, lorsque la Commission McDonald, qui a scruté les diverses facettes de la sécurité au pays, a fermement recommandé qu'un service séparé soit mis sur pied. Mais l'ancien solliciteur général a fait valoir hier que le gouver-

nement libéral et M. Kaplan n'ont pas prévu que les autorités politiques exercent une forme de contrôle sur le nouveau service.

D'après M. Lawrence, le projet de loi actuel est « mal fait » et laisse une foule de questions sans réponses. Un député juge par exemple que le rôle du premier ministre dans un domaine aussi névralgique demeure obscur.

Pour que les conservateurs appuient la création d'un service de renseignement séparé, a déclaré M. Lawrence devant les sénateurs hier, il faudrait que le projet soit grandement modifié.

Les commentaires de M. Lawrence et Hnatyshyn ne sont pas officiellement ceux du PC puisque le leader conservateur n'a pas renversé la position du parti, favorable à une institution nouvelle pour la sécurité.

L'ambassade soviétique retourne à Ottawa la note sur l'indemnisation des victimes du vol 007

OTTAWA (d'après CP) — L'ambassade soviétique à Ottawa a retourné hier au secrétariat d'État aux Affaires extérieures la note que le ministère canadien lui avait adressée, la semaine dernière, exigeant de l'URSS une compensation pour les parents des dix Canadiens qui ont péri dans l'écrasement du Boeing 747 des Korean Air Lines.

Selon un porte-parole des Affaires extérieures, le renvoi de la note diplomatique par l'ambassade soviétique ne change rien aux exigences canadiennes dans ce dossier.

« Nous poursuivons nos efforts en vue d'obtenir des dédommagements », a expliqué le même porte-parole.

La note diplomatique du Canada avait été livrée en main propre à l'ambassade soviétique, le 8 septembre, après qu'un membre de la délégation eut une première fois refusé.

La demande de compensation ne pré-

visait toutefois pas la somme exigée au nom des Canadiens manquant à l'appel parmi les 269 passagers du Boeing des KAL abattu par la chasse soviétique, il y a deux semaines.

Mercredi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachern, a précisé qu'on avait abordé le sujet des dédommagements avec les familles des 10 personnes disparues.

« Une fois ces démarches terminées, nous comptons présenter une réclamation globale au gouvernement soviétique », ajoutait M. MacEachern aux Communiqués.

Rappelons que les États-Unis et la Corée du Sud, dont les ressortissants constituaient la majorité des victimes, ont également formulé des exigences bilatérales à l'endroit des autorités soviétiques. On s'attend toutefois à ce que les démarches pour obtenir des compensations soient fort longues.



Quebecair

Les revenus de la vente de deux appareils Boeing ont laissé une perte de \$1,1 million par rapport au prix d'acquisition.

La compagnie aurait réalisé un gain de \$2,5 millions dans la renégociation d'une dette envers l'ancien propriétaire, M. Howard Webster. Une partie de cette créance a été transférée à M. Alfred Hamel et à ses associés qui ont reçu du ministre des Transports, M. Michel Clair, plus de \$8,3 millions pour leurs actions. A ce moment-là, l'achat des actionnaires était déficitaire de \$27 millions. La valeur comptable des actions était négative.

L'investissement de \$44,1 millions de Québec a servi à rembourser des dettes et ne laisse qu'un maigre \$5 millions au fonds de roulement de la compagnie.

M. Leblond a reconnu que l'achat de l'actionnaire (\$17 millions) ne représente que 20 % du passif total, « ce qui est inférieur aux normes de l'industrie ».

Enfin, le nouveau président de la Société québécoise des transports a conclu qu'il ne voyait pas la rentabilité à court terme. « Mais Québecair a maintenant en mains les moyens d'entreprendre le redressement de la situation. Pour l'équipe de gestion, la tâche sera longue et ardue; elle exigera agressement et efficacité ».

sanés, les conservateurs se prononçant contre le référendum, tandis que deux des sept députés néo-démocrates siègent également au conseil de ville ont appuyé le principe du référendum.

Plus tôt, le procureur général Roland Penner et le chef du Parti conservateur, l'ex-premier ministre de la province, M. Sterling Lyon, avaient émis l'opinion que cette question ne devrait pas faire l'objet d'un référendum.

Un conseiller municipal, M. Joe Zucken, craint que ce plébiscite n'ouvre toute grande la porte aux fanatiques et « déclenche des débats émotifs qui feront passer au second plan les autres questions en jeu à l'élection municipale du 26 octobre ».

Selon M. Zucken, les droits des minorités ne devraient pas être soumis à un jugement par scrutin. Mais les partisans du référendum ont soutenu pour leur part que ce serait faire insulte à l'intelligence des électeurs que de ne pas leur permettre d'exprimer leurs opinions.

Prié de dire hier s'il ferait campagne pour le référendum, M. Axworthy a répondu: « Je prendrai la parole à Winnipeg demain midi ».

Le secrétaire d'État, M. Serge Joyal, qui a apporté son concours à la négociation de l'entente, a déclaré hier après une séance du cabinet que le Parlement devrait intervenir dans ce différend vu que le Parlement fédéral était partie à l'entente et qu'il avait la responsabilité de protéger les droits linguistiques de la minorité.

Le conseil des ministres se réunira à nouveau en session spéciale, à la fin d'octobre ou au début de novembre, pour prendre connaissance des rapports de ces deux comités d'urgence.

Les ministres du gouvernement Lévesque étaient arrivés mardi à Pointe-aux-Lacs. À mi-mandat, ils se demandaient s'ils allaient pouvoir prendre le projet pour mettre fin à une chute de popularité qui dure depuis un an. Le premier ministre avait résumé la situation en disant: « On n'a pas besoin de dessin... On a besoin d'un remonte-pente... Il faut amorcer une relance politique ».

À l'issue de la session, hier midi, les ministres semblaient rassurés sur la capacité de prendre le virage, souhaité il y a deux semaines par les députés péquistes réunis en caucus. Les journalistes ont pu les entendre rire derrière leurs portes closes, et même applaudir aux derniers moments de leur réunion. Par la suite, une excursion sur la goélette de Marie-Clarisse les a amenés sur le Saint-Laurent et plusieurs avaient retrouvé leur air de collégiens.

Le premier ministre semblait sûr de lui-même à l'occasion de la conférence de presse qu'il a donnée pour expliquer les décisions qui ont été arrêtées dans un climat de franchise et de jaillissement d'idées exceptionnelles, a-t-il souligné.

Sur le plan économique, le premier ministre a d'abord expliqué que son gouvernement ne pouvait accepter que le taux de chômage se maintienne à 14 % comme actuellement. Beaucoup a été fait depuis la réunion du Conseil des ministres au Mont Sainte-Anne, en mars dernier, alors qu'on avait posé une série de gestes en matière d'investissements et de création d'emploi. Il y a eu 85.000 emplois créés au Québec depuis le début de l'année, mais ce n'est pas suffisant, juge M. Lévesque qui note qu'il s'agissait trop souvent d'emplois temporaires.

L'objectif que poursuit le gouvernement est clair: réduire, en trois ans, le taux de chômage de 14 % à au moins 10 %. Pour cela, il faut n'y plus moins 125.000 emplois nouveaux par année. M. Lévesque se défend de vouloir définir des objectifs, se rappelant le slogan des 100.000 emplois de M. Robert Bourassa. Ces 125.000 emplois à créer ne sont qu'un exemple de ce qu'il faudra faire, précise-t-il.

Comment y arrivera-t-on? M. Lévesque ne veut donner aucune réponse précise. La réunion du Conseil des ministres a été un véritable « brain storming ». On en ressort avec une liste de trois pages de projets de toutes sortes qu'il faut maintenant évaluer et ajuster.

Le comité d'urgence sur l'emploi s'attachera à ce travail avec comme objectif de déclencher les premières mesures concrètes dès la mi-novembre, tout en planifiant la « feuille de route » pour les deux ans à venir. Les projets auxquels on travaillera sont liés essentiellement à la politique de développement économique qui est placée sous la responsabilité de M. Jacques Parizeau et à la politique de l'emploi que prépare M. Pierre Marois.

On entend par ailleurs associer étroitement le patronat et les syndicats aux efforts du gouvernement. Le premier ministre se refuse cependant à préciser si le gouvernement adoptera, particulièrement à l'endroit du milieu des affaires, des mesures susceptibles de contribuer à créer un climat de confiance, que ce soit par la révision de la Loi 17, l'allègement de la fiscalité personnelle, la révision de la Loi 101.

Le comité d'urgence sur l'économie comprendra, outre M. Lévesque, les mi-

nistres des Finances, M. Parizeau; de la Main-d'œuvre, M. Pierre Marois; des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson; de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime; de la Condition féminine, Mme Pauline Parois; et le président du Conseil du trésor, M. Yves Bédard. La seule mesure immédiate adoptée hier a été l'accroissement de \$30 millions des budgets de création d'emploi pour les trois prochains mois.

Sur la question nationale, le travail du comité d'urgence sera différent dans la mesure où il n'aura pas pour l'instant à élaborer une stratégie d'action. Il s'agit plutôt de définir une problématique qui sera intimement liée à l'économie. Ce travail sera fait par M. Lévesque en compagnie du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin; de l'Éducation, M. Camille Laurin, qui dit-on a fait des interventions magistrales sur cette question; et de Justice, M. Marc-André Bédard; du Commerce extérieur, M. Bernard Landry; de l'Agriculture, M. Jean Garon; des Transports, M. Michel Clair.

Loin de vouloir mettre en veilleuse le débat sur la question nationale, le gouvernement est déterminé à inscrire au cœur de ses préoccupations. Des ministres indiquent d'ailleurs que pendant les deux prochaines années, le débat sur l'indépendance se fera et que l'élection se fera clairement sur ce sujet.

« Il n'est pas question, d'aucune façon, de remettre sur la table les positions déjà prises pour jouer avec ou pour tenter de trouver des espèces de porte de sortie. On a dit qu'on mettrait notre tête sur le billot sur l'avenir national du peuple québécois et cela demeure unanimement l'opinion du Conseil des ministres », a déclaré M. Lévesque. Celui-ci rejette d'ailleurs fermement toutes les hypothèses de scénario, évoqué par l'opposition, dit-il, pour prendre un vote à l'élection sous une forme qui permettrait de pouvoir éviter de lier le sort du gouvernement à un vote sur l'indépendance.

Pour l'instant, le gouvernement n'a pas de scénario ni de stratégie. Le comité d'urgence créé hier sera l'occasion d'explorer tout le dossier et de faire l'évaluation de nos positions sur le plan constitutionnel notamment, explique M. Lévesque qui semble accorder beaucoup d'importance au travail entrepris par la Commission Macdonald. Une fois la problématique définie, on pourra vers la mi-novembre commencer à définir nos stratégies d'intervention.

Le délégué japonais a demandé des excuses à l'URSS. Plusieurs délégués ont d'autre part souhaité que leurs collègues soviétiques leur communiquent la carte de vol présentée en séance, dont certains détails les intriguaient. Ils ont essuyé une fin de non-recevoir.

À la demande de plusieurs délégués, le président du conseil de l'OACI, M. Assad Kotaité, a suspendu les travaux jusqu'à aujourd'hui sans qu'aucune décision n'ait été prise. D'ici là, les tractations vont se dérouler en coulisse pour dégager un large consensus sur une motion déclenchant le processus d'une enquête internationale et d'un réexamen des procédures de manoeuvres d'intervention. L'URSS, rappellent les observateurs, ne dispose d'aucun droit de veto.

D'autre part, l'hypothèse d'une réunion extraordinaire de l'assemblée des 151 membres de l'OACI en janvier 1984 était avancée par plusieurs sources diplomatiques. La session ordinaire de l'assemblée a lieu du 20 septembre au 10 octobre.

La réunion de l'OACI coïncidait avec le début d'un boycottage des liaisons avec l'URSS observé pour une durée de deux semaines par quinze pays.

La France, qui ne s'est pas jointe à ce mouvement, a proposé hier une modification de la convention de Chicago (1944) fixant les règles fondamentales du trafic aérien international.

Le projet d'amendement français, qui devrait recueillir l'approbation des 151 membres de l'OACI dans les douze mois, les engage à « s'abstenir de tout recours à la force contre des avions civils » conformément aux dispositions de la charte des Nations unies.

Aucun des 33 membres du conseil directeur de l'OACI ne disposant du droit de veto, les résolutions peuvent être adoptées à la majorité simple.

Quinze pays occidentaux ont formellement entamé hier un boycottage aérien de l'Union soviétique pour protester contre la destruction du Boeing sud-coréen par la chasse soviétique. Le mouvement doit se poursuivre pendant deux semaines.

Treize pays de l'OTAN, ainsi que la Suisse et le Japon participent au mouvement.

La France, la Grèce et la Turquie ne se sont pas associés au boycottage. Le syndicat français des pilotes a toutefois décidé de suivre l'embargo aérien sur l'URSS, ce qui n'a pas empêché un avion d'Air France de décoller hier matin à destination de Moscou, avec un équipage composé de non-syndiqués.

En revanche, un vol Moscou-Paris de la compagnie Aeroflot a été annulé hier en raison de la fermeture pendant deux semaines de l'espace aérien ouest-allemand et suisse aux avions soviétiques. Les relations aériennes de l'URSS

quipage se trouvait dans son tort, en ignorant les règlements de l'OACI et en n'obéissant pas aux ordres d'interception.

Le représentant soviétique a estimé qu'il fallait respecter les dispositions actuellement en vigueur avant de chercher à les modifier. Il s'est aussi élevé contre la violation des droits commerciaux de l'Aeroflot. Plus tard, au cours des débats, il a laissé entendre que l'enquête effectuée par une commission soviétique était conforme à l'article 26 de la convention de Chicago et que l'OACI se devait d'en attendre les conclusions.

Selon l'article 26, en cas d'accident survenu à un avion d'un État sur le territoire d'un autre État, ayant entraîné mort ou lésion grave ou révélé de graves déficiences techniques de l'avion ou des installations et services de navigation aérienne, l'État dans lequel l'accident s'est produit ouvre une enquête sur les circonstances de cet accident, en se conformant, dans la mesure où ses lois le permettent, à la procédure qui pourra être recommandée par l'OACI.

L'intervention soviétique a attiré de vives réactions. L'observateur sud-coréen a reproché à l'URSS de « cracher sur les morts ». Le représentant américain a, quant à lui, estimé que l'OACI était « victime d'une manoeuvre de camouflage ».

Le délégué japonais a demandé des excuses à l'URSS. Plusieurs délégués ont d'autre part souhaité que leurs collègues soviétiques leur communiquent la carte de vol présentée en séance, dont certains détails les intriguaient. Ils ont essuyé une fin de non-recevoir.

À la demande de plusieurs délégués, le président du conseil de l'OACI, M. Assad Kotaité, a suspendu les travaux jusqu'à aujourd'hui sans qu'aucune décision n'ait été prise. D'ici là, les tractations vont se dérouler en coulisse pour dégager un large consensus sur une motion déclenchant le processus d'une enquête internationale et d'un réexamen des procédures de manoeuvres d'intervention. L'URSS, rappellent les observateurs, ne dispose d'aucun droit de veto.

D'autre part, l'hypothèse d'une réunion extraordinaire de l'assemblée des 151 membres de l'OACI en janvier 1984 était avancée par plusieurs sources diplomatiques. La session ordinaire de l'assemblée a lieu du 20 septembre au 10 octobre.

La réunion de l'OACI coïncidait avec le début d'un boycottage des liaisons avec l'URSS observé pour une durée de deux semaines par quinze pays.

La France, qui ne s'est pas jointe à ce mouvement, a proposé hier une modification de la convention de Chicago (1944) fixant les règles fondamentales du trafic aérien international.

Le projet d'amendement français, qui devrait recueillir l'approbation des 151 membres de l'OACI dans les douze mois, les engage à « s'abstenir de tout recours à la force contre des avions civils » conformément aux dispositions de la charte des Nations unies.

Aucun des 33 membres du conseil directeur de l'OACI ne disposant du droit de veto, les résolutions peuvent être adoptées à la majorité simple.

Quinze pays occidentaux ont formellement entamé hier un boycottage aérien de l'Union soviétique pour protester contre la destruction du Boeing sud-coréen par la chasse soviétique. Le mouvement doit se poursuivre pendant deux semaines.

Treize pays de l'OTAN, ainsi que la Suisse et le Japon participent au mouvement.

La France, la Grèce et la Turquie ne se sont pas associés au boycottage. Le syndicat français des pilotes a toutefois décidé de suivre l'embargo aérien sur l'URSS, ce qui n'a pas empêché un avion d'Air France de décoller hier matin à destination de Moscou, avec un équipage composé de non-syndiqués.

En revanche, un vol Moscou-Paris de la compagnie Aeroflot a été annulé hier en raison de la fermeture pendant deux semaines de l'espace aérien ouest-allemand et suisse aux avions soviétiques. Les relations aériennes de l'URSS

doit proposer à la personnalité qui lui paraît la plus apte à réunir une majorité parlementaire de former un gouvernement de transition jusqu'à la convocation de nouvelles élections générales. Le président, qui appartient au camp travailliste, ne doit toutefois pas débiter ses consultations formelles avant dimanche.

Le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Pérès, a manifesté hier une grande confiance dans sa possibilité de constituer un « gouvernement d'union » qui recevrait le soutien de certaines formations religieuses séparées de la coalition actuellement au pouvoir.

L'assurance des travaillistes s'appuie sur plusieurs considérations politiques. Ils remarquent que les responsables des partis alliés au Hérouth de MM. Levy et Shamir ne considèrent pas cette alliance comme « éternelle ». De plus, les prises de position de l'opposition travailliste en faveur d'un retrait unilatéral et immédiat de l'armée israélienne du Liban ont plus de chance de trouver crédit auprès du public alors que la dégradation de la situation au Liban se poursuit, estiment les partisans de M. Pérès.

Enfin, la fronde engagée par six députés de la coalition au pouvoir afin d'exiger la constitution d'un gouvernement « d'union nationale » n'a été freinée par M. Shamir que par la promesse qu'il proposerait aux travaillistes de se joindre aux héritiers de M. Begin.

L'ère de l'après-Begin s'ouvre donc dans un climat d'incertitude. Le retrait de celui dont la personnalité a marqué le gouvernement durant six ans fait apparaître l'absence au premier plan du débat politique de ceux que les sondages désignent comme les figures les plus populaires en Israël, MM. Yitzhak Navon, Ezer Weizman ou Yitzhak Rabin.

Un an presque jour pour jour après les massacres de Sabra et Chatila dont le souvenir continue de miner son régime, M. Begin quitte donc le pouvoir par la petite porte.

En annonçant le 28 août dernier à la fin d'un conseil des ministres ordinaire qu'il avait l'intention de démissionner « parce qu'il ne se sentait plus capable

d'assurer ses fonctions comme il convenait », M. Begin pouvait se vanter d'avoir, une fois de plus, surpris tout le monde et choisi lui-même l'heure de sa retraite. Mais, dix-neuf jours plus tard, l'impression créée a changé radicalement aux yeux des observateurs.

Pressés par ses amis politiques, M. Begin a eu recours à une technique de « démission retardée » qui a été très critiquée parce qu'elle semblait vider de leur substance les prérogatives constitutionnelles du président de l'État, en principe chargé de trouver seul un successeur à un premier ministre démissionnaire.

De plus le public israélien a pu constater que s'installait progressivement une vacance du pouvoir. Alors que M. Begin, premier ministre en titre, était cloîtré dans sa résidence, M. David Levy, vice-premier ministre, se proclamait « premier ministre intérimaire », tandis que M. Shamir devenait « premier ministre désigné ». La confusion était grande et la tentation pour les petits partis religieux de la coalition de quitter le Likoud pour l'opposition travailliste se précisait.

Le départ effectif du chef historique du parti Hérouth (droite nationaliste) devenait donc une nécessité pour Israël et cette sortie n'a pas été saluée par les manifestations de soutien et les proclamations de fidélité qu'avait suscitées l'annonce de son intention de démissionner.

Même les plus chauds partisans du premier ministre n'ont pas tenté cette fois-ci de le dissuader de partir puisqu'on sait qu'il ne se rassure plus, s'alignant qu'à peine et pour tout dire « se suicide lentement », selon des témoignages réunis par la presse israélienne.

Mais au-delà du vide historique créé par le départ en retraite de Menahem Begin, on ne s'attend généralement pas à Jérusalem à un changement profond de l'orientation politique du prochain gouvernement, si, comme il est probable, c'est M. Shamir qui forme le nouveau cabinet, les changements ne pourront être que de style tant le cabinet ressemblera comme un frère à celui de M. Begin, notent les observateurs.

La personnalité de M. Shamir présente d'ailleurs de nombreuses ressemblances avec celle de M. Begin. Les deux hommes ont à peu près le même âge. M. Begin était chef du groupe anti-britannique clandestin Irgoun tandis que M. Shamir dirigeait le groupe tout aussi anti-britannique et anti-arabe du Stern.

Si M. Begin a identifié sa vie à celle de son parti, M. Shamir n'est pas un novice politique puisqu'il a entamé, une carrière parlementaire il y a plus de dix ans. Il lui restera cependant à rassembler aussi efficacement que M. Begin les divers courants qui agitent la coalition et à tenter de mener la législature actuelle à son terme en juin 1985.

performances de 20 h à minuit, au Vieux-Port, en compagnie de Claude Lamarche (Réflexion phase II); Pierre Pépin (Smash); Marc-André Roy (De Dernière Le Miroir); André Fournelle (Pyro Junction); Armand Vaillancourt (Assaut Final); Groupe Sonde (Écologie acoustique). Inf.: Nancy Reichl, 845-4928 ou 525-6673. En cas de pluie, le spectacle est remis à demain.

Le Club des diplômés universitaires invite tous les universitaires célibataires, séparés, divorcés à une danse à l'hôtel Régence Hyatt, salle de bal, à 20 h 30. Entrée: \$7 pour les membres et \$12 pour les non-membres. 340-1515

L'Auberge des jeunes travailleurs et travailleuses de Sainte-Lucie dans les Laurentides offre une fin de semaine de sorties d'équitation à un coût peu élevé. Les réservations se font à l'avance pour l'autobus, les places de camping ou les places de chalet-dortoir. 524-2948

33e congrès provincial annuel de la Fédération de l'Age d'Or du Québec à l'hôtel Reine-Elizabeth. 374-4700, poste 416

Cérémonie japonaise du thé au Centre interculturel Monchanin en compagnie de Mme Teruha Kagemuri, à 20 h au 4917 rue Saint-Urbain. 288-7229

Collecte de sang de la Croix-Rouge, à Hudson, église Wyman Memorial, rue Principale, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Montréal, Institut de Cardiologie, 5000 est, rue Bélanger, de 9 h 30 à 16 h; et à Dollard-des-Ormeaux, Poste des Pompiers, 10 Chemin Sunnydale, de 14 h 30 à 20 h 30.

de l'Union soviétique ont emprunté hier les vols d'Aeroflot avec les capitales est-européennes. Le trafic de l'aéroport international de Moscou ne semble pas avoir diminué, bien que la plupart des relations paraissent s'effectuer avec l'Europe de l'Est.

Begin

doit proposer à la personnalité qui lui paraît la plus apte à réunir une majorité parlementaire de former un gouvernement de transition jusqu'à la convocation de nouvelles élections générales. Le président, qui appartient au camp travailliste, ne doit toutefois pas débiter ses consultations formelles avant dimanche.

Le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Pérès, a manifesté hier une grande confiance dans sa possibilité de constituer un « gouvernement d'union » qui recevrait le soutien de certaines formations religieuses séparées de la coalition actuellement au pouvoir.

L'assurance des travaillistes s'appuie sur plusieurs considérations politiques. Ils remarquent que les responsables des partis alliés au Hérouth de MM. Levy et Shamir ne considèrent pas cette alliance comme « éternelle ». De plus, les prises de position de l'opposition travailliste en faveur d'un retrait unilatéral et immédiat de l'armée israélienne du Liban ont plus de chance de trouver crédit auprès du public alors que la dégradation de la situation au Liban se poursuit, estiment les partisans de M. Pérès.

Enfin, la fronde engagée par six députés de la coalition au pouvoir afin d'exiger la constitution d'un gouvernement « d'union nationale » n'a été freinée par M. Shamir que par la promesse qu'il proposerait aux travaillistes de se joindre aux héritiers de M. Begin.

L'ère de l'après-Begin s'ouvre donc dans un climat d'incertitude. Le retrait de celui dont la personnalité a marqué le gouvernement durant six ans fait apparaître l'absence au premier plan du débat politique de ceux que les sondages désignent comme les figures les plus populaires en Israël, MM. Yitzhak Navon, Ezer Weizman ou Yitzhak Rabin.

Un an presque jour pour jour après les massacres de Sabra et Chatila dont le souvenir continue de miner son régime, M. Begin quitte donc le pouvoir par la petite porte.

En annonçant le 28 août dernier à la fin d'un conseil des ministres ordinaire qu'il avait l'intention de démissionner « parce qu'il ne se sentait plus capable

AUJOURD'HUI

Performances de 20 h à minuit, au Vieux-Port, en compagnie de Claude Lamarche (Réflexion phase II); Pierre Pépin (Smash); Marc-André Roy (De Dernière Le Miroir); André Fournelle (Pyro Junction); Armand Vaillancourt (Assaut Final); Groupe Sonde (Écologie acoustique). Inf.: Nancy Reichl, 845-4928 ou 525-6673. En cas de pluie, le spectacle est remis à demain.

Le Club des diplômés universitaires invite tous les universitaires célibataires, séparés, divorcés à une danse à l'hôtel Régence Hyatt, salle de bal, à 20 h 30. Entrée: \$7 pour les membres et \$12 pour les non-membres. 340-1515

L'Auberge des jeunes travailleurs et travailleuses de Sainte-Lucie dans les Laurentides offre une fin de semaine de sorties d'équitation à un coût peu élevé. Les réservations se font à l'avance pour l'autobus, les places de camping ou les places de chalet-dortoir. 524-2948

33e congrès provincial annuel de la Fédération de l'Age d'Or du Québec à l'hôtel Reine-Elizabeth. 374-4700, poste 416

Cérémonie japonaise du thé au Centre interculturel Monchanin en compagnie de Mme Teruha Kagemuri, à 20 h au 4917 rue Saint-Urbain. 288-7229

Collecte de sang de la Croix-Rouge, à Hudson, église Wyman Memorial, rue Principale, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Montréal, Institut de Cardiologie, 5000 est, rue Bélanger, de 9 h 30 à 16 h; et à Dollard-des-Ormeaux, Poste des Pompiers, 10 Chemin Sunnydale, de 14 h 30 à 20 h 30.

15 septembre

1882: grève nationale en Bolivie pour demander la démission du président Guido Vildoso. Le lendemain, le président accepte de céder le pouvoir.

1980: condamnation du dissident sud-coréen Kim Dae-Jung à la peine de mort.

1979: coup d'État en Afghanistan où le président Mohamed Taraki est renversé par le premier ministre Hafizullah Amin.

1967: le secrétaire-général de l'ONU, U Thant, demande aux États-Unis de cesser leurs bombardements sur le Nord-Vietnam.

1955: un soulèvement à Cordoba s'étend à l'ensemble de l'Argentine.

1945: le Japon abandonne Hong Kong.

1940: les Italiens arrivent à Sidi Barrani, en Cyrénaïque.

1744: le roi Frédéric II de Prusse prend Prague mais, abandonné par les Français, il est repoussé en Saxe.

1673: Léopold premier, Saint-Empereur germanique, déclare la guerre à la France.

L'opinion en tête

Shelburne : une « collection de collections » à une heure de Montréal

par Marie Laurier

L'ENDROIT n'est qu'à un peu plus d'une heure de route de Montréal et constitue une intéressante excursion culturelle automnale. La première édition française du Guide de tourisme Michelin de la Nouvelle-Angleterre lui accorde trois étoiles. En arrivant à Burlington, il suffit de faire un petit crochet sur la route 7 pour découvrir le Musée Shelburne et y passer une journée des plus agréables, au bord du lac Champlain.

Il s'agit d'un immense parc de verdure de 45 acres où sont érigés 35 bâtiments offrant une mosaïque de traditions populaires, de l'artisanat, des beaux-arts, des moyens de locomotion des Américains du siècle der-

nier : bref la reconstitution d'un gros village tel qu'il existait en ce temps. Le Guide Michelin souligne avec raison que Shelburne est plus qu'un musée, mais « une collection de collections » soigneusement conservée et exposée dans cet esprit patrimonial si cher à nos voisins du Sud.

Ce musée a été fondé en 1947 par Mme Electra Havemeyer Webb qui a hérité de ses parents, célèbres collectionneurs de tableaux impressionnistes, le goût des arts et des objets traditionnels et utilitaires de l'époque. Elle passa sa vie à les accumuler, suffisamment pour constituer cette « collection de collections » et peu à peu abriter ses richesses dans des bâtiments anciens installés sur le terrain de Shelburne.

Cette ville miniature re-

constituée dans un parc compte notamment une gare de style victorien qui a conservé tout son charme d'antan avec son vieux tableau d'horaires et ses affiches proposant des excursions pour Montréal... moyennant \$3 ! On peut visiter le wagon qui servait d'appartement au gouverneur du Vermont, meublé d'acajou et tendu de velours, non sans ressentir une certaine nostalgie du confort et de l'élégance des trains d'autrefois.

Le plan de la visite de Shelburne qu'on reçoit en payant son prix d'entrée (\$7.75) conduit le visiteur vers les différents bâtiments aménagés dans le parc qui offre également des aires de repos, des boutiques et des casse-croûtes. Les lieux les plus populaires demeurent le fameux paquebot Ticonde-

roga qui navigua pendant 50 ans sur le lac Champlain et qu'on sauva de la démolition pour le transporter sur des rails en plein milieu du parc Shelburne. Il est insolite de voir un bateau en terre sèche, pas plus cependant que d'y trouver le Colchester Reef Lighthouse, phare qui se dressait jadis sur un rocher au sud de la Grande Isle dans le lac Champlain et qui a été, lui aussi, sauvé par la famille Webb.

Une grange en forme de fer à cheval (Horseshoe Barn) constitue aussi un attrait certain avec sa collection de plus de 140 voitures à cheval, de traîneaux, de caïches et même une berline décorée de satin.

Il ne faut pas rater la visite au Memorial Building, très belle maison aux riches boiseries, construite en 1960 et dédiée à la fondatrice du

musée. On peut y admirer une impressionnante collection de tableaux dont deux portraits de Rembrandt, un Goya et des tableaux des peintres impressionnistes Manet, Degas, Corot et Monet, une collection provenant de la famille Webb.

Le magasin général Tuckaway était le lieu de rencontre des habitants de Shelburne, non seulement pour y faire les achats mais également pour les rendez-vous chez le dentiste, le barbier et le médecin dont le cabinet se trouvait au-dessus de l'épicerie, avec en annexe la boutique de l'apothicaire. Là encore, tous les instruments de l'époque ont été soigneusement répertoriés et conservés.

Le Musée Shelburne est ouvert tous les jours jusqu'à la fin d'octobre.



Le phare de Colchester au Musée de Shelburne abrite une collection de tableaux évoquant la vie sur les grands voiliers de la marine américaine.

Louis Riel vit toujours à Saint-Boniface à l'ombre du parc-cathédrale

par Monique Nuytemans
collaboration spéciale

SAINT-BONIFACE — À deux minutes du centre-ville de Winnipeg se trouve Saint-Boniface, cette enclave de 40,000 francophones fidèles à leur langue et à leur culture française.

Le long du boulevard Provencher, l'artère principale de Saint-Boniface, on peut lire : « Arrêt — Stop », « Hôtel-de-Ville — City Hall », « Hôtel des Postes — Post Office ».

On s'arrêtera à la cathédrale qui est sans doute l'une des plus étranges et des plus originales qui soit : à la suite de ravages que les flammes y causèrent à trois reprises, dont la dernière fois il y a une douzaine d'années, les autorités décidèrent de conserver la façade néo-romane intacte — construite de pierres, elle avait résisté à tous les sinistres — et de laisser voir, à travers la rosace

béante au-dessus du portail, le ciel si idéalement bleu des prairies de l'Ouest.

Derrière la façade, dans ce qui était à l'origine la nef de l'église, on a dégagé une place tapissée de pierres. Faisant suite à cette place, qui donne vue sur le cimetière, se trouve la nouvelle cathédrale, basse et modeste, dont l'intérieur dépouillé étonne pour une cathédrale. Un Christ naif et polychrome en est le seul élément qui attire l'attention tant du dévot que de l'esthète.

Dans le cimetière de la cathédrale de Saint-Boniface est enterré Louis Riel. Une tombe fort simple de granit rouge avec, comme seule inscription : « Louis Riel (1840-1875) ». À côté de la pierre, une charrette. C'est celle qui aurait amené Louis Riel au gibet à Regina où il fut accusé de trahison.

Louis Riel, on le sait, était un Métis qui s'opposa farouchement à l'intégration de la terre de Rupert dans la Confédération canadienne.

Il souleva 400 Métis de la Rivière Rouge, combattit l'armée des Finians (ou Orangistes) et c'est grâce à cette opération, disent certains historiens, que les deux tiers du Canada ne devinrent pas américains. D'autres historiens — anglophones pour la plupart — accusèrent Louis Riel de trahison contre le Canada, et aussi du meurtre de Thomas Scott, un trouble-fête, violent et bagarreur, que Riel avait fait exécuter comme mutin et rebelle.

Quand on parle aux Franco-Manitobains, que ce soit au Cercle Molière, au Centre culturel ou à la Société franco-manitobaine, on se rend compte que pour eux Louis Riel était un héros et le



Le monument de Louis Riel au cimetière de la cathédrale de Saint-Boniface. (Photo Monique Nuytemans)

demeurera toujours.

Qu'on prenne le parti que l'on veuille, une chose est certaine : c'est que Saint-Boniface est avec son histoire, sa langue et sa double culture, l'endroit le plus intéressant à visiter si un hasard du voyage, ou l'envie de découvrir un peu plus de notre pays, vous projette soudain à Winnipeg qui n'est qu'à 02 h 30 de vol direct, par Air Canada ou par CP Air, de Montréal.

En traversant le cimetière, on visitera le Musée de Saint-Boniface qui est la plus ancienne bâtisse en chêne

construite à Winnipeg. Elle date de 1864 et fut érigée à l'intention des Soeurs Grises qui veillèrent à l'enseignement du français chez les enfants franco-manitobains.

À l'intérieur du musée, on trouve des reliques de Louis Riel. Un daguerréotype le montre sous les traits d'un beau jeune homme. Sous ce portrait une copie de son cercueil, tout simple, de bois peint en noir, son châle noir, qui l'accompagna sans doute en prison, est drapé sur le cercueil.

Ailleurs dans le musée, des répliques d'une cuisine de l'é-

poque, une salle à manger, un grenier, des Soeurs grises en cire et grandeur nature.

Un très beau rappel d'un passé à peine vieux de plus de 100 ans mais qui, en réalité, semble beaucoup plus éloigné. Mais un passé entraînant un idéalisme qui ne s'est jamais tenu pour battu.

Car même si, en 1916, le français fut aboli dans les écoles de Saint-Boniface et des autres paroisses franco-manitobaines qui, au nombre de 64, punctuent la carte du Manitoba, on continua quand même à enseigner le français dans les petites écoles. Mais en cachette !

Quand un inspecteur passait, il fallait cacher ses livres français... Et la directrice du Centre culturel, Mme Laurette Baudry-Ferland, me disait que chez elle, comme chez beaucoup d'autres jeunes femmes, ses parents la mettaient à l'amende chaque fois qu'elle parlait anglais chez elle. Ce qui n'eut pas pour effet de la rendre uniquement francophone, car l'anglais au Manitoba, on l'apprend par osmose, on ne pourrait faire autrement. Mais chez elle et chez beaucoup d'autres, cette volonté des parents à vouloir que leurs enfants parlent et continuent à parler français en fait des êtres totalement biculturels et fiers de l'être.

Le Centre culturel franco-manitobain est l'un des plus beaux au Canada. Il héberge le Cercle Molière qui a l'honneur d'être le plus ancien

théâtre au Canada. Il fut fondé en 1925 par André Castelain de la Lande, un Belge, et a depuis cette date présenté 113 spectacles à raison d'un par mois. Entre 1962 et 1977, 26 des 63 pièces présentées étaient d'origine franco-canadienne dont 11 créations franco-manitobaines.

Le Centre culturel est également un lieu de rencontre pour les jeunes, tant anglophones que francophones. On y trouve un café-concert où l'on sert à boire, le soir, et où de jeunes artistes en herbe se présentent gratuitement avant d'affronter le « vrai » public.

Des peintures, des batiks, de la poterie et des bijoux faits par des artisans et des artistes franco-manitobains y étaient exposés lors de mon passage ce mois-ci.

Un phénomène assez curieux se passe actuellement au Manitoba, me racontait M. Gerry Dubé, un des directeurs de la Société franco-manitobaine (société qui s'occupe des intérêts des Franco-Manitobains auprès du Parlement), c'est que les plus grands alliés des francophones du Manitoba sont actuellement les anglophones (contrairement à ce qui se passe en Ontario). C'est-à-dire qu'il est devenu, au Manitoba, l'équivalent d'un « status symbol » de parler le français... Les parents envoient donc leurs enfants dans des écoles d'immersion où l'enseignement est à 90 %

en français, plutôt qu'à l'école anglaise. (Il y a trois sortes d'écoles : les écoles françaises, anglaises et d'immersion.)

Les parents des petits anglophones se disent avec raison qu'un enfant qui parle deux langues a plus de chance de décrocher un bon emploi que celui qui ne parle qu'une langue (au contraire de Toronto où l'on dit ne pas avoir « besoin » du français).

La bagarre ne se fait donc plus entre parents francophones et parents anglophones, mais entre les deux groupes d'anglophones : ceux qui veulent les écoles d'immersion (90 %) et ceux qui s'y opposent (10 %). Entre-temps, les francophones se croisent les bras et s'amuse à mentir en petto !

Dans le quartier Saint-Boniface, un excellent restaurant : « la Vieille Gare », ancienne gare de triage dont a gardé les murs et les poutres. Le reste a été aménagé en restaurant très sympathique où l'on n'entend parler que le français, où l'on sert des quenelles de brochet, de la mousse de saumon, des saint-honorés et où, comble du comble, le maître d'hôtel fait le baise-main aux dames et le garçon les appelle « ma petite, ou ma belle » selon le cas...

Un ancien wagon de première classe avec sièges de velours, lambris d'acajou et lampes de cuivre, y sert de bar.

Saint-Boniface ? Le coin le plus intéressant de tout le Manitoba.

AUBAINES-AVION

CHARTERS-GROUPES
PARIS \$ 528.00
LONDRES \$ 451.00
BRUXELLES-FRANCFORT RT
OUVERT \$ 460.00US
MEXICO \$ 425.00
HAWAII \$ 600.00
FLORIDE \$ 118.00US —
ACAPULCO à partir de \$289.00US

FORFAITS D'HIVER
RESERVEZ MAINTENANT
ALLER SIMPLE \$ US
PARIS \$ 230.00
LONDRES \$ 182.00
FRANCFORT-BRUXELLES
\$ 230.00

VIENNE \$ 259.00
ZURICH-GENEVE \$ 279.00
ROME ATHENS MILAN
A PARTIR DE 249.00
TEL AVIV/LE CAIRE 419.00

APPELEZ POUR TOUT
GENRE DE VOYAGE
282-1022

VOYAGES
EURO-AMERICAN
72, SHERBROOKE OUEST

LES VOYAGES André MALAVOY

SPECIAL ÂGE D'OR 19 novembre - 10 décembre

TROIS SEMAINES EN FRANCE

Paris-Bordeaux-Lourdes-Marseille et 2 semaines en appartement sur la Côte d'Azur.

Direction François NICAISE PRIX EXCEPTIONNEL DE \$1375. avion d'Air France compris (Montréal-Nice et retour)

L'EGYPTE MAINTENANT!

L'Égypte, pays fascinant entre tous... Dans les meilleures conditions de confort... À un prix abordable, tout compris.

4 au 20 novembre 1983

Incluant une merveilleuse CROISIÈRE D'UNE SEMAINE SUR LE NIL

Tous les repas compris en Égypte Les meilleurs hôtels Avion CAD \$1211. Petit groupe francophone Outre-mer US \$1795.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
Montréal, Québec (514) 861-2485
1255 Université, suite 1220
"Qui dit voyage, dit Malavoy"

HAÏTI

Hôtel **Castelhaïti**

Programme intéressant de loisirs
Cuisines Française et créole

Renommée internationale

•SPÉCIAL•
En 1983 utilisation au pair du dollar canadien contre les \$ US pour repas, boisson et lessive.

PORT-AU-PRINCE-HAÏTI
C.P. 146-2-0624
ou consultez un agent de voyages

USTED HABLA ESPANOL?

Que ce soit pour un cours débutant, intermédiaire ou avancé, **CLUB JEUNESSE** est en mesure de vous proposer d'excellents séjours linguistiques au Mexique ou en Espagne.

Exemple: 4 sem. à Valence \$660
Tarif aérien en sus

Club Jeunesse - Club Voyages 274-9323
permis du Québec

FRANCE A PARTIR DE 548

COMPAREZ AUTO à partir de

| | | | | | | |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| R5 | 1 sem. | 2 sem. | 3 sem. | 4 sem. | 5 sem. | 6 sem. |
| ou SIM | 88 | 199 | 299 | 399 | 429 | 449 |
| R18 | 188 | 399 | 499 | 699 | 729 | 749 |

Incluant km illimité, taxes et assurances (Sur vols réguliers).
R5, R18 ou catégories similaires à l'achat de 2 billets d'avion.
Pour 2 sem. lire 11 jrs, franchise facultative min. de \$35 en sus

BAS PRIX AVION + HÔTEL COMPAREZ

| | | |
|------------------------|-------------|--------------------|
| Par pers. en occ. dou. | à partir de | |
| 7 jrs | 14 jrs | 7 jrs 14 jrs |
| Acapulco | 449 549 | Martinique 629 789 |
| Barbades | 499 619 | Jamaïque 492 592 |
| Cancun | 399 499 | Haïti 555 635 |
| Cuba | 539 699 | Hawaï 869 1049 |

TARIF GROUPE pour 4 pers min.

288-2322 **VOYAGES INC.**
1081 A, rue St-Denis, Mtl.

LES VOYAGES HONE INC.

Au service des Québécois depuis plus de 70 ans

VOYAGES GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE

MAROC
Villes Impériales — 1 semaine en pension complète.
Séjour Agadir, hôtel Atlas — 1 semaine en demi-pension.
15 au 29 octobre — 4 au 19 novembre
1175 \$
(billet avion inclus)

AMÉRIQUE DU SUD
Pérou — Bolivie — Argentine — Brésil
2 départs - 21 jours - 5 au 26 nov. / 12 nov. au 3 déc.
Billet d'avion..... Can. 1841\$
Prestations terrestres..... U.S. 1865\$

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
Voyage de 20 jours
Canton — Guilin — Shanghai — Soochow
Nankin — Pékin
9 au 29 octobre
Avion et prestations terrestres.....Can. 3949\$

INDE- CACHEMIRE - NÉPAL - SRI LANKA (Ceylan)
12 octobre au 5 novembre
Billet d'avion.....Can. 2087\$
Prestations terrestres.....U.S. 1670\$

EXTRÊME-ORIENT
Japon—Hong Kong—Bali—Singapour
Thaïlande—Philippines—Hawaï
Départ supplémentaire: 14 octobre au 7 novembre
3 au 27 novembre
Billet d'avion.....Can. 2367\$
Prestations terrestres.....U.S. 2050\$

PACIFIQUE SUD
Du 6 novembre au 1er décembre
Via Los Angeles — Fidji — Australie — Nouvelle-Zélande — Tahiti
Circuit de 25 jours.....Can. 5885\$
Avion et prestations terrestres inclus.

1460 AV. UNION — Tél.: 845-8221
MONTREAL H3A 2B8
Le métro à notre porte station McGill/Union
Ouvert du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 18h
Le jeudi jusqu'à 21h
DE TITULAIRE D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Vacances par Wardair destinations

« Noël à Paris avec »
« WARDAIR »
Pour de plus amples renseignements

Profitez des JOURS RABAIS... ECONOMISEZ \$100 par couple

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES

TOURING CLUB DE FRANCE
2050, rue Mansfield, Mezzanine B
métro Peel — Tél.: 281-1040 Permis du Québec

Puerto Vallarta
San Juan
Acapulco
Hawaii
—Floride
Barbade

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique

PARIS ACHAT-RACHAT
Automobiles européennes

AVION À PARTIR DE PARIS
Prix spécial \$548

Paris \$599 CAD ALLER-RETOUR
Aller simple Paris \$320 US + Autres destinations
Fête Noël 20-12-83 au 3-1-84 \$597 CAD
Dernière minute: N.Y./Bruxelles \$199 U.S.

Meilleure aubaine «Achat rachat RENAULT».

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
2050 rue Mansfield, Mtl. — Tél.: 281-1040
PERMIS DU QUÉBEC

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

au jour le jour

■ Légère baisse du taux

Ainsi que prévu, la Banque du Canada a baissé hier de .02 % son taux d'escompte qui est passé de 9.52 à 9.5 %, dans le but d'atténuer les pressions venant des taux d'intérêt américains. Cette légère modification ne devrait pas toutefois influencer sensiblement les taux d'intérêt actuellement en vigueur au Canada, y compris le taux privilégié des banques qui se situe à 11 %. Les économistes pensent que la banque centrale a réussi à maintenir le taux au même niveau grâce à une bonne tenue du dollar.

■ Ultramar innove

Ultramar a choisi la région de Québec pour expérimenter un nouveau mode de distribution de l'essence. Une première station a été inaugurée hier à St-David. Elle a comme particularité d'être entièrement automatisée et de prendre lecture de l'une ou l'autre des cartes de crédit acceptées: Elite, Ultramar et Visa. Le client peut indiquer son kilométrage à chaque visite; mensuellement, Ultramar fournira un rapport évaluant le rendement du véhicule et indiquera le temps des mises au point et des vidanges. Ce système peut être particulièrement intéressant pour les entreprises ayant une flotte de voitures.

■ Coup d'envoi chez Pétro-Can

Le coup d'envoi de la construction de l'usine de valorisation à la raffinerie de Pétro-Canada à Montréal a été donné hier par les autorités, soit M. Jean Chrétien, ministre de l'Énergie, et M. William A. West, président de cette société. Les travaux de \$135 millions seront terminés au milieu de 1985; d'ici là, 300 emplois seront créés et par la suite l'usine emploiera 30 travailleurs. On a dit hier que 90 % du contenu sera québécois.

■ Via Rail améliore le réseau

Via Rail se lance dans des travaux de \$13 millions comme première étape en vue de réduire d'un cinquième, soit d'une heure, la durée du trajet en train entre Ottawa et Toronto.

■ En raccourci

Les municipalités ont consacré \$23 millions à Corvée-Habitation, a rappelé hier le président de l'Union des municipalités, M. Francis Dufour, suite à la publication du rapport annuel de Corvée-Habitation faisant état d'un succès... La nécessité de sauvegarder et de consolider le droit à la propriété privée constituera le thème de la semaine de la propriété privée qui se tiendra du 2 au 10 octobre avec le concours des Chambres d'immeubles du Québec... Deux importants cabinets-conseil en communication de Montréal, Dumas, Dupré et associés et le groupe Communi-conseil, viennent de s'associer sous le nom de Bazin, Dumas, Dupré, Sormany, communicateurs-conseil... Le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal s'oppose énergiquement à toute expansion du port de Montréal hors du territoire de la Communauté, a fait savoir le président de la CUM, M. Pierre Des Marais II, dans une lettre à M. Roméo Royer, président du port... Dynamar Energy Ltd est inscrite à la Bourse de Montréal à compter d'aujourd'hui... L'automobile coréenne Hyundai Pony, de consommation économique, sera en vente au Canada à partir de janvier prochain... Dome Petroleum Ltd aura un nouveau président et chef de l'exploitation, M. John M. Beddome, à compter du 1er octobre... Le commerce extérieur américain a atteint le déficit record de \$9.7 milliard... La compagnie aérienne TWA qui continue d'enregistrer des pertes sur ses lignes intérieures va diminuer ses effectifs de 3,500 personnes d'ici la fin de l'année...

Claude Turcotte

Le développement du Mont-Sutton

L'Excellence se propose d'utiliser l'épargne-retraite pour un projet immobilier et touristique en Estrie

par Marie-Agnès Thellier

La compagnie d'assurance-vie L'Excellence, associée au groupe Maheux, vient de créer un Fonds immobilier qui recevra les épargnes des Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et dont l'un des premiers investissements pourrait être un important développement immobilier au Mont-Sutton, en Estrie.

Lors d'une conférence de presse tenue à Montréal hier, le p-dg de L'Excellence, M. Yves-Marie Leduc, a annoncé que ce fonds immobilier pourra investir dans les immeubles à vocation touristique, mais aussi dans les centres commerciaux, les édifices à bureaux, les cliniques et les copropriétés résidentielles. Contrairement aux fonds immobiliers des grandes compagnies d'assurance-vie, il ne vise pas à drainer les investissements des fonds de pension mais à offrir une alternative aux épargnants qui ont déjà \$40,000 à \$100,000 dans leurs REER et cherchent à diversifier leurs placements enregistrés. Plus risqué, le placement immobilier peut ce-

pendant rapporter davantage, selon M. Leduc.

Un consortium a été formé entre trois compagnies, L'Excellence, Les systèmes Archimède et Mont-Sutton Inc., pour réaliser le projet qui pourrait totaliser \$54 millions sur quatre ans et créer 500 emplois. Il est prévu de construire 400 maisons, qui appartiendront au fonds immobilier L'Excellence et seront louées environ \$100 par jour pendant la saison hivernale. Si la compagnie Mont-Sutton Inc. obtient l'assurance de subventions gouvernementales, une quarantaine d'unités d'habitation « Archimède » seront construites d'ici le 15 décembre.

Hier soir, Mme Mireille Lafleur, attachée de presse du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrete, confirmait au DEVOIR que d'ici une quinzaine de jours une réponse sera donnée par Québec. Dans la journée d'hier, les quatre ministres intéressés au dossier, MM. Chevrete, Rodrigue Biron (Industrie-Commerce-Tourisme), François Gendron (Aménagement et Développement régional) et Jacques Léonard (Affaires municipales) se sont en effet ren-

contrés pour étudier la demande de subvention, qui s'élève à quelques millions de dollars. La construction de 400 maisons demandera un réaménagement des aqueducs et des égouts.

Mont-Sutton Inc. investira \$6 millions pour équiper le flanc nord de la montagne de remontées mécaniques, d'un chalet et de canons à neige. Classé comme centre de ski prioritaire, comme le Mont-Sainte-Anne et le Mont-Tremblant, le Mont Sutton accueille déjà 220,000 skieurs/jour.

M. Leduc estime que, dans un délai de cinq ans, le fonds immobilier pourrait afficher un rendement de 20 %. L'Excellence émettra des contrats de rentes variables. « Si le fond est variable durant la période d'accumulation, nous garantissons qu'en aucun temps la valeur de rachat des unités du fonds sera inférieure à 75 % du coût », a précisé M. Leduc. Il n'y aura aucun droit d'entrée et aucun droit de retrait après la cinquième année et en cas de décès.

Par ailleurs, L'Excellence vient de prendre une participation de 30 % dans Systèmes Archimède Inc, une petite compagnie beauce-

ronne qui fabrique des maisons modulaires. Le « Consortium Maheux » est maintenant formé des Rentes immobilières Maheux, qui administre des actifs immobiliers de \$150 millions, de la compagnie d'assurance-vie L'Excellence, qui avait au 31 décembre dernier \$117 millions d'assurances en vigueur, et des Systèmes Archimède, qui a jusqu'à présent construit une cinquantaine de maisons au Québec. Avec son dépliant publicitaire, le consortium Maheux vend « l'épargne-vacances » dans les « résidences-hôtels » du Mont-Sutton ou de Costa-Rica.

Ce n'est pas la première fois que le groupe Maheux réunit la presse pour annoncer des investissements dans le domaine touristique. Mais, jusqu'ici, rien ne s'est concrétisé: le développement du Mont-Tremblant a été confié à Promodé et celui de la Petite-Rivière-Saint-François est encore dans les cartons.

Au Mont-Sutton, il ne s'agit cependant pas d'une montagne appartenant à l'État mais à une compagnie privée, qui a lancé la station de ski il y a 24 ans sur 3,200 acres.

Le rapport annuel de la Banque mondiale

Les perspectives économiques du tiers monde restent mauvaises

WASHINGTON—Le développement de nombreux pays a été freiné plus brutalement l'an dernier qu'il ne l'avait été depuis 40 ans, affirme la Banque mondiale, dans son rapport annuel, en soulignant qu'elle a, en conséquence, accru ses activités de prêt et d'assistance technique.

Le rapport de la Banque indique que durant les deux dernières années de récession 1981-1982, presque autant de pays en développement ont dû rééchelonner leur dette commerciale que pendant les 25 années précédentes. Devant la baisse des marchés des matières premières et la baisse des taux d'intérêt, un grand nombre de pays en développement ont dû adopter des politiques restrictives, qui ont entraîné le ralentissement de nombreux projets de développement, voire l'abandon total de programmes hautement

prioritaires.

Aujourd'hui, note le rapport, la croissance semble avoir repris dans les grands pays industriels, mais « pour optimiste que l'on soit au sujet de l'évolution à court terme, il est certain que les prochaines années seront difficiles et pénibles ». Pour répondre à cette situation, la Banque mondiale a lancé, en février 1983, un programme d'assistance spéciale, permettant le déblocage de \$2 milliards de crédits supplémentaires. Les programmes d'ajustement structurel ont été étendus et une plus grande partie du coût des projets a également été prise en charge.

Ainsi, durant l'exercice 1983, la Banque mondiale proprement dite (ou BIRD; Banque internationale pour la reconstruction et le développement) a approuvé 136 prêts représentant au total

\$11.136 milliards, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

L'Association internationale pour le développement (AID), la filiale de la Banque mondiale qui prête aux pays les plus pauvres, a, de son côté, accordé \$3.341 milliards, soit une augmentation de 24 % par rapport à l'exercice 1982. Les plus gros emprunteurs de la BIRD ont été le Brésil (\$1.45 milliard), l'Indonésie (\$1.33 milliard) et l'Inde (\$1.08 milliard). Les principaux bénéficiaires de l'AID ont été l'Inde (\$1.06 milliard), le Bangladesh (\$367 millions) et le Pakistan (\$229 millions).

Mais la détérioration de l'environnement économique a également accru l'importance du rôle de conseil de la Banque mondiale: pour aider les gouvernements dans la formulation de leur poli-

tique économique, comme de leurs politiques sectorielles, et les conseiller dans leurs projets de développement, les temps de travail des experts de la Banque pour chaque pays ont été augmentés, et un nouveau programme a été lancé affectant des conseillers résidents dans les pays les plus pauvres.

Au cours de l'exercice 1983, 219 opérations de la Banque comprenaient ainsi des éléments d'assistance technique, représentant au total \$1.27 milliard. En outre, sept prêts et crédits ont été entièrement consacrés à l'assistance technique, pour un total de \$52.7 millions.

NOMINATION À SERDOQ



Jean-Guy Fredette

M. Guy Décarie, président du conseil de SERDOQ Ltée, la Société d'Élimination et de Recyclage des Déchets Organiques du Québec, annonce la nomination de M. Jean-Guy Fredette au poste de président de cette société. M. Fredette apporte à SERDOQ plusieurs années d'expérience dans les secteurs privé et gouvernemental où il a occupé, entre autres, le poste de sous-ministre des richesses naturelles du Québec.

M. Fredette est membre des conseils d'administration de Monenco Limitée, La Société d'ingénierie Cartier Limitée et du Conseil national de recherches du Canada. Il demeure vice-président de la Société d'ingénierie Montréal, Limitée, principale société du groupe Monenco, auquel SERDOQ est associée.

SERDOQ a été choisie récemment par le ministère de l'Environnement du Québec pour réaliser l'implantation et l'opération d'un centre d'élimination et de recyclage des déchets organiques. La construction du centre pourrait être entreprise d'ici un an, après que les autorisations gouvernementales finales auront été obtenues, suite aux études de faisabilité et d'impact sur l'environnement, ainsi qu'aux audiences publiques.

SERDOQ est la propriété d'investisseurs québécois parmi lesquels on retrouve certaines sociétés du groupe Monenco, l'une des plus importantes firmes canadiennes d'ingénierie. Les sociétés impliquées cumulent les expertises de combustion et de gestion des déchets industriels s'appliquant à la technologie de l'élimination et du traitement des déchets organiques.

Donahue émet deux millions de nouvelles actions à \$20.75

C'est au prix de \$20.75 que seront offertes sur le marché les deux millions de nouvelles actions de la compagnie Donahue. Le titre a touché récemment \$22 mais des craintes de dilution ont ramené le cours à un peu plus de \$20. En fait, la papeterie de la ville de Québec double, d'un seul coup, le nombre de ses actions.

Ces titres seront éligibles au régime d'épargne-actions pour 1983. La date de livraison est prévue pour le 28 septembre prochain. Lévesque, Beaubien et Wood Gundy dirigent le syndicat des courtiers.

La participation de la Société générale de financement (SGF) tombera à 61 % après cette émission et l'ac-

quisition du bloc de 34.3 % des actions qui appartenait à un groupe forestier français.

Les \$40 millions provenant de l'émission serviront à défrayer une partie des coûts de modernisation de \$107 millions à l'usine de Clermont, dans Charlevoix.

« Cette émission permettra à Donahue de devenir une compagnie véritablement publique, avec un grand nombre d'actionnaires », a déclaré, M. Michel Plessis-Bélair, vice-président et responsable de ce dossier à la SGF.

CARTES D'AFFAIRES

MADELEINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

ORDINATEURS OLIVETTI - XEROX - SONY
pour les P.M.E.
Consultation gratuite avec experts.
Études préliminaires.

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035, av. du Parc, Montréal
270-1141

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél. 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

ASSOCIATION DES CONSEILS EN FRANCISATION DU QUÉBEC



HÉLÈNE AUDETTE, présidente

L'Association des conseils en francisation du Québec a procédé à l'élection de son conseil d'administration pour l'année 1983-1984 lors de l'assemblée générale annuelle.

Le conseil se compose de: Hélène Audette, présidente, Thérèse Dufour, vice-présidente, Maurice Guérin, trésorier, Roger Brockbank, secrétaire, Danièle Champagne, conseillère, Pierre A. Gagnon, conseiller et Salomon Schinasi, conseiller.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assentiment et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication. Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec.

| Nom et adresse | Nature de la demande | Endroit d'exploitation |
|--|--|--|
| 94760 CANADA INC. Brasserie des Patriotes, 196, chemin Filion, STE ANNE DES LACS | 1 taverne avec danse et spectacles / 1 taverne sur terrasse | 300, boul. Sauvé, ST-EUSTACHE |
| LES INVESTISSEMENTS ROCKBI INC., Restaurant Chez Butch, 220, boul. Industriel, ST-EUSTACHE, 466, Ile Bélat ouest, ROSEMÈRE | 1 Bar additionnel | 220, boul. Industriel, ST-EUSTACHE |
| CONSEIL ST-EUSTACHE NO. 1813 DES CHEVALIERS DE COLOMB, 189, De Bellefeuille, ST-EUSTACHE | 1 bar avec danse et spectacles | 109, St-Nicholas, ST-EUSTACHE |
| CONSEIL ST-EUSTACHE NO. 1813 DES CHEVALIERS DE COLOMB, 189, De Bellefeuille, ST-EUSTACHE | 1 club avec danse et spectacles | 109, St-Nicholas, ST-EUSTACHE |
| André TASSOPOULOS et Nickolas ILOPOULOS, Au Gourmet Entr. 213, Champagne, ST-EUSTACHE | Augmentation de capacité / Changement d'emplacement des pièces | 372, Sauvé est, ST-EUSTACHE |
| CAFÉ DE LA TOUR PENCHÉE LTÉE, Victor Arabel, 2920, Chicoutimi, (Duvernay) LAVAL | 1 épicerie | 6660, Jarry est, local 8, ST-LEONARD |
| SUPERMARCHÉ MEIGHEN INC. 325, Isabelle Moyen, ILE BIZARD | 1 épicerie | 11160, boul. Meighen, PIERREFONDS |
| DINNEREX INC. Chalet, 20065, Lakeshore Road, BAIE D'URFE | 1 restaurant | 6150, Côte des Neiges, MONTRÉAL |
| BISTRO DES BAVARDS LTÉE, 2930, Chicoutimi, LAVAL | 1 bar / 1 restaurant / 1 restaurant sur terrasse | 6660, Jarry est, local 3, ST-LEONARD |
| 124517 CANADA INC. Tramps, 4474, Hingston, MONTRÉAL | 2 bars avec danse et spectacles | 2100, Crescent, MONTRÉAL |
| BROCHETTERIE DU VIEUX PORT INC., 7311, 9e avenue, MONTRÉAL | 2 restaurants | 39, St-Paul est, MONTRÉAL |
| 122065 CANADA INC. Restaurant Archimède, 846, Stuart, app. 2, OUTREMONT | 2 restaurants | 3100, rue Masson, MONTRÉAL |
| RESTAURANT TRATTORIA MAMA DEL MERCATO LTÉE, 2930, Chicoutimi, (Duvernay) LAVAL | 1 restaurant / 1 restaurant sur terrasse / 1 bar | 6660, Jarry est, local 53, ST-LEONARD |
| 2154-4589 QUÉBEC INC. Brasserie du coin est, 1992, Papineau, LONGUEUIL | 1 taverne avec danse | 2479, chemin Chambly, LONGUEUIL |
| BOUCHERIES IBERVILLE INC., 2058, Veniard, MONTRÉAL | 1 épicerie | 4579, Bélanger, MONTRÉAL |
| 125220 CANADA LTÉE, Boulangerie Croissanterie Coeur de Paris, 2920, Chicoutimi, (Duvernay) LAVAL | 1 épicerie | 6660, Jarry est, local 54CD, ST-LEONARD |
| 114026 CANADA INC. autorisation danse et spectacles | 1098, Clark, Sherbrooke ouest, app. 2, MONTRÉAL | 1098, Clark, MONTRÉAL |
| 108647 CANADA LTÉE, Capitaine 26pos Ltée, 4544, Notre Dame, LAVAL | changement de capacité | 6079 et 6083, Sherbrooke ouest, MONTRÉAL |
| NICKY'S INC. Restaurant Nickys, 37, Belsize, HAMPSTEAD | 1 bar sur terrasse / 1 bar / 1 restaurant | 1236, Mackay, MONTRÉAL |
| BOUCHARD Laurent, 5805-37e avenue, LAVAL | 1 taverne | 900, Ibernia, MONTRÉAL |
| BOULIQUÉ JOURNAL INC., 6988, des Érables, MONTRÉAL | 1 épicerie | 2335, Bélanger est, MONTRÉAL |
| 119856 CANADA INC. 1983 Eng., 6825, St-Zotique, MONTRÉAL | 1 restaurant / 1 bar | 2563, Ontario est, MONTRÉAL |
| YVON POIRIER & YVON JACKSON, Casse Croute Roland enr., 124-3e avenue, VILLE ST-PIERRE | 1 bar à des heures différentes | 253, St-Jacques, VILLE ST-PIERRE |
| FRANCINE LEMON & DENISE THIBAUT, Les entreprises Thibault et Lemon Entr., 165, 4e avenue, VERDUN | 1 épicerie | 3901, Verdun, VERDUN |
| SAVELLA Angelo, 9235, Saguenay, ST-LEONARD | 1 épicerie | 8614, boul. St-Michel, MONTRÉAL |
| 2154-2592 QUÉBEC INC., Le spot (Montréal), 4145A, St-Denis, MONTRÉAL | 1 bar avec danse et spectacles et films | 1474, Ste-Catherine est, MONTRÉAL |
| CORDONIND Demetre, 6886, Kildare, CÔTE ST-LUC | 1 bar / 1 restaurant | 3281, boul. Cavendish, MONTRÉAL |
| CAFÉ ROCKLAND NO. 1 INC. 3333, Jean Talon ouest, app 633, MONTRÉAL | 1 restaurant | 2305, chemin Rockland, local 214, MONT ROYAL |

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat



DÈS MAINTENANT
332-3891
C'EST LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À COMPOSER POUR RECEVOIR LE DEVOIR À DOMICILE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL



VILLE DE LONGUEUIL AVIS PUBLIC VENTE POUR TAXES 1983

Avis est par la présente donné, que le Conseil Municipal, par une résolution en date du 7ème jour du mois de septembre 1983 a ordonné au sous-signe, conformément à la loi des Cités et Villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés, au paiement des arrérages de taxes dues à la Ville de Longueuil, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus par encaissement public dans la Salle du Conseil à l'hôtel de Ville de Longueuil, 300 rue St-Charles ouest, le Samedi jour d'octobre 1983 à 10:00 heures de l'avant-midi, heure avancée de l'est.

Permission a été accordée par la Commission Municipale du Québec pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux. La vente des immeubles décrits dans la troisième partie sera définitive et sans droit de retrait en vertu du paragraphe "b" de l'article 4 des lettres patentes créant la Ville de Longueuil.

Première partie: Immeubles sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil dans les limites de la Ville de Longueuil.

Deuxième partie: Immeubles sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel du Village de Longueuil Inc. dans les limites de la Ville de Longueuil.

Troisième partie: Immeubles non-sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, dans les limites de la Ville de Longueuil.

Ils seront vendus avec bâties dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, soit comptant ou par chèque certifié.

En foi de quoi, j'ai signé ce présent document, ce 13ième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-trois.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier

1983

VENTE D'IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES PREMIERE PARTIE

IMMEUBLES SUJETS AU DROIT DE RETRAIT D'UN AN (Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil dans les limites de la Ville de Longueuil.)

Table with columns: FOLIO, NOM & ADRESSE, DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE. Includes entries for 3039-0505, 3039-0575, 3040-0650.

Une partie du lot 10-163, mesurant 352 pieds dans sa ligne est, 371,5 pieds dans sa ligne ouest, 322,5 pieds dans sa ligne nord et 293,5 pieds dans sa ligne sud, avec un rayon de 39,2 pieds dans la ligne sud-nord, comprenant une superficie de 120,320 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le résidu dudit lot 10-163, au sud par la rue de la Providence, à l'est par la rue Le Breton et à l'ouest par une partie du lot 11-158.

3043-2171 Dupont, Jacques-Eugène 857 boul. Des Scarabées, 1050 Bruxelles, Belgique

Une partie du lot 11-156, mesurant 247,8 pieds dans sa ligne nord, 254,72 pieds dans sa ligne sud, 471,8 pieds dans sa ligne est, 425,71 pieds dans sa ligne ouest, et contenant une superficie de 111,111 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord et à l'est, par d'autres parties du lot 11-156, à l'ouest par la ligne limitative des terres 11 et 12 et au sud par une rue 11-154.

3105-2179 Anstall, Javana A/S Maître P. Marxer Kirchstrasse 1 Postfach app. 484 9490 Vaduz, Liechtenstein

3102-2100 Anstall, Javana Lechanteur Robert & Mme Simone Gerady-Lechanteur 1 Lavaux 4150 Namdrin, Belgique

3042-0724 Raymond, Claude 2702 rue Cartier Longueuil, Qué. J4K 4G7

2304-1860 85954 Canada Ltée 101 Place Charles-Lemoyne, 232 Longueuil, Qué. J4K 4Z1

Une partie du lot originaire 13, mesurant dans sa ligne nord 466,7 pieds, 282,5 pieds dans sa ligne sud, plus un rayon de 281,09 égalant 152,88 pieds dans sa ligne sud-nord, 149,13 pieds dans sa ligne est et 247,3 pieds dans sa ligne ouest, contenant une superficie de 101,852 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au sud, à l'ouest et au nord par d'autres parties du lot originaire 13 et à l'est par le lot 12-17.

3033-0075 85954 Canada Ltée

Une partie du lot originaire 13, mesurant dans sa ligne est 236,5 pieds, 136,8 pieds dans sa ligne ouest, 458,8 dans sa ligne sud, 493,3 pieds dans sa ligne nord, de formes irrégulières, contenant une superficie de 71,790 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord et à l'ouest par d'autres parties du lot originaire 13, à l'est par le lot 12-16 et une partie du lot 12-9, et au sud par les lots 13-9, 13-10, 13-11, 13-12 et 13-13.

3033-0235 85954 Canada Ltée

Une partie du lot originaire 13, de forme irrégulière, mesurant dans sa ligne ouest 586,8 pieds et 80 pieds le long du lot 13-30, 580 pieds dans sa ligne est, 442 pieds dans sa ligne sud et 442,9 pieds dans sa ligne nord, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au sud par une partie du lot 313, à l'est par la ligne limitative des terres 12 et 13, à l'ouest par le boulevard Jean-Paul Vincent et au nord par une partie du lot originaire 13 et par les lots 13-33, 13-30, 13-32 et 13-31.

3101-2001 F.M. Marcotte Inc. 367 rue Isabey Ville St-Laurent, Qué. H4E 1Y2

3034-0250 95518 Canada Ltée 510 Chemin Chamby Longueuil, Qué. J4H 3L7

Une partie du lot 14-5 mesurant 100 pieds dans ses lignes nord et sud, 95 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 9,500 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord et à l'ouest par une partie du lot originaire 14, au sud par une autre partie du lot 14-5 et à l'est par le boulevard Jean-Paul Vincent.

2304-1700 Investissements Samor Inc. 5810 ch. De la Côte St-Luc, app. 36 Montréal, Qué. H3X 2G3

Une partie du lot originaire 15, de forme irrégulière, mesurant 609,68 pieds dans sa ligne ouest, avec un rayon de 25 pieds au sud-ouest, 584,4 pieds dans sa ligne nord, 538 pieds dans sa ligne est et 393,3 pieds dans sa ligne sud, contenant une superficie de 291,950 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: — au nord par une autre partie du lot originaire 15, à l'ouest par le lot 15-66, à l'est par la ligne limitative des terres 15 et 14, et au sud par la rue 15-58.

2304-1620 Fiducie-Populaire 1405 Henri-Bourassa est Montréal, Qué. H2C 1H1

a) Une partie du lot 17-1, mesurant dans sa ligne nord 458,1 pieds, 58,5 pieds dans sa ligne est, 88 pieds dans sa ligne ouest et 469,9 pieds dans sa ligne sud, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: — au nord par une partie du lot originaire 17, au sud par le lot 17-123, à l'est par une partie du lot 15-1 et à l'ouest par une partie du lot 17-125.

b) Une partie du lot 17-1 de forme irrégulière mesurant 465,5 pieds dans sa ligne nord, 457,8 pieds dans sa ligne sud, 466,3 pieds dans sa ligne est et 464,7 pieds dans sa ligne ouest, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: — au nord par le lot 17-123, au sud par une partie du lot 15-1 et à l'ouest par le lot 17-124.

La superficie totale de ces parties de lots 17-1 totalise 246,718 pieds carrés.

Table with columns: FOLIO, NOM & ADRESSE, DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE. Includes entries for 2306-1410, 2306-1420, 2306-1430, 2306-1440, 2306-1450, 2306-1460, 2306-1470, 2306-1480, 2306-1490, 2306-1500, 2306-1510, 2306-1520, 2306-1530, 2306-1540, 2306-0220, 2306-0230, 2306-0240, 2306-0250, 2306-0260, 2306-0270, 2306-0280, 2306-1519, 2306-1509, 2306-1499, 2306-1489, 2306-1479, 2306-1469, 2306-1459, 2306-1449, 2306-1439, 2306-1429, 2306-1419, 2306-1410, 2306-1420, 2306-0370, 2306-1430, 2306-1440.

Table with columns: FOLIO, NOM & ADRESSE, DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE. Includes entries for 2334-1450, 2334-1460, 2334-1470, 2334-1480, 2334-1490, 2334-1500, 2334-1510, 2336-0310, 2336-0320, 2336-0330, 2336-0340, 2336-0350, 2336-0360, 2335-0201, 2335-0211, 2335-0221, 2335-0231, 2335-0241, 2335-0251, 2335-0261, 2335-0271.

2305-1435 Fiducie-Populaire Une partie du lot 25-282, mesurant 108,4 pieds dans sa ligne nord, 60 pieds dans sa ligne sud, 102,1 pieds dans sa ligne est et 86 pieds dans sa ligne ouest, et bornée comme suit, au nord par une autre partie du lot 25-282, au sud par une rue 25-141, à l'est par une partie du lot 25-283 et à l'ouest par le lot 25-317 et une partie du lot 25-316. (Superficie: 5,623,39 p.c.)

2305-1445 Fiducie-Populaire Une partie du lot 25-283, mesurant 60,2 pieds dans sa ligne sud, 106,4 pieds dans sa ligne est, 15 pieds dans sa ligne nord, 47 pieds dans sa ligne nord-ouest, et contenant une superficie de 647,72 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par les parties des lots 25-283 et 25-293, au sud par une rue 25-141, à l'est par le lot 250284 et à l'ouest par une partie du lot 25-282.

2305-1455 Fiducie-Populaire 25-284 2305-1465 Fiducie-Populaire 25-285 2305-1475 Fiducie-Populaire 25-286

Une partie du lot 25-286 mesurant 56,8 pieds dans sa ligne sud, 91,6 pieds dans sa ligne est, 100 pieds dans sa ligne ouest, 6 pieds dans une de ses lignes nord, 48 pieds dans sa ligne nord, environ 9 pieds dans une autre ligne ouest, et contenant une superficie de 259,292, au sud par une partie du lot 25-286 et par une partie du lot 25-292, au sud par une rue 25-141, à l'ouest par le lot 25-285 et à l'est par une partie du lot 25-287.

2305-1485 Fiducie-Populaire Une partie du lot 25-287, mesurant 56 pieds dans sa ligne sud, 91,2 pieds dans sa ligne est, 91,6 pieds dans sa ligne ouest, 57 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 4913,51 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le lot 25-287, au sud par une rue 25-141, à l'est par le lot 25-288 et une partie du lot 25-289 et à l'ouest par une partie du lot 25-286.

2338-1602 Fiducie-Populaire 25-288 2337-1651 Fiducie-Populaire 25-324 1233-1293 City & District Land Dev. Co. Ltd. A/S La Curatelle Publique C.P. 51, Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1J6

2311-0305 27-1313, 1314, 1315 2311-0273 Fiducie-Populaire 27-1316, 1317, 1318, 27-1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 27-1329.

2311-0207 Fiducie-Populaire 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 27-1336, 1337, 1338, 2306-1390 Fiducie-Populaire 27-1340, 1341, 1342, 2306-1370 Fiducie-Populaire 27-1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349

2312-0208 Fiducie-Populaire 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 27-1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 27-1366, 1367, 1368, 27-1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0232 Fiducie-Populaire 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 27-1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 27-1366, 1367, 1368, 27-1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0272 Fiducie-Populaire 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 27-1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 27-1366, 1367, 1368, 27-1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0304 Fiducie-Populaire 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0325 Fiducie-Populaire 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 27-1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 27-1366, 1367, 1368, 27-1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0355 Fiducie-Populaire 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0385 Fiducie-Populaire 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0425 Fiducie-Populaire 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0455 Fiducie-Populaire 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 27-1400, 1401, 1402, 27-1400, 1401, 1402, 27-1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 27-1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 27-1430, 1431, 1432, 27-1433, 1434, 1435, 27-1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 27-1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 27-1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463

2312-0485 Fiducie-Populaire 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 27-1372, 1373, 1374, 1375, 27-1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 27-1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 13

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 août 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JAM INDUSTRIES LTD., faillite déclarée, est sous la raison sociale Erikson Music Reg. d/Musique Erikson Enr. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de septembre 1983, sous le numéro 3396493.

Ce 7e jour de septembre, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-EUSTACHE
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que la Ville de Saint-Eustache s'adresse à l'Assemblée Nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières et sujets suivants:

- la garde d'animaux et la manière d'en disposer par l'autorité municipale dans certains cas;
- les systèmes d'alarme;
- l'aménagement de voies piétonnières et de pistes cyclables;
- le touage de véhicules enlevés ou déplacés par l'autorité municipale et la disposition de ces véhicules;
- le stationnement de véhicules sur tout terrain;
- les boutiques de marchandises à caractère récréatif;
- les salons de massage;
- l'imposition d'une taxe d'affaires mini-male;
- l'imposition de la taxe d'eau suivant la valeur locative, dans certains cas, et d'une taxe d'eau minimale;
- et pour toutes autres fins.

MONTREAL, ce 2ème jour d'août 1983
BELANGER, SAUVÉ, LEGAULT ET NADEAU

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 août 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CCI Communications Conversions Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6e jour de septembre 1983, sous le numéro 3397450.

Ce 6e jour de septembre, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code de Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 6 septembre 1983 à WALTER E. HELLER FINANCIAL CORP. de toutes les créances présentes et futures, payables à LES INDUSTRIES GLENN JAY INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 7 septembre 1983 sous le numéro 3397942.

MEDELSON ROSENZVEIG SHACTER AVOCATS

Avis est donné que Léo Bergeron, 96-60 Avenue St-Paul, lie-aux-Noix, St-Jean, J0J 1G0 détenteur du permis M-50589-001 région 10 s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Daniel Blanchard, 1504 Masson, Lasalle, H8N 1P7 région 10 conformément aux dispositions de l'article 30 et 85 des règlements sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 15 septembre 1983
2ème parution: 16 septembre 1983

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 21 juillet 1983 par lequel OPAL IMPRESSIONS DE LUXE LTEE, a transféré et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 22 juillet 1983 sous le No. 3384804.

Banque de Montréal le 6 septembre 1983"

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 août 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jansse Ventres Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6e jour de septembre 1983, sous le numéro 3397449.

Ce 6e jour de septembre, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que Claude Meilleur, 368, 12e Rue, Ferme-Neuve, détenteur du permis M-05794-00 région 07 s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de EXCAVATION LEGAULT INC., 224, Lavergne, Mont-Laurier, région 07 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: Le Devoir, le 15 septembre 1983
2ème parution: Le Devoir, le 16 septembre 1983

AVIS EST DONNÉ QUE Location de Véhicules Jacques Généreux Inc. détenteur de permis numéro M 601 484 offrant les services de location long terme et court terme d'automobiles et camions, opérant au 2017 route nationale 112, St-Cesaire, Qué. s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisé à transférer ses permis en faveur de 123636 Canada Inc., ayant son siège social au 95 rue Bourget, Granby, et opérant à la même adresse que le cédant. Cette requête est introduite en vertu des articles 30 et 85 des règlements de pratique de régie interne de la Commission des Transports du Québec. Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq jours de la date de la troisième publication de cet avis.

1ère publication: 16 septembre 1983
2ème publication: 17 septembre 1983

Prenez avis que Céline Larue, 1340 rue Emilius Rochette, Ancienne LXXV, G1E-2T7, légataire universelle dans la succession Raymond Lagacé, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir en sa faveur le permis que détient Raymond Lagacé, opérant sous le numéro d'Asphalte Québec Enr. sous le numéro Q-505,412-001, pour la région 03 et demande également de transférer par la suite ledit permis en faveur de Bernard Arsenault opérant sous le nom de Entreprises J.B. Arsenault Enr. 97 Place des Grèbes, Charny, G6W-6B7.

Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K-7W5.

1ère publication: 15 septembre 1983
2ème publication: 16 septembre 1983

ALKER REALTIES INC. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALKER INC.
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE ALKER REALTIES INC. - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALKER INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adresse à l'inspecteur général des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies du Québec.

DATE A MONTREAL, ce 1er août 1983
MILTON L. KLEIN, C.R. Procureur de ALKER REALTIES INC. - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALKER INC.

MAGASIN LA LIBERTÉ INC.
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE MAGASIN LA LIBERTÉ INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adresse à l'inspecteur général des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies du Québec.

DATE A MONTREAL, ce 25 août 1983
MILTON L. KLEIN, C.R. Procureur de MAGASIN LA LIBERTÉ INC.

AVIS EST DONNÉ QUE L'ALLOCATION DE VÉHICULES JACQUES GÉNÉREUX INC. DÉTENTEUR DE PERMIS NUMÉRO M 601 484 OFFRANT LES SERVICES DE LOCATION LONG TERME ET COURT TERME D'AUTOMOBILES ET CAMIONS, OPÉRANT AU 2017 ROUTE NATIONALE 112, ST-CESAIRE, QUÉ. S'ADRESSE À LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE BUT D'ÊTRE AUTORSÉ À TRANSFÉRER SES PERMIS EN FAVEUR DE 123636 CANADA INC., AYANT SON SIÈGE SOCIAL AU 95 RUE BOURGET, GRANBY, ET OPÉRANT À LA MÊME ADRESSE QUE LE CÉDANT. CETTE REQUÊTE EST INTRODUITE EN VERTU DES ARTICLES 30 ET 85 DES RÈGLES DE PRATIQUE DE RÉGIE INTERNE DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. TOUT INTÉRESSÉ PEUT Y FAIRE OPPOSITION OU INTERVENTION DANS LES CINQ JOURS DE LA DATE DE LA TROISIÈME PUBLICATION DE CET AVIS.

1ère publication: 16 septembre 1983
2ème publication: 17 septembre 1983

AVIS EST DONNÉ QUE LUISA ANTONIETTA SASSANO, étudiante, domiciliée au numéro 8787 - 12e Avenue à Montréal, District de Montréal, s'adresse au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Luisa Antonietta Arco.

Signé à Montréal, ce 12 septembre 1983.
Me Raffaele Mastroianni
Avocat

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR PROVINCIALE
NO 700-02-00181-830
GISELE ROBERT demanderesse
DENIS LAUNIER C.
LISE FORTIER ET défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné aux défendeurs de comparaitre au Greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention de chacun des défendeurs.
St-Jérôme, le 6 septembre 1983
(S) A. BRUNET
A Brunel, greffier-adjoint
Alarie, Legault & Nadon
avocats de la demanderesse
3431, rue St-Hubert
Montréal, Québec

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---------|--|---------|--|---------|--|---------|---|---------|--|---------|--|---------|---|--------|---|---------|---|--|--|--|
| 1927-3605 | 110-152 | 1927-3595 3804-0500 | 110-153 | 1901-0325 | 111-133 | 3809-3683 | 111-224 | 3822-3720 | 111-255 | 1901-1075 | 111-282 | 3812-1300 | 111-313 | 1641-3525 | 115-41 | 1517-3595 | 115-103 | | | | |
| Mineur Theykens 26 rue Alphonse Renard 1060 Bruxelles, Belgique Wund, Josef 799 Friedrichshafen Alamannenweg 29, West Germany | | Wund Josef Van Hemelrijck, Frans & Van Hemelrijck, Simone 72 Omgansstraat, 2689 Mariekerke, Belgique | | Thionville, Edouard-Louis 7 Boisneuf Point A Pitre, Guadeloupe Pycke, Armand 2111 St-Jacques | | 2510 Morsel, Belgique Hombroeck, Renatus L. & Hombroeck, J. Coelkelberch Vissenaekenssteeneeg 25 3301 Bunsbeek, Belgique Gautier, Ernst 3 Dambachweg, D-8522 Herzogenaurach, West Germany | | Boes, Luc Guilfustan 15 3500 Hasselt, Belgique Brisebois, Gérard 3525 rue Rouvière Longueuil, Qué. | | 91450 Canada Inc. 92 rue Calixa Lavalée Verchères, Qué. JOL-2R0 | | 91451 Canada Inc. 92 rue Calixa Lavalée Verchères, Qué. JOL-2R0 | | Eretech Construction Inc. 92 rue Calixa Lavalée Verchères, Qué. JOL-2R0 | | Simboneta Holding Ltd. 92 rue Calixa Lavalée Verchères, Qué. JOL-2R0 | | Les Habitations Jean-François Inc. 92 rue Calixa Lavalée Verchères, Qué. JOL-2R0 | | | |
| 129-30, et une partie du lot 129-29, mesurant cette dite partie 15 pieds dans ses lignes nord et sud, 82 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 1230 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par la rue Jules Roche ouest, au sud par une partie du lot 129-8, à l'est par le lot 129-30, et à l'ouest par le lot 129-29-1. | | 0984-2444 Durand-Beaudoin, Dolorès 2444 Chatham Longueuil, Qué. | | 0930-2468 Saindon, Paul 1018 Joliette Longueuil, Qué. | | 0925-2341 Goudreau, Roger 2341 rue Dollard Longueuil, Qué. | | 0994-1236 Van Nha, Nguyen 1236 rue Grant, app. 6 Longueuil, Qué. | | 0993-1781 General Children's Wear Ltd 1350 rue Mazurette Montréal, Qué. | | Le lot 133-533 et une partie du lot 133-532, mesurant 20 pieds dans ses lignes est et ouest, 106 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 2120 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le résidu dudit lot 133-532, au sud par le lot 133-533, à l'est par une partie du lot 133-561 et à l'ouest par la rue St-Alexandre. | | 0981-1163 Godmer, Michel 1163 rue Brébeuf Longueuil, Qué. | | 0968-2286 Desjardins, Carole 337, 5-ème rue Laval Des Rapides, Laval, Qué. | | 1121-0611 Laplante, Ovide 611 Martel Longueuil, Qué. | | Les lots 138-66-5, 69 et une partie du lot 138-70, mesurant cette dite partie 12 pieds dans ses lignes nord et sud, 88 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 1056 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par la rue Martel, à l'est par le lot 138-69 et à l'ouest par le résidu dudit lot 138-70. | |
| 0946-1852 Tétrault, Claude 1852 Notre-Dame-De-Grâce Longueuil, Qué. | | 0944-2140 Awan, Ismail 44 rue Des Acacias Candiac, Qué. | | 0946-2108 Tessier, Pierre 2108 rue Notre-Dame-De-Grâce Longueuil, Qué. | | 0927-1565 Charbonneau, Marcel & Charbonneau, Marcel Jr 5886 rue Delorimier Montréal, Qué. | | 0946-1852 Tétrault, Claude 1852 Notre-Dame-De-Grâce Longueuil, Qué. | | 0944-2140 Awan, Ismail 44 rue Des Acacias Candiac, Qué. | | 0946-2108 Tessier, Pierre 2108 rue Notre-Dame-De-Grâce Longueuil, Qué. | | 0927-1565 Charbonneau, Marcel & Charbonneau, Marcel Jr 5886 rue Delorimier Montréal, Qué. | | 0946-1852 Tétrault, Claude 1852 Notre-Dame-De-Grâce Longueuil, Qué. | | 0944-2140 Awan, Ismail 44 rue Des Acacias Candiac, Qué. | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------|---|-----------|---|---------|---|---------|--|----------|--|---------|---|---------|--|-----|---|------------|--|-------------|--|--|---|--|
| 0930-1856 | 141-405-2 | 1143-0903 | 141-405-2 | 1140-0950 | 141-942 | 0920-1650 | 142-335 | 0918-2694 | 142-1146 | 1126-1110 | 143-404 | 1125-1137 | 143-404 | 1119-1073 | 405 | 0913-0915 | 143-653-14 | 0916-1546 | 143-1585-20 | | | | |
| H2G-2J2 & Pierre Charbonneau 5105 Jonquet St-Léonard, Qué. H1R-1G8 Pellerin, Jean-Yves 1856 rue Joliette Longueuil, Qué. JAK-4W7 | | Club Coop. De Consommation Des Travailleurs De Longueuil 903 rue Front Longueuil, Qué. JAK-1Z9 | | Delage, Paul 950 boul. Ste-Foy Longueuil, Qué. JAK-1V9 | | Merville, Jeanne Ledoux 5356 rue Louis-Badillaic Carignan, Qué. J3L-4A7 | | J3L-4A7 97530 Canada Ltée 1285 Terrasse Beaujeu Longueuil, Qué. JAM-1E5 | | Morin, Luc 1110 rue Albani Longueuil, Qué. JAK-1R4 | | Lapointe, André 1021 rue Delorimier Longueuil, Qué. JAK-3M9 | | Labrecque, Michel 1073 rue Josephine Longueuil, Qué. JAK 1M6 | | Normandin, Amédée 927 rue Ste-Hélène Longueuil, Qué. JAK 3R7 | | Trudel, Louis-Marc 3131 rue Belmont Longueuil, Qué. JAM 155 | | Quilliam, Norman 1546 rue St-Georges Longueuil, Qué. JAK 4A1 | | | |
| Les lots 140-835, 836, 837-10 et une partie du lot 140-862, mesurant cette dite partie 6 pieds dans ses lignes est et ouest, 86 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 300 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le lot 140-836, au sud par le résidu dudit lot 140-862, à l'est par la rue Joliette et à l'ouest par une partie du lot 140-837-10. | | a) Une partie du lot 143-512 mesurant 25 pieds dans ses lignes nord et sud, 90 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 2250 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le résidu dudit lot 143-512 au sud par la rue Joséphine, à l'est par une partie du lot 143-511 et à l'ouest par une partie du lot 143-513 ci-bas décrite. | | b) Une partie du lot 143-513, mesurant 25 pieds dans ses lignes nord et sud, 90 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 2250 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le résidu dudit lot 143-512, au sud par la rue Joséphine à l'est par la partie du lot 143-512 ci-haut décrite et à l'ouest par la rue St-Georges. | | c) Une partie du lot 143-512 mesurant 25 pieds dans ses lignes nord et sud, 90 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 2250 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le résidu dudit lot 143-512, au sud par la rue Joséphine à l'est par la partie du lot 143-512 ci-haut décrite et à l'ouest par la rue St-Georges. | | Les lots 143-653-13, 671 et une partie du lot 143-672, mesurant cette dite partie 88 pieds dans ses lignes nord et sud, et 61 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 537 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le lot 143-671, au sud par une partie du lot 143-672, à l'est par une partie du lot 143-653-13, et à l'ouest par la rue Ste-Hélène. | | a) Une partie du lot 143-762, mesurant 5.5 pieds dans ses lignes est et ouest, 38 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 210 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le résidu dudit lot 143-762, au sud par le lot 143-763, à l'est par une partie du lot 143-793-1 ci-bas décrite et à l'ouest par la rue St-Georges. | | b) Une partie du lot 143-793-1 mesurant 5.5 pieds dans ses lignes est et ouest, 7 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 38 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par une partie du lot 143-793-2, à l'est par la partie du lot 143-793-30, et à l'ouest par la partie du lot 143-793-30. | | Lagiorgia, M. Gerlando 1285 Terrasse Beaujeu Longueuil, Qué. JAM 1E5 | | Lagiorgia, Gerlando 143-1585-20 1592, 1593 144-44-6 | | Naut, James 1568 rue Préfontaine Longueuil, Qué. JAK 3X2 | | Lagiorgia, Gerlando 144-93, 1285 Terrasse Beaujeu Longueuil, Qué. 94,123-2 | | JAM 1E5 Lagiorgia, Gerlando 144-95, 96, 123-3, 144-587 145-606-3 | |
| 0918-2694 J3L-4A7 97530 Canada Ltée 1285 Terrasse Beaujeu Longueuil, Qué. JAM-1E5 | | 1126-1110 Morin, Luc 1110 rue Albani Longueuil, Qué. JAK-1R4 | | 1125-1137 Lapointe, André 1021 rue Delorimier Longueuil, Qué. JAK-3M9 | | 1119-1073 Labrecque, Michel 1073 rue Josephine Longueuil, Qué. JAK 1M6 | | 0913-0915 Trudel, Louis-Marc 3131 rue Belmont Longueuil, Qué. JAM 155 | | 0916-1546 Quilliam, Norman 1546 rue St-Georges Longueuil, Qué. JAK 4A1 | | 0913-0915 Trudel, Louis-Marc 3131 rue Belmont Longueuil, Qué. JAM 155 | | 0916-1546 Quilliam, Norman 1546 rue St-Georges Longueuil, Qué. JAK 4A1 | | 0913-0915 Trudel, Louis-Marc 3131 rue Belmont Longueuil, Qué. JAM 155 | | 0916-1546 Quilliam, Norman 1546 rue St-Georges Longueuil, Qué. JAK 4A1 | | 0913-0915 Trudel, Louis-Marc 3131 rue Belmont Longueuil, Qué. JAM 155 | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------------|--|-----------|---|----------|---|--------------|---|----------|--|---------------------|---|----------|---|---------|---|-----------|--|------------|--|--|--|--|---|--|---|--|
| 0901-1539 | 146-491-23 | 0900-1558 | 1161-1463 | 1161-1475 | 0879-221 | A) Les lots 148-359, 360 | 148-359, 360 | 1162-1450 | 154-31-3 | 1022-0620 | 32-5, 51-6, 52-4 | 1016-0720 | 155-94-1 | 0931-0675 | 155-103 | 0903-0121 | 159-974-4 | 0899-0229 | 159-516-23 | | | | | | | | |
| Rodolphe J. Dubois & Guy Dubois A/S Mile Claudette Dubois, Exécution testamentaire 1539 rue Verchères Longueuil, Qué. JAK 2Z6 147-18, 19 147-18, 19 | | Dubreuil, Réal 891 rue Étienne Brulé Boucherville, Qué. J4B 6P1 Fournier & Frères Auto Inc. 1477 Boul. Nobert Longueuil, Qué. J4K 5C4 Fournier, Marcel 1477 boul. Nobert Longueuil, Qué. J4K 5C4 & Charles Fournier 5717 Alphonse, Brossard, Qué. J4Z 1C2 Genest, Yvon 61149 rue Angèle Brossard, Qué. J4Z 1B8 | | 1477 Boul. Nobert Longueuil, Qué. J4K 5C4 Fournier, Marcel 1477 boul. Nobert Longueuil, Qué. J4K 5C4 & Charles Fournier 5717 Alphonse, Brossard, Qué. J4Z 1C2 Genest, Yvon 61149 rue Angèle Brossard, Qué. J4Z 1B8 | | 1477 Boul. Nobert Longueuil, Qué. J4K 5C4 Fournier, Marcel 1477 boul. Nobert Longueuil, Qué. J4K 5C4 & Charles Fournier 5717 Alphonse, Brossard, Qué. J4Z 1C2 Genest, Yvon 61149 rue Angèle Brossard, Qué. J4Z 1B8 | | Les lots 148-359, 360 Les lots 150-469-1, 470 Une partie du lot 150-469, mesurant 6 pieds dans ses lignes est et ouest, 44 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 264 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au sud et à l'est par le lot 150-469-1, au nord par le lot 150-468, et à l'ouest par la rue St-Roch. | | Mohahan, Kaitleen In Trust Adjudicataire 7300, 12-ème avenue, app. 6 Montréal, Qué. H2A 2Y5 | | Desautels, Jacques & Desautels, Denise Lemyre 620 rue Marie-Rose Longueuil, Qué. J4H 1T & Geston Ferrar Inc. 720 rue St-Laurent ouest Longueuil, Qué. J4H 1P4 | | 155-47, 478, 479 et une partie du lot 155-67, mesurant 50 pieds dans ses lignes est et ouest, 86.17 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 4311 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le lot 155-67, à l'est par la rue Gardenville. | | Petriakakis, Stylianos 605 rue Joliette Longueuil, Qué. J4K 4V4 Diez, René 675 rue Joliette Longueuil, Qué. J4K 4V4 Lachance, Renald 123 boul. Lafayette Longueuil, Qué. J4K 3A1 | | a) Une partie du lot 159-80, mesurant 45 pieds dans ses lignes est et ouest, 90.5 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 4072.5 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: — au nord par une autre partie du lot 159-80, au sud par une partie du lot 159-82, à l'est par la partie du lot 159-81 ci-bas décrite, et à l'ouest par la rue Lafayette. | | b) Une partie du lot 159-81, mesurant 45 pieds dans ses lignes est et ouest, 90.5 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 4072.5 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par une autre partie du lot 159-81, au sud par une partie du lot 159-82, à l'est par la ligne limitative des terres 156 et 159, et à l'ouest par la partie du lot 159-80 ci-haut décrite. | | Lapointe, André 1021 rue Delorimier Longueuil, Qué. JAK 3M9 | | Guillard, Louise 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK-2V2 Henri Guillard A/S Guillard, Mme Laurette Cyr 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK 2V2 Thériault, Jacques 1059 rue Bellevue Greenfield Park, Qué. J4V 1A8 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | Normand Desjardins 685 rue Darveau, app. 2 J4L 2V5 Delage, Paul 195 boul. Jacques-Cartier est Longueuil, Qué. J4L 1C8 Delage, Gérard 1547 Delorimier Longueuil, Qué. JAK 3N3 Delage, Michel 1855 King St-Hubert J4T 1Z1 Mansonville Plastics Ltd Lonsenville Qué. JOE 1X0 Transport H. Senecal Inc. 1270 rue Labadie Longueuil, Qué. JAK 1C7 | |
| 0911-1021 Lapointe, André 1021 rue Delorimier Longueuil, Qué. JAK 3M9 | | a) Le lot 159-488 | | b) Une partie du lot 159-487, mesurant 6 pieds dans ses lignes est et ouest, 118 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 708 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le résidu dudit lot 159-488, au sud par le résidu dudit lot 159-487, à l'est par la ligne limitative des terres 143 et 159, et à l'ouest par la rue Delorimier. | | c) Une partie du lot 159-489, mesurant 15 pieds dans ses lignes est et ouest, 118 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 1770 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: — au nord par le résidu dudit lot 159-489, au sud par le lot 159-488, à l'est par la ligne limitative des terres 143 et 159 et à l'ouest par la rue Delorimier. | | 0889-0229 Guillard, Louise 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK-2V2 Henri Guillard A/S Guillard, Mme Laurette Cyr 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK 2V2 Thériault, Jacques 1059 rue Bellevue Greenfield Park, Qué. J4V 1A8 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | 0889-0225 Henri Guillard A/S Guillard, Mme Laurette Cyr 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK 2V2 Thériault, Jacques 1059 rue Bellevue Greenfield Park, Qué. J4V 1A8 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | 0901-0891 Thériault, Jacques 1059 rue Bellevue Greenfield Park, Qué. J4V 1A8 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | 0894-1010 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | 0899-0229 Guillard, Louise 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK-2V2 Henri Guillard A/S Guillard, Mme Laurette Cyr 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK 2V2 Thériault, Jacques 1059 rue Bellevue Greenfield Park, Qué. J4V 1A8 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | 0899-0225 Henri Guillard A/S Guillard, Mme Laurette Cyr 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK 2V2 Thériault, Jacques 1059 rue Bellevue Greenfield Park, Qué. J4V 1A8 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | 0901-0891 Thériault, Jacques 1059 rue Bellevue Greenfield Park, Qué. J4V 1A8 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | 0894-1010 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | 0899-0229 Guillard, Louise 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK-2V2 Henri Guillard A/S Guillard, Mme Laurette Cyr 225 rue Bourget Longueuil, Qué. JAK 2V2 Thériault, Jacques 1059 rue Bellevue Greenfield Park, Qué. J4V 1A8 Leblanc, Michel 1010 boul. Taschereau Longueuil, Qué. JAK 2X4 Jacques Leblanc 653 rue Joliette, app. 5 Longueuil, Qué. JAK 4V4 | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------------------|-----------|-------------------|---------------|
| 1053-0135 | 1-192 | 2302-0360 | 1-197 | 1005-0321 | 336-4 | 0990-0370 | 336-4 | 1017-0345 | 338-10, 11, 12 | 1018-0362 | 338-10, 11, 12 | a) Les lots 3 |
|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------------------|-----------|-------------------|---------------|

SPORTS



Le 12 mètres américain Liberty (à l'arrière plan) a remporté, hier, à Newport, la deuxième régates de la finale de la Coupe de l'America et mène par 2-0 contre Australia II, son adversaire australien. Comme la veille, le 12 mètres australien a été victime d'incidents techniques, cette fois avec sa tétière de grand-voile. (Photolab AP)

Gullickson et James menottent les Phillies

par Bernard Cyr

PHILADELPHIE (PC) - Les Expos ont terminé en beauté leur court séjour à Philadelphie en infligeant un revers de 4-1 aux Phillies, hier soir au Veterans Stadium devant 25,047 spectateurs, grâce à de solides performances du lanceur partant Bill Gullickson (15-11), du releveur Bob James et du voltigeur de droite Terry Francona, qui a réussi trois coups sûrs, dont son deuxième circuit.

Gullickson a remporté sa 15e victoire de la saison en limitant les Phillies à six coups sûrs, en sept manches et deux tiers de travail. Il a connu des ennuis en huitième reprise, lorsqu'il a permis aux Phillies de remplir les coussins, mais James, la nouvelle coqueluche des Expos, est venu sauver les meubles en retirant sur trois prises Len Matuszek.

James a complété le match et récolté son quatrième gain protégé. Il a réussi deux autres retraits sur des prises en neuvième manche, ce qui lui en donne 21 pour ses 12 dernières manches de travail.

J'ai confiance parce que je sais maintenant que mon contrôle est bon, a dit James après le match. Si je lance la balle au-dessus du marbre, les frappeurs vont réussir

des coups sûrs, mais je réaliserai aussi beaucoup de retraits.

Lorsque Bill Virdon a fait appel à James, en huitième manche, il a ouvert les bras autour de sa taille pour signifier qu'il voulait le voir au monticule. Comme James se réchauffait en compagnie d'un autre droitier, Virdon ne pouvait montrer le bras.

« Je ne savais trop comment l'appeler et je voulais être sûr qu'on comprendrait, a dit Virdon en forçant un sourire. Je voulais voir James contre matuszek, parce que son étoffe est excellente depuis quelques temps ».

Gullickson, après avoir accordé un circuit à Matuszek, un des héros du deuxième match de mercredi avec un circuit de trois points, a retiré les 12 frappeurs suivants avant d'accorder un simple à Greg Gross, au début de la huitième manche.

Le droitier des Expos a complété son 10e match de la saison, ce qui lui confère le troisième rang de la Ligue nationale à ce chapitre, derrière Mario Soto (17), des Reds de Cincinnati, et son coéquipier Steve Rogers (13).

« Je savais qu'il s'agissait d'un match important, mais je ne voulais pas m'imposer une pression inutile. Je suis satisfait de ma performance », a dit Gullickson.

D'autre part, les Expos comptent maintenant trois lanceurs qui ont remporté au moins 15 victoires cette saison, les autres étant Rogers (17-10) et Lea (15-8). Il s'agit d'un phénomène sans égal dans la Ligue nationale.

D'autre part les Expos ont peut-être trouvé un voltigeur de droite pour le reste de la saison, du moins lorsqu'ils affronteront les lanceurs droitiers.

Warren Cromartie aura en effet du mal à retrouver son poste lorsqu'il sera en mesure de revenir au jeu, puisque Terry Francona fait du bon travail depuis qu'il le remplace.

Hier, Francona a eu trois coups sûrs en cinq présences, dont un double et un circuit, et il a produit deux points. Depuis qu'il remplace Cromartie contre les droitiers, il a obtenu 10 coups sûrs en 28 présences, pour une moyenne à l'attaque de .357.

« J'essaie d'aider l'équipe du mieux que je le peux, a dit Francona. Mon genou n'est probablement pas rétabli à 100 %, mais je sens que je peux donner des efforts maximum sans m'inquiéter ».

Les Expos ont marqué le premier point de la rencontre en troisième manche, grâce à un mauvais lancer du partant Kevin Gross (4-6) alors que Tim Raines était installé au troisième coussin.

Raines avait amorcé la manche en obtenant un simple, avait volé son 72e but et s'était arrêté au troisième coussin après le retrait à l'avant-champ de Manny Trillo.

Le circuit de Francona, après un retrait en quatrième manche, a porté l'avance des Expos à 2-0 et les porte-couleurs montréalais ont ajouté deux autres points à leur fiche en cinquième reprise.

| EXPOS (4) | | PHILLIES (1) | |
|--------------|---------|--------------|----------|
| ab | pc | ab | pc |
| Raines cg | 4 1 1 0 | Morgan 2b | 3 0 0 0 |
| Trillo 2b | 4 1 1 0 | Samuel 2b | 0 0 0 0 |
| Dowson cc | 4 0 0 0 | Motok 1b | 4 1 1 1 |
| Oliver 1b | 5 1 2 0 | Schmidt 3b | 4 0 0 0 |
| OCarter r | 4 0 1 0 | Lefebvre cf | 4 0 1 0 |
| Wallach 3b | 3 0 0 1 | Maddox cc | 4 0 0 0 |
| Francon cd | 5 1 3 2 | GGross cg | 3 0 2 0 |
| Flynn cc | 3 0 1 0 | Virgil r | 3 0 0 0 |
| Gullickson l | 4 0 1 0 | DeJesus oc | 3 0 1 0 |
| James l | 0 0 0 0 | KGross l | 1 0 0 0 |
| | | VHayes fs | 1 0 0 0 |
| | | Reed l | 0 0 0 0 |
| | | Ross fs | 1 0 1 0 |
| | | Stone cs | 0 0 0 0 |
| | | Whitndz l | 0 0 0 0 |
| | | | 31 1 6 1 |

Totaux 36 410 3 Totaux 31 1 6 1

Montreal 001 120 000-4
Philadelphia 000 100 000-1

Point victorieux: Acut.

DJ—Montreal 2, L5B—Montreal 12, Philadelphia 4, 2B—Oliver 2, Flynn, Francona, Gullickson, DeJesus, C—Francon (2), Matuszek (2); BV—Raines (7); BS—Wallach.

Montreal ML CS P M BB RB
Gullickson G, 15-11 7 1/2 4 4 4 4
James VP A 1 1/2 0 0 0 0 3

Philadelphia
KGross P, 4-6 6 8 4 4 4 4
Reed 2 1 0 0 1 1
Whitndz 1 1 0 0 0 0 0

Athlet—KGross per Dowson. LE—KGross.
D—2:25, A—25:07.

chronique sportive

Permettra-t-on l'affichage au Forum?

par Richard Milo

François-Xavier Seigneur a confirmé hier qu'il y aura des nouveautés au Forum pour le premier match de la saison régulière sans toutefois en dire davantage de crainte de froisser des confrères devant l'importance des changements.

Le directeur du marketing du Canadien convoquera donc la presse à une rencontre d'information, la semaine prochaine, pour annoncer de gros changements à au chapitre de des politiques et des attitudes à l'aube d'une nouvelle saison de hockey.

S'agit-il de permettre l'affichage? De tolérer des manifestations musicales — plusieurs regrettent encore le congédiement du trompettiste, il y a huit ans — qui ajouteraient à l'atmosphère pendant les matchs?

Le Canadien a déjà fait un pas de géant, l'an dernier, en proposant un répertoire plus moderne et plus enjoué à l'organiste et le changement a été apprécié des amateurs.

Le Tricolore a également manifesté son intention de renouer avec le passé, invitant d'anciens vedettes à assister aux matchs de l'équipe dans la « loge d'honneur » du président Ronald Corey, derrière le banc de l'équipe. La construction du salon des anciens est d'ailleurs terminée et les apparitions publiques d'ex-hockeyeurs se multiplieront sans aucun doute au cours de l'hiver.

Le Canadien voit à son image comme jamais auparavant. C'est un secret de polichinelle que des impératifs commerciaux ont incité la nomination d'un francophone, Serge Savard, à la direction générale.

De plus, le Tricolore a avancé le début de ses matchs d'une demi-heure, passant à 7 h 30, pour obtenir une meilleure couverture des médias tout en augmentant son pouvoir d'attraction sur les hommes d'affaires du centre-ville, dont l'attente sera écourtée. Et voilà maintenant que la direction du marketing a maintenant l'intention de pousser plus avant sa réforme entreprise à l'intérieur de l'enceinte. L'an dernier.

Il y a quelques semaines, le trompettiste du Forum expliquait lors d'une entrevue radiophonique qu'on lui a défendu de jouer de son instrument à la suite des plaintes répétées des détenteurs de billets de saison, assis près de lui. Quant à l'affichage, l'ex-directeur général, Irving Grundman, s'est toujours opposé à l'idée, dénonçant sous ce rapport un conservatisme qui devait nuire à son image dans le public.

Le public montréalais a pourtant suffisamment de goût et de connaissance du hockey pour afficher intelligemment ses sentiments, surtout que cette année, Savard nous a promis du jeu agressif, de l'intensité du premier au dernier match de la saison régulière.

Espérons cependant que la direction des « boeufs de la rue Sainte-Catherine » (merci, Guy Robillard) n'installera pas une arène dans un coin de l'amphithéâtre de la rue Sainte-Catherine!



François-X. Seigneur

BASEBALL

Ligue Nationale

Mercredi

Philadelphie 9-5, Montréal 5-0
Cincinnati 6, Atlanta 4
Pittsburgh 6, Chicago 2
St-Louis 2, New York 1
Houston 4, Los Angeles 2
San Diego 7, San Francisco 4

Hier

Los Angeles 6, Houston 0
Montréal 4, Philadelphie 1
Pittsburgh 8, Chicago 4
New York 6, St-Louis 4

Aujourd'hui

Montréal, Lea (15-8) à Pittsburgh, DeLeon (6-2), 19 h 35

Houston, Heathcock (1-0) à Cincinnati, Berenyi (7-14), 19 h 35

San Diego, Lollar (7-10) à Atlanta, McMurry (12-9), 19 h 40

St-Louis, Stuper (10-10) à Philadelphie, Hudson (7-7), 20 h 05

Chicago, Reuschel (0-0) à New York, Torrez (9-15), 20 h 05

Los Angeles, Valenzuela (13-9) à San Francisco, Davis (3-4), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

pb cs moy.
Madlock, Pgh... 463 150 324
Hendrick, STL... 474 152 321
Cruz, Hou... 533 169 317
LoSmith, STL... 428 135 315

Victoire de 5-2 du Canadien sur les Sabres

Les recrues se font valoir

par Guy Robillard

de la Presse Canadienne

L'instructeur Bob Berry et le directeur-gérant Serge Savard étaient ravis du rendement de leurs recrues à l'issue de la victoire de 5-2 remportée par le Canadien contre les Sabres de Buffalo hier au Forum.

« C'est très plaisant de voir qu'ils ont compté quatre de nos cinq buts », a déclaré le pilote du Tricolore, visiblement exténué après une semaine d'entraînement intensif.

Berry a réservé ses commentaires

leurs mots pour John Chabot, auteur d'un but et une passe au centre de Guy Lafleur et Mike McPhee, également auteur d'un but et une passe. Lafleur a mérité deux assistances.

« Je l'avais vu jouer pour les Voyageurs lors de la série éliminatoire contre le Maine le printemps dernier et il était de loin le meilleur joueur sur la glace. Il contrôle la rondelle excessivement bien », a dit Berry au sujet de Chabot.

Selon l'instructeur du Canadien, fier de la forme physique de ses hommes à la

troisième période, il aurait fallu nommer presque tous les joueurs pour être honorés. Jocelyn Gauvreau, pour un, a impressionné à la pointe lors des jeux de puissance. Il a réussi un but, en plus de frapper le poteau à une reprise.

« Il est très bon à la pointe », ont-tout pour convenu Savard et Berry. Mais des lacunes défensives que Gauvreau est le premier à reconnaître forceront le Canadien à le retourner aux Bisons de Granby compléter son apprentissage chez les juniors.

« Je me suis déjà amélioré l'an dernier avec l'aide de MM. Picard (Roger, son instructeur) et Ruel », a affirmé Gauvreau, que la rumeur envoie à Verdun dans le cadre d'une transaction avec le Junior, pour le rapprocher de l'organisation du Canadien.

« Il n'en est pas question, a cependant prévenu Gauvreau. M. Picard ne veut pas me laisser partir. Peut-être le ferait-il si j'insistais, mais pourquoi changer de place si je suis bien à Granby. On va avoir une grosse équipe cette année et après tout, ce sont les Bisons qui m'ont mis sur la carte, je ne veux pas les lâcher ».

Même s'il s'agissait d'un match pré-saison, Gauvreau a bien apprécié la sensation d'un premier but dans l'uniforme bleu-blanc-rouge.

« Je veux bien être optimiste, a-t-il conclu, mais je n'attends à ce que le Canadien garde Kent Carlson, plus âgé, et me renvoie compléter mon stage junior ».

De son côté, Chabot refusait de dire qu'il avait beaucoup de pression sur les épaules avec tous les regards tournés vers celui que l'on souhaite voir devenir le cen-

tre de Guy Lafleur.

« Pourquoi dire ça?, a-t-il questionné. Si je reste avec le Canadien, je serai bien heureux. Sinon, ce ne sera pas un drame, je retournerai à Halifax ».

Berry a encore eu de bons mots pour ses deux gardiens et a vanté le travail de leur professeur, Jacques Plante.

« Ils se concentrent déjà sur ce que je leur ai enseigné, se réjouissait ce dernier. Et je suis content pour Sévigny. Le genre d'ovation qu'il a reçue après la difficile saison qu'il a connue l'an dernier est de nature à augmenter la confiance d'un gardien ».

Berry a continué les expériences entreprises à l'entraînement au cours de ce premier match pré-saison au cours duquel Bob Gainey a évolué à l'aile droite et Mark Hunter, à gauche.

« C'est surtout pour tester Greg Paslawski (un ailier droit naturel, auteur d'un but hier) à gauche, a admis l'instructeur du Canadien. Le trio qu'il a composé avec Gainey à droite a bien fonctionné à l'entraînement. De plus, Gainey, lançant de la gauche, pourrait améliorer son offensive du côté droit. Les Soviétiques nous l'ont bien montré: tous leurs joueurs lancent du côté opposé à leur aile ».

FOOTBALL

Ligue Américaine

Mercredi

Baltimore 5, Boston 0
Detroit 5, Cleveland 0
New York 4, Milwaukee 1
Minnesota 1, Chicago 0
Kansas City 1, Californie 0
Texas 4, Oakland 2
Toronto 4, Seattle 3

Hier

Texas 6, Oakland 5
Boston 7, Baltimore 1
Minnesota 6, Toronto 2
Seattle à Chicago

Aujourd'hui

Detroit, Petry (17-5) à Boston, Ojeda (9-7), 19 h 35

Milwaukee, Candiotti (4-1) à Baltimore, Boddicker (13-7), 19 h 35

New York, Rawley (14-12) à Cleveland, Heaton (10-5), 19 h 35

Seattle, Clark (6-6) à Chicago, Hoyt (20-10), 20 h 30

Toronto, Gott (9-13) à Minnesota, Filson (2-1), 20 h 35

Oakland, Codiroli (12-11) à Kansas City, Perry (7-14), 20 h 35

Texas, Darwin (7-12) en Californie, Zahn (8-11), 22 h 30

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

pb cs moy.
Boggs, Bos... 524 188 359
Carew, Cal... 442 153 346
Griffey, NY... 407 131 322
Moseby, Tor... 502 160 319
Bonnell, Tor... 367 116 316
Trammell, Det... 444 140 315
McRae, KC... 536 169 315
Simmons, Mil... 539 167 310
Whitaker, Det... 579 179 309
Cooper, Mil... 590 180 305
Ripken, Bal... 584 178 305

Circuits: Rice, Boston, 36; Kittle, Chicago, 32; Armas, Boston, 31; Lutzinski, Chicago 29.

Points produits: Rice, Boston, 115; Cooper, Milwaukee, 114.

Buts volés: Henderson, Oakland, 101; R. Law, Chicago, 69.

Lanceurs: Haas, Milwaukee, 13-3, 3.27; Flanagan, Baltimore, 17-5, 3.04; Dotson, Chicago, 18-7, 3.53; Davis, Baltimore, 12-5, 3.39.

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Mardi

(Quarts-de-finale 2 de 3)

Tulsa 3, F. Lauderdale 2
Montréal 4, New York 2

Mercredi

Golden Bay 6, Chicago 1

Jeudi

Vancouver 1, Toronto 0

Samedi

Tulsa 4, F. Lauderdale 2 (Tulsa gagne la série)

Golden Bay à Chicago, remis Lundi
Montréal 1, New York 0 (conf.) (Montréal gagne la série)
Chicago 1, Golden Bay 0 (Série égale 1-1)
Toronto 4, Vancouver 3 (Série égale 1-1)

Mercredi

Golden Bay 5, Chicago 2 (Golden Bay gagne la série)
Ce soir
Toronto à Vancouver

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Ce soir

Winnipeg à Calgary

Samedi

C.-Britannique à Montréal

Dimanche

Toronto à Hamilton
Edmonton à Saskatchewan

Ligue Nationale

Hier

Cincinnati à Cleveland
Atlanta à Detroit

Lundi

Raiders LA à Miami

LIGUE CANADIENNE

| | Section Est | Section Ouest |
|----------|-------------|---------------|
| TORONTO | 9 7 2 0 | 259 187 14 |
| HAMILTON | 9 4 5 0 | 246 266 8 |
| OTTAWA | 9 3 6 0 | 207 247 6 |
| MONTREAL | 9 2 7 0 | 179 258 4 |

Section Ouest

| | | |
|----------------|---------|------------|
| C.-BRITANNIQUE | 9 6 3 0 | 272 187 12 |
| CALGARY | 8 5 3 0 | 219 197 10 |
| EDMONTON | 9 5 4 0 | 253 191 10 |
| WINNIPEG | 9 5 4 0 | 226 230 10 |
| SASKATCHEWAN | 9 3 6 0 | 214 310 6 |

HOCKEY

Ligue Nationale
(Parties hors-concours)

Mercredi

Winnipeg 8, Sherbrooke (LAH) 6

Hier

Montréal 5, Buffalo 2
Washington 3, Toronto 1
Chicago c. Winnipeg

Ce soir

Montréal c. New Jersey
Québec c. Buffalo
Chicago c. Edmonton
Washington c. Minnesota

Montréal 5, Buffalo 2

Première période

1—MONTREAL: Gaurreau
Lafleur, McPhee 3:17

2—BUFFALO: Seiling
Playlar, Virta 14:49

Pénalités Natress MII 9:37, Lacombe BUF 11:06, Lacombe Buf, Hunter MII 15:16, Davis Buf, Langevin Buf, 18:30.

Deuxième période

3—MONTREAL: Paslawski
Mondou, Gainey 12:45

4—MONTREAL: Napier
Hunter, Acton 19:14

Pénalités — M. Ramsey Buf 6:55, Paslawski MII 7:48, Creighton Buf 10:14, Green MII 15:35, Lacombe Buf 18:39.

Troisième période

5—MONTREAL: Chabot 16:23
6—BUFFALO: McCourt 18:49 (dn)
7—MONTREAL: McPhee 19:21

Chabot, Lafleur
Pénalités — Mondou MII 3:33, Robertson Buf 17:33, Langevin Buf, majeure, Tremblay MII mineure majeure, 19:45

Tirs au but

Buffalo 9 5 7-21
Montréal 11 11 17-39

Gardiens — Cloutier, Barasso, Buffalo; Wamsley, Sévigny, Montréal.

Assistance — 15,008

LIGUE NATIONALE

| | g | p | moy. | diff. |
|--------------|----|----|------|-------|
| PHILADELPHIE | 76 | 70 | 521 | — |
| PITTSBURGH | 76 | 70 | 527 | — |
| MONTREAL | 75 | 70 | 517 | 1/2 |
| ST-LOUIS | 73 | 72 | 503 | 2 1/2 |
| CHICAGO | 72 | 62 | 438 | 12 |
| NEW YORK | 61 | 85 | 418 | 15 |

Section Ouest

| | | | | |
|---------------|----|----|-----|-------|
| LOS ANGELES | 85 | 61 | 582 | — |
| ATLANTA | 80 | 65 | 552 | 4 1/2 |
| HOUSTON | 76 | 69 | 524 | 8 1/2 |
| SAN DIEGO | 73 | 73 | 500 | 12 |
| SAN FRANCISCO | 68 | 78 | 466 | 17 |
| CINCINNATI | 67 | 79 | 459 | 18 |

LIGUE AMERICAINNE

| | g | p | moy. | diff. |
|-----------|----|----|------|--------|
| BALTIMORE | 88 | 56 | 611 | — |
| DETROIT | 84 | 62 | 575 | 5 |
| NEW YORK | 82 | 63 | 566 | 6 1/2 |
| TORONTO | 81 | 67 | 547 | 9 |
| MILWAUKEE | 79 | 67 | 541 | 10 |
| BOSTON | 70 | 77 | 476 | 19 1/2 |
| CLEVELAND | 64 | 82 | 438 | 25 |

Section Ouest

| | | | | |
|-------------|----|----|-----|--------|
| CHICAGO | 85 | 60 | 586 | — |
| KANSAS CITY | 69 | 75 | 479 | 15 1/2 |
| TEXAS | 69 | 78 | 469 | 17 |
| OAKLAND | 68 | 80 | 459 | 18 1/2 |
| CALIFORNIE | 64 | 81 | 441 | 21 |
| MINNESOTA | 63 | 84 | 429 | 23 |
| SEATTLE | 55 | 89 | 382 | 29 1/2 |

LES ASSURANCES

LE DEVOIR
publiera son cahier annuel
sur les Assurances
le 27 octobre 1983

UNE OCCASION UNIQUE DE LIVRER
VOTRE MESSAGE PUBLICITAIRE
ET DE COTOYER
LES PLUS GRANDS NOMS
DU MONDE DES ASSURANCES

Tombée: le 15 octobre

POUR TOUTE PUBLICITÉ
DANS CE CAHIER
J.-PAUL BOISVERT
Poste 251

POUR EXEMPLAIRES
ADDITIONNELS
GAËTAN GRAVEL
Poste 244

Tél.: 844-3361

DÈS AUJOURD'HUI

POUR RECEVOIR LE DEVOIR À DOMICILE
DANS LA RÉGION DE HULL-OTTAWA:

1-800-361-6535

ou

1-800-361-5699

POUR TOUTES LES AUTRES RÉGIONS
SAUF QUÉBEC ET MONTRÉAL:

1-800-361-6059